

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE

C. R. E. D. O. C.

TOURISME D'AFFAIRES
ET
TOURISME SOCIAL

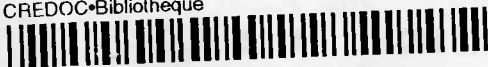
Sou1963-2047

1963



Tourisme d'affaires et social /
Crédoc. (Novembre 1963).

CREDOC•Bibliothèque



ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

100 RUE D'ASTOR - PARIS (8^e)

TÉL. : ANJ. 79-57

R1 014 (1)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

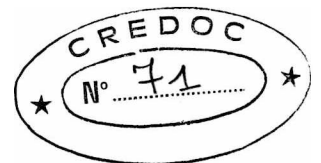
SUR LA CONSOMMATION

.°.°.°.°.°.°.°.°.°.

TOURISME D'AFFAIRES

ET

TOURISME SOCIAL



WJ . PL . JL . LD .

Novembre 1963

R¹ 14

S O M M A I R E

Pages

Synthèse	1
1. Introduction	11
11. Objet de l'étude	12
11.1. Définition des activités touristiques.....	12
11.2. Définition des "dépenses à caractère touristique"...	13
11.2.1. Tourisme d'affaires.....	13
11.2.2. Tourisme social	13
2. Le tourisme d'affaires.....	15
21. Typologie des dépenses de tourisme d'affaires.....	16
21.1. Les frais de déplacement.....	16
21.2. Les missions	16
21.3. Les tournées	17
21.4. Les frais de réception	17
21.5. Les frais de représentation	18
21.6. L'indemnité de panier	19
21.7. Les frais de mutation ou de changement de résidence	19
22. Les méthodes de l'enquête-pilote	20
22.1. L'enquête "Paris".....	20
22.1.1. Les difficultés rencontrées	20
22.1.1.1. Psychologiques	21
22.1.1.2. Matérielles	21
22.1.2. Les méthodes utilisées	27
22.1.2.1. Ventilation de l'ensemble des dépenses de déplacement de l'année 1962	27
22.1.2.2. Ventilation des dépenses de déplacement d'un échantillon de personnel sur un mois	28
22.1.2.3. Ventilation d'une quote part des dépenses de déplacement de 1963	30
22.1.2.4. Enquête qualitative	31
22.2. L'enquête "province"	31
22.2.1. La méthode	31
22.2.2. L'échantillon	32
22.3. L'enquête "V.R.P."	36

22.4.	L'enquête auprès des Administrations	36
22.4.1.	Définitions	36
22.4.2.	La méthode	37
23.	Les résultats	39
23.1.	L'enquête "entreprises"	39
23.1.1.	Résultats "Paris"	39
23.1.2.	Résultats "Province"	54
23.1.3.	Résultats "France entière"	56
23.2.	L'enquête "V.R.P."	72
23.3.	L'enquête "Administrations"	78
24.	Conclusions	85
3.	Le tourisme social	92
31.	Définition et importance du tourisme social	92
31.1.	Le concept de tourisme social	92
31.2.	La place des équipements de tourisme social dans l'ensemble du tourisme français	97
31.3.	Chiffre d'affaire des équipements économiques de tourisme	110
32.	Evolution du tourisme social et typologie	112
32.1.	Politique sociale des entreprises et des comités d'entreprise en matière de tourisme	113
32.2.	Typologie	116
33.	Etude sur les dépenses des entreprises pour le tourisme social	121
33.1.	Limites de l'étude et difficultés pratiques	121
33.1.1.	Limites de l'étude	121
33.1.2.	Elements de l'étude	121
33.1.3.	Valeur des résultats	122
33.1.4.	Difficultés pratiques	122

33.2.	Résultats	125
33.2.1.	Généralités	125
33.2.2.	Importance de la dépense des entreprises et des Administrations par rapport à la masse des salaires	126
33.2.3.	Importance de la dépense par rapport aux oeuvres sociales	130
33.2.4.	Résultats	133
33.3.	Conclusions	137
Tables des annexes		139
Sommaire des tableaux, des graphiques et des schémas....		155

*

* *

S Y N T H E S E

L'étude préliminaire qu'a bien voulu nous confier le Commissariat Général au Tourisme sur les dépenses des entreprises et des Administrations bénéficiant aux activités touristiques devrait nous offrir le grand avantage de pouvoir disposer prochainement d'une première vue synthétique et exhaustive du marché du tourisme en France.

Fournissant une estimation des dépenses touristiques ne provenant pas des particuliers, cette étude doit en effet aboutir à compléter utilement les résultats d'une vaste enquête récente sur les dépenses des touristes étrangers en France ainsi que ceux d'une autre enquête sur les dépenses de vacances des Français qui sera réalisée l'an prochain par l'I.N.S.E.E.

Portant sur un aspect de l'activité touristique qui avait été jusqu'à présent totalement négligé et dont on mésestimait l'importance, elle fournit des données nouvelles et originales qui permettront de mieux établir les perspectives du tourisme français dans le cadre du Vème Plan de Modernisation et d'Équipement.

L'étude a porté sur deux phénomènes bien distincts : le tourisme d'affaires et le tourisme social.

Le tourisme d'affaires représente l'ensemble des dépenses de déplacement et de réception des entreprises et des Administrations. Toutefois, seule une part de ces dépenses bénéficie aux industries touristiques. En effet, il convient de dissocier de

celles-ci les frais de transport : 37,6 % et les frais de déplacement à l'étranger : 9,6 % pour ne retenir que les frais de séjour : 52,8 % qui ont été analysés d'une manière détaillée.

Le tourisme social concerne l'ensemble des actions en vue de développer le tourisme parmi les catégories socio-professionnelles disposant de faibles revenus. Dans le cadre de cette étude, seule l'action des entreprises et des Administrations a été étudiée ainsi que la participation de celles-ci dans le financement des activités du tourisme social.

Devant la complexité du problème sur lequel on ne disposait pratiquement pas de données, nous avons préféré l'aborder de front. Au lieu d'essayer de le cerner indirectement en interrogeant les bénéficiaires, nous nous sommes adressés directement aux auteurs de la dépense, à savoir : les Administrations, les V.R.P. (voyageurs, représentants, placiers) et les entreprises.

Les dépenses des Administrations ont pu être établies par l'analyse détaillée des budgets des différents ministères. Toutefois, certains budgets tels ceux des collectivités locales ou de la Sécurité Sociale n'ont pu être étudiés. Cette lacune entraîne une légère sous-estimation des résultats concernant les crédits du secteur public en faveur du tourisme social.

Les dépenses des V.R.P. ont été obtenues par une simple enquête directe, portant uniquement sur le tourisme d'affaires auprès de ces entrepreneurs individuels.

Les recherches auprès des entreprises ont soulevé plus de difficultés. Elles ont nécessité une enquête à deux degrés auprès des sièges sociaux, les établissements ne disposant pas de renseignements assez détaillés. Dans un premier stade, nous avons recensé dans les entreprises les trois postes de leur comptabilité où sont rassemblées les dépenses faisant l'objet de cette étude : voyages et déplacements, missions et réceptions, œuvres sociales. Dans un second stade, comme ces postes englobent d'autres dépenses que celles retenant notre attention, nous nous sommes efforcés de préciser, par des recherches dans les documents internes de certaines entreprises, notamment les notes de frais pour le tourisme d'affaires, la part de ces postes bénéficiant aux industries touristiques.

Bien que l'enquête ait porté au total sur plus de 150 entreprises ou entrepreneurs individuels et sur 1.500 notes de frais, en raison de son caractère expérimental, ses résultats doivent être considérés comme provisoires. Ils sont donnés sous toutes réserves.

*

* *

Le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires pratiquement inconnu jusqu'à ces derniers temps aurait atteint à lui seul en 1962, 5.325 millions de francs, soit 1,5 % du Produit National brut.

Dans cette somme, la part des entreprises est prépondérante : 77,7 % contre 14,8 pour les VRP et 7,5 % pour les Administrations.

Les entreprises

Leurs dépenses de tourisme d'affaires (4.137,9 millions de francs) seraient presque égales au montant total du versement forfaitaire de 5 % sur les salaires. Elles représenteraient en effet 4,8 % des salaires bruts ou encore 0,54 % du chiffre d'affaires.

La part de ces dépenses par rapport aux salaires serait beaucoup plus élevée à Paris (7,1 %) qu'en province (3 %). La concentration dans la capitale de grosses entreprises avec plusieurs établissements peut expliquer cette différence. Leur champ d'activité s'étendant sur tout le territoire national ou à l'étranger est en général beaucoup plus vaste que celui des entreprises de province très souvent limité au département ou à la région. De plus, l'existence d'établissements exige des déplacements entre le siège social et les succursales ou entre ces dernières auxquelles sont rarement astreintes les entreprises provinciales.

Il n'existe pas de corrélation très nette entre ces dépenses et le chiffre d'affaires ou le non-

tant total des salaires bruts. Le pourcentage de ces dépenses par rapport aux salaires selon les secteurs d'activité ne varie pas non plus de façon très significative bien qu'il apparaisse plus important, comme il est normal dans les entreprises du secteur tertiaire, que dans celles du secteur secondaire.

Les dépenses de tourisme d'affaires des entreprises se scindent en deux postes d'inégale importance : déplacements (85,4 %) et réceptions (14,6 %), mais les industries touristiques bénéficieraient de près des trois-quart des frais de réception contre moins de la moitié des frais de déplacement. Ceux-ci proviennent en très grande partie des cadres : 52 % (18 % pour les seuls directeurs) et des vendeurs : 43 % .

Le montant total des frais de déplacement et de réception se répartit ainsi : transports : 1.438,2 millions de francs (34,76%), étranger : 498 millions de francs (12,04 %) et séjour : 2.201,5 millions de francs (53,2 %).

V.R.P.

Les dépenses de déplacement des V.R.P. représenteraient 42 % de leurs commissions. Elles s'élèveraient à 100 fs par jour ouvrable dont 53,7 fs pour les transports et 46,3 fs pour les frais de séjour. Ceux-ci se répartiraient ainsi : hôtel : 5,09 fs (11 %), restaurant : 21,85 fs (47,2 %), café : 11,87 fs (25,7 %) et réceptions : 7,45 fs (16,1 %).

L'effectif total des V.R.P. étant de 38.528 et leur nombre de jours de travail par an de 205, leurs

dépenses de tourisme d'affaires s'élèveraient à 787,8 millions de fs dont 423,4 pour les transports et 304,4 pour les frais de séjour. Leur composition diffère quelque peu de celles des entreprises, elles ne comprennent pas de frais de mission à l'étranger et les frais de transport sont relativement plus important.

Administrations

Les dépenses des Administrations bénéficiant plus ou moins directement aux industries touristiques (399,4 millions de fs) représentent à peine un peu plus de la moitié de celles des V.R.P. Leur répartition, très différente de celle des entreprises ou des V.R.P. avec un pourcentage particulièrement faible pour les frais de transports et très élevé pour les frais de séjour, s'établit comme suit :

Transports : 140,9 millions de fs (35,3%) - Etranger : 10,9 millions de fs (2,7 %) - Séjour : 247,6 millions de fs (62%).

Au total, pour l'ensemble des entreprises, des V.R.P. et des Administrations, le montant des dépenses de tourisme d'affaires, 5.325,1 millions de francs, se ventile ainsi :

- Etranger.....	508,9
- Transports	2.002,7
- Séjour	2.813,5

Le tableau ci-après mieux que de longs commentaires montre le rôle primordial du tourisme d'affaires pour les industries touristiques.

Décomposition des dépenses de séjour en

1 9 6 2

(résultats provisoires)

	Administrations		V.R.P.		Entreprises		Total	
	Millions de fs	%	Millions de fs	%	Millions de fs	%	Millions de fs	% du total
Hôtel	88,4	16,5	40,1	7,5	407,2	76,0	535,7	19,1
Restaurant	135,7	10,4	172,1	13,1	1001,5	76,5	1309,3	46,5
Réceptions	23,4*	3,4	58,6	8,5	605,8	88,0	687,8	24,4
Divers, café	-	-	93,5	33,3	187,0	66,7	280,5	10,0
TOTAL	247,5	8,8	364,3	12,9	2201,5	78,3	2813,3	100,0

* Y compris les indemnités de représentation, mutation et congés.

Il est nécessaire de signaler que les frais de restaurant sont encore plus élevés qu'ils n'apparaissent dans ces colonnes, car il faut y adjoindre les dépenses de déjeuners d'affaires ou diners-spectacles (424 millions de fs) compris dans les réceptions. Ces frais de restaurant atteignent donc près de 1,8 milliard de francs, soit 63 % des frais de séjour.

La comparaison des chiffres de ce tableau avec les données provisoires pour 1962 sur l'activité des industries touristiques, met clairement en évidence l'importance considérable du tourisme d'affaire.

A lui seul, il représenterait plus du quart du chiffre d'affaires des hôtels et restaurants.

Le tourisme social

Le tourisme social tout comme le tourisme d'affaire revêt une importance insoupçonnée. L'ensemble des formules d'hébergement économiques pour adultes et enfants arriverait à satisfaire tout autant de besoins, si ce n'est plus, en matière de vacances que l'hôtellerie traditionnelle. D'après l'enquête détaillée de l'I.N.S.E.E. sur les vacances des Français en 1961, le nombre de journées-vacances offert par ces formules a été légèrement supérieur à celui des journées-vacances dans l'hôtellerie: 92,3 contre 91,6 millions.

En dépit de cette importance, l'équipement actuel est notoirement insuffisant. En 1961, n'ont pas pris de vacances, 62,5 % des adultes, dont 57 % pour des raisons professionnelles ou financières, et plus de la moitié des enfants (52,3 %). L'ensemble des personnes qui, dans les catégories socio-professionnelles les moins bien rémunérées n'ont pu partir en vacances pour des raisons financières, dépasse 8 millions.

Pour combler le retard actuel, il serait nécessaire de tripler ou quadrupler l'équipement pour adultes dont nous disposons. On devrait pour ce faire, doubler le nombre des camps, tripler celui des Auberges de Jeunesse, des refuges et des Maisons Familiales de Vacances, quadrupler celui des villages de vacances et quintupler celui des gîtes ruraux.

Bien qu'accueillant un nombre de personnes tout aussi important que l'hôtellerie traditionnelle, le chiffre d'affaires du tourisme social atteindrait à peine pour 1962 : 843,9 millions de frs contre : 1.800 millions pour les hôtels.

Les premières réalisations de tourisme social étaient internes aux entreprises et presque uniquement consacrées aux jeunes. A l'heure actuelle ces réalisations, dont le bénéfice est étendu à l'ensemble du personnel, tendent à être plus ou moins indépendantes des entreprises qui les financent. Certaines sociétés accordent même une aide directe à leur personnel pour les vacances sans se soucier de son utilisation.

Les dépenses des entreprises en faveur du tourisme, qui atteindraient près du cinquième de leur budget des oeuvres sociales, représenteraient 0,33 % des salaires. Elles s'élèveraient à 34,78 frs par salarié dont 34 frs en faveur des jeunes.

Les dépenses des Administrations seraient beaucoup plus faibles : 0,03 % des traitements, 4,60frs par agent de la fonction publique.

L'ensemble des dépenses des entreprises et des Administrations peut être estimé à 203,8 millions de francs, soit le quart environ du chiffre d'affaires du tourisme social. Sur cette somme, 31,6 millions (15,5 %) consisterait en une aide directe aux familles, tandis que 3,6 millions de francs (1,8 %) seraient consacrés aux Maisons Familiales et aux Villages Familiaux de Vacances et 168,7 millions (82,7 %) aux colonies de vacances.

Ces premières données mettent en évidence l'importance de la participation des entreprises et des Administrations à l'activité touristique. Et cette importance est appelée à s'accroître. L'évolution des structures de l'économie, notamment la concentration des entreprises, la décentralisation et la libération des échanges dans le cadre de la Communauté Economique Européenne vont entraîner un développement du tourisme d'affaire tandis que l'évolution de la politique sociale, l'amélioration du niveau de vie et la diminution de la durée du travail vont stimuler fortement le tourisme social.

Etant donné cette importance et ces perspectives, il paraît indispensable d'améliorer et d'approfondir les résultats provisoires de ces recherches préliminaires.

I N T R O D U C T I O N

1. INTRODUCTION

11. OBJET DE L'ETUDE

L'étude porte sur les dépenses des entreprises et des Administrations profitant aux activités touristiques.

11.1 Définition des activités touristiques

Les activités touristiques sont définies comme les activités placées sous la tutelle du Commissariat Général au Tourisme :

- Hôtels de tourisme,
- Restaurants, bars et cafés situés dans des sites touristiques,
- Maisons meublées,
- Terrains de camping,
- Caravaning,
- Auberges de Jeunesse,
- Logis de France,
- Villages de vacances,
- Gîtes ruraux,
- Refuges de montagne,
- Maisons familiales de vacances,
- Clubs nautiques,
- etc.

Toutefois, les colonies de vacances qui, tout en présentant une activité touristique certaine, ne s'adressent qu'à une catégorie de personnes limitée (mineurs), ne dépendent pas du Commissariat Général au Tourisme, mais du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

Il faut tout de suite remarquer qu'une partie des bénéficiaires des dépenses touristiques ne figure pas

sur cette liste : il s'agit essentiellement des compagnies de transport. Or, il est apparu au cours de l'enquête pilote, que les dépenses de transport occupaient une part très importante des dépenses de déplacement et qu'il était même parfois très délicat de les dissocier des frais de séjour. D'autre part, la distinction entre les hôtels dits de "tourisme" et ceux de "Préfecture" s'avère impossible au stade de la note de frais.

11.2 Définition des dépenses à caractère touristique

Les dépenses à caractère touristique des entreprises et des Administrations ont un double aspect : tourisme d'affaire et tourisme social.

11.2.1. Tourisme d'affaires

Il s'agit de dépenses effectuées par le personnel de l'entreprise, pour le compte de celle-ci dans les hôtels, cafés, restaurants, etc. soit à l'occasion d'un déplacement, soit à l'occasion de missions et réceptions. On entend par déplacement un éloignement temporaire de la commune du domicile, qui donne le plus souvent lieu à l'établissement d'une note de frais. Les dépenses pour missions et réceptions sont généralement des frais occasionnés par des invitations de personnes étrangères à l'entreprise, ou des frais engagés pour des déplacements collectifs de plusieurs membres de l'entreprise. En règle générale, ils sont imputés directement à l'entreprise et non aux auteurs de la dépense.

11.2.2. Tourisme social

Il regroupe les diverses formules d'hébergement complémentaire à l'hôtellerie traditionnelle et dont le

but est généralement non lucratif. Dans ce domaine, notre recherche s'est limitée à l'étude de la participation sous toutes ses formes, des entreprises et des Administrations, à des activités de repos et de loisir au bénéfice de leur personnel. Cette participation peut prendre la forme d'avantages en nature (vacances gratuites), en espèces (primes de vacances), d'investissements (achats de locaux), de financement d'activités touristiques (prêts à des maisons familiales de vacances) etc.

L'enquête pilote nous a permis de constater que les deux types de dépenses : dépenses de tourisme d'affaires et dépenses de tourisme social diffèrent essentiellement, tant par leur esprit que par leur importance relative. Les premières sont liées à l'activité même de l'entreprise et varient selon les branches d'activités alors que les secondes dépendent en grande partie de la politique sociale de l'entreprise à l'égard de son personnel, ainsi que du dynamisme du Comité d'Entreprise. On voit donc que ce second type de dépense est généralement facteur de la taille de l'entreprise et du "paternalisme" plus ou moins prononcé de ses dirigeants.

*

* *

T O U R I S M E

D ' A F F A I R E S

2. TOURISME D'AFFAIRES

21. TYPOLOGIE DES DEPENSES DE TOURISME D'AFFAIRES

21.1. Les frais de déplacement

Ce sont des frais effectués par des membres du personnel à l'occasion d'un éloignement supérieur à la journée de leur lieu de domicile dans le cadre de leur activité au sein de l'entreprise.

Ces frais comportent généralement des frais de transport (fer, air ou route), des frais de séjour : hôtel, restaurant, café et des frais divers (P. & T., papeterie, etc.).

Ils sont consignés soit sur une note de frais détaillée comportant les rubriques sus mentionnées lorsque l'entreprise où se trouve l'auteur de la dépense pratique le remboursement selon les frais réels, soit sur un état simplifié lorsque l'entreprise pratique le "forfait". Le forfait est une somme fixe allouée arbitrairement à une certaine catégorie du personnel lors d'un déplacement et théoriquement représentative des dépenses à effectuer.

21.2. Les missions

Il s'agit de "déplacements à l'extérieur du département dans lequel se trouve la résidence administrative de l'auteur de la dépense".

Ce type de déplacement est généralement utilisé par les fonctionnaires et donne lieu à l'établissement, en vertu de la circulaire du 7 Août 1953 des Secrétaires d'Etat à la Présidence du Conseil et au Budget,

d'un ordre de mission et d'un état de remboursement des frais de mission, récapitulant les frais de transport ainsi que le nombre d'indemnités de base redevables à l'agent. Par journée de déplacement, le fonctionnaire a droit à quatre indemnités de base : deux pour ses repas, une pour ses frais d'hôtel et une autre, en guise de "prime de découcher".

Dans le secteur privé, le terme "Mission" a parfois un autre sens : il s'agit souvent du déplacement d'un groupe de salariés d'une entreprise, effectué pour le compte de celle-ci. Exemple : Mission d'étude d'un groupe d'ingénieurs sur un chantier français ou étranger ; mission d'achat d'un groupe d'acheteurs d'un magasin etc.

21.3. Les tournées

Il s'agit de déplacements effectués à l'intérieur du département dans lequel se trouve la résidence administrative de l'auteur de la dépense.

Tout comme la mission, ce type de déplacement est principalement utilisé par les agents du secteur public et donne lieu lui aussi à l'établissement d'un ordre de mission et d'un état récapitulatif de frais de tournées (l'indemnité de base est dans ce cas égale à 80 % de celle de mission).

Là encore, le secteur privé utilise ce terme pour une autre sorte de déplacement. Il s'agit de ceux effectués par les représentants d'une société pour visiter leur clientèle dans une région ou une ville déterminée.

21.4. Les frais de réception

Il s'agit de toutes les dépenses effectuées à l'occasion

de la visite à l'établissement d'une personne étrangère à celui-ci. Les dépenses les plus diverses figurent dans ce poste :

- frais d'hôtel (assez rarement),
- frais de restaurant,
- frais de spectacle,
- cadeaux,
- frais de traiteur (déjeuner-débats, réception),
- etc.

Il est toutefois bon de remarquer qu'il s'agit essentiellement de frais de restaurant effectués dans des établissements périphériques à l'entreprise.

La seule pièce justificative de ces dépenses consiste en une facture de restaurant, d'hôtel ou de fleuriste... rédigée au nom de la société et non à celui de l'auteur de la dépense. Cette pièce est bien sûr classée, non pas avec les notes de frais de déplacement, mais parmi les autres factures des fournisseurs.

21.5. Les frais de représentation

Nous touchons là l'aspect le plus obscur et le plus secret des dépenses à caractère touristique des entreprises. Il s'agit en effet de sommes allouées mensuellement aux dirigeants et parfois aux cadres supérieurs des entreprises afin de leur permettre d'avoir un "standing" compatible avec celui de la société. Cette somme sert tout autant à financer la garde robe des dirigeants qu'à leur permettre d'inviter chez eux ou au spectacle des visiteurs étrangers à la société.

Le bénéficiaire en raison de sa qualité n'est jamais tenu de justifier ses dépenses et bien entendu aucune ventilation de cette somme n'est donc possible.

Il est à rejeter toute enquête auprès de ces personnes sur la destination de cette somme, car eux-mêmes généralement l'ignorent et cela constitue bien souvent un salaire déguisé.

Ces dépenses ne nous intéressent que parce qu'elles sont englobées, du point de vue comptable, dans les frais de réception dont elles ne représentent, il est vrai qu'une très faible part.

21.6. L'indemnité de panier

Elle consiste en une participation au repas de midi, allouée à des personnes qui, en raison de leur fonction, ne peuvent prendre ce repas chez eux ou à la société. Il s'agit généralement de chauffeurs-livreurs, de démonstrateurs, de réparateurs, d'ouvriers sur des chantiers etc. qui doivent se déplacer, mais dont la durée du déplacement est inférieure à la journée. Elle ne donne pas lieu à l'établissement d'une note de frais, mais apparaît généralement sur le bulletin de paie en supplément au salaire. Nous n'avons pas tenu compte de ces indemnités de panier qui le plus souvent ne correspondent pas à une dépense effective de la part de leurs bénéficiaires.

21.7. La mutation ou le changement de résidence

Il s'agit là d'une disposition spécifique au secteur public : lorsqu'un fonctionnaire est appelé pour raison de service à changer de résidence administrative, son Administration lui rembourse les frais de transport des personnes de sa famille et du mobilier, ainsi que ses frais d'hôtel selon des indemnités de base fixes. Ces dépenses sont sanctionnées par un ordre de mutation et par un état des frais de changement de résidence.

22. LES METHODES DE L'ENQUETE PILOTE

Quatre enquêtes distinctes ont été effectuées :

- 1) Enquête auprès de 40 entreprises de la région parisienne. Elle comportait : le questionnaire général (cf. annexe I) et le sondage des notes de frais (voir annexe II).
- 2) Enquête auprès de 280 entreprises de province par correspondance. Elle comportait le questionnaire général mais sensiblement allégé (cf. annexe III).
- 3) Enquête auprès d'une vingtaine de V.R.P. (Voyageurs, représentants, placiers) à l'aide d'un questionnaire approprié (cf. annexe IV).
- 4) Enquête auprès des Administrations par l'exploitation des budgets votés 1963.

22.1. L'enquête "Paris"

Notre échantillon de 40 entreprises est un échantillon de volontaires et en conséquence son élaboration n'a pas été régie selon des préceptes rigoureux.

Il nous fallait trouver quarante entreprises qui acceptent de jouer le rôle de cobayes et auprès desquelles nous soyons sûrs de rencontrer une collaboration efficace. Toutefois, nous avons cherché à interviewer des entreprises de branche d'activité fort différentes les unes des autres, de taille et de structure fort dissemblables, afin d'avoir le plus large éventail possible de caractéristiques.

Or, malgré les recommandations et les introductions que nous pouvions avoir, seules 80 % des entreprises

ont bien voulu nous répondre. Les autres ont prétexté soit une trop grande indiscretion de cette enquête, une structure comptable trop décentralisée, une clôture d'exercice entraînant une surcharge des services comptables ou bien le recensement industriel.

22.1.1. Les difficultés rencontrées

22.1.1.1. Difficultés psychologiques

L'enquête pilote a été effectuée parallèlement au recensement industriel de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. De nombreuses entreprises étaient submergées par ce recensement et ont accueilli assez fraîchement cette nouvelle enquête. D'autre part les entreprises visitées ne ressentent pas un intérêt immédiat pour elles-mêmes dans cette étude d'un esprit assez éloigné de celui des enquêtes auxquelles les ont habituées leurs fédérations ou leurs syndicats. Enfin, certaines entreprises ont soupçonné derrière cette enquête sur les frais de déplacement et de représentation une contre-expertise de leur comptabilité pour le compte du Ministère des Finances.

Il serait donc souhaitable pour la bonne marche de l'enquête définitive d'officialiser plus largement cette étude et d'agir auprès des différentes Fédérations professionnelles afin d'obtenir leur patronage et des ouvertures auprès de leurs adhérents.

22.1.1.2. Les difficultés matérielles

22.1.1.2.1. Choix du document

Deux documents se présentaient dans l'entreprise :

service spécialisé de la société (bureau de voyage) et non par le "voyageur".

- Les frais de restaurant sont bloqués dans la note d'hôtel lorsque les repas ont été pris à l'hôtel.
- Certaines personnes étant invitées aux repas par celles qu'elles doivent rencontrer n'ont que des frais d'hôtel.
- Lors d'un déplacement en groupe (exemple : un directeur avec un ou deux représentants) le directeur prend souvent à sa charge les repas du groupe.
- Il y a enfin, la possibilité de rencontrer des notes de frais plus ou moins gonflées car, bien souvent, un déplacement est l'occasion d'une source de gains appréciables.

Classement : c'est à ce chapitre que nous rencontrons la diversité la plus complète. En raison de leur caractère non obligatoire vis à vis du fisc, les notes de frais ne sont, en général, pas centralisées, mais se trouvent soit aux archives, soit dans les différents services de la société, soit encore dans les différentes agences ou établissements de province !

Leur classement dans un service revêt lui aussi des formes multiples : classement dans des dossiers personnels, eux-mêmes classés par ordre alphabétique, classement par mois, par semaine, par région, parfois même, classement parmi les factures des fournisseurs du mois selon un ordre chronologique.

Leur quantité est extrêmement variable selon les entreprises et selon les services, ce nombre est non seulement fonction de la taille de l'entreprise, de son

activité et de sa structure commerciale, mais même de son organisation comptable (comptabilité analytique ou non, adoption du plan comptable 1957 ou non).

Une estimation du nombre total de notes de frais dans une société est absolument impossible du fait non seulement de la dispersion géographique de celle-ci, mais aussi du fait de l'absence de périodicité de certains déplacements. L'enquête pilote nous a montré que le nombre de notes de frais pouvait varier de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers selon les entreprises.

L'état 1024

Le terme exact est : état déclaratif des salaires "1024". Il s'agit d'un document obligatoire destiné aux contributions directes que chaque établissement doit remplir annuellement et mentionnant les salaires versés à chaque salarié au cours de l'année écoulée. Cet état nous intéressait particulièrement, car, doit y figurer, pour les cadres uniquement, le montant total des frais de déplacement et de représentation qui leur ont été versés.

L'enquête pilote nous a démontré la parfaite inutilité de ce document pour nos recherches en raison des interprétations très diverses données à cet état. Certaines entreprises y mentionnent en effet la totalité des frais de déplacement remboursés selon soit le critère des frais réels, soit celui du forfait, à leurs cadres. D'autres n'indiquent que les remboursements forfaitaires. D'autres enfin, ignorent tous les remboursements de frais et ne mentionnent que les indemnités de représentation (cf § 21.5.).

Devant un tel manque de fidélité, ce document malgré son caractère obligatoire, donc national, doit être abandonné.

Des deux documents précités, seule la note de frais peut être retenue pour la poursuite des recherches, car malgré la diversité de sa présentation et de son classement, elle est le seul témoin plus ou moins fidèle des déplacements et des dépenses effectuées par les salariés de l'entreprise. Il conviendra d'extrapoler avec prudence les résultats que nous relèverons sur ce document, mais lui seul nous fournit les précisions que nous désirons.

22.1.1.2.2. Choix de la base de sondage

Une alternative se posait pour le choix de la base de sondage : fallait-il enquêter auprès des entreprises ou bien auprès des établissements ? L'enquête pilote nous a permis de comparer ces deux bases et de faire un choix.

Les renseignements que possède l'entreprise sont les suivants :

- Données sur l'activité générale de l'ensemble de l'entreprise,
- chiffre d'affaires,
- Appointements,
- Salaires,
- Effectif global et ventilation de celui-ci.

Les dépenses de tourisme d'affaire sont ventilées comme suit (lorsque l'entreprise a adopté le plan comptable 1957) :

- Voyages et déplacements,
- Missions et réceptions.

Lorsque l'entreprise n'a pas adopté le plan comptable 1957, il figure toujours dans sa comptabilité un poste qui, sans avoir le libellé précité mentionne les frais de déplacement ainsi que les frais de réception.

Certaines entreprises possèdent une comptabilité décentralisée et, de ce fait, ne récapitulent à leur siège social que les grands postes du bilan, le détail des sous-postes se trouvant dans chaque établissement. Il est toutefois toujours possible d'obtenir par l'entremise du directeur financier, communication de ces renseignements dispersés.

Ces chiffres ne présentent pas de difficultés particulières pour être recueillis car ils apparaissent dans le bilan de l'exercice écoulé.

L'établissement

Celui-ci ne possède qu'une structure comptable assez sommaire et surtout adaptée à sa fonction : production, commercial ou administratif. Il possède un livre journal et un livre de paie, mais il transmet généralement toutes les pièces comptables au siège de l'entreprise.

Toutefois, l'établissement est astreint à la déclaration de l'état "1024". Nous avons déjà souligné la fantaisie qui régnait dans l'interprétation de ce document. De plus, même lorsque l'établissement déclare la totalité des frais de déplacement remboursés à ses cadres sur l'état 1024, certaines personnes n'y figurent pas ! En effet, dans bien des établissements, les cadres supérieurs et les directeurs (souvent les seules personnes susceptibles de se déplacer) sont payées directement par

le siège social et, à ce titre, ils apparaissent non pas sur le "1024" de leur établissement, mais sur celui du siège.

Nous voyons donc que l'établissement ne peut être retenu comme base de sondage et que seul l'entreprise peut nous fournir les renseignements nécessaires.

22.1.2. Les méthodes utilisées

Au cours de l'enquête pilote, plusieurs méthodes d'enquête ont été testées et toutes rejetées pour des raisons diverses à l'exception d'une seule qui est une synthèse des précédentes.

22.1.2.1. Ventilation de l'ensemble des dépenses de déplacement de 1962

Il s'agissait en plus de la collecte des renseignements généraux de procéder à un sondage de l'ensemble des notes de frais rédigées en 1962, destiné à obtenir une ventilation des frais de déplacement entre : hôtel, restaurant, transport, divers, etc.). Des difficultés presque insurmontables sont apparues en raison de la dispersion géographique et de la diversité des modes de classement des notes de frais (cf § 22.1.1.2.1.). Enfin, la plus grande difficulté fut le très grand nombre de notes pour une année dans certaines sociétés. En effet, que l'on se livre à un sondage constant ou proportionnel, il n'est pas possible de rester dans une entreprise au-delà d'une certaine limite. Or, il est apparu au cours de l'enquête pilote qu'une entreprise pouvait avoir plus de dix mille notes de frais pour le service des ventes (représentants) et deux à trois mille pour chaque autre service. On a été alors conduits à pratiquer

des taux de sondage différents selon chaque service et selon le mode de classement des notes. Cette diversité des taux de sondage a considérablement nuit à l'exactitude des extrapolations à l'échelon de l'entreprise.

22.1.2.2. Ventilation des dépenses de déplacement d'un échantillon du personnel sur un mois

La méthode d'enquête précédente s'est avérée particulièrement lourde et fort longue. Nous avons donc décidé de remplacer l'ensemble des gens qui se déplacent par un échantillon représentatif de cette population et de nous borner à n'étudier que les notes de frais d'un seul mois, appliquant alors le principe de l'enquête par vague.

Cette méthode consiste à enquêter chaque mois ou chaque semaine un échantillon d'entreprises appartenant aux diverses branches d'activité. Les dépenses de déplacement sont constituées par la somme des dépenses recensées dans chaque vague. Les phénomènes saisonniers propres à chaque branche d'activité ne sont pas perçus dans chaque entreprise mais sur l'ensemble de la profession. De plus, on postule que si d'une vague à l'autre, une branche d'activité est représentée par des entreprises de tailles différentes, il n'y a pas de biais provenant de la taille de l'entreprise, ce qui suppose implicitement que les dépenses de déplacement croissent avec la taille de l'entreprise.

Toutefois, cette méthode qui apportait déjà de réelles simplifications par rapport à la précédente, présentait de sérieuses difficultés d'application. En effet, dès l'instant où l'on choisit un échantillon de personnes, il nous faut un listing de personnel avec

la mention des personnes qui se déplacent. Cela demande donc un entretien avec le chef du personnel afin d'obtenir ce document. Cette liste est généralement divisée par établissements, puis par grands services et enfin entre cadres, maîtrise, employés et ouvriers, parfois sans plus de précision sur la fonction exacte des intéressés. Or, s'il est facile de sortir certaines catégories de personnel qui se déplacent : en l'occurrence les représentants, les inspecteurs de ventes, les vendeurs, les démarcheurs, les chauffeurs livreurs, etc... car c'est leur métier de se déplacer, il est beaucoup plus malaisé de définir qui, parmi les cadres ou les employés se déplace, en effet, il s'agit de personnel sédentaire pour lequel un déplacement est un cas d'espèce et ne présente une fréquence que très relative.

Une difficulté supplémentaire apparaît : chaque catégorie de personnel devrait être pondérée en fonction de l'importance de ses dépenses de déplacement dans l'ensemble des frais de déplacement de la société. Malheureusement, pour réaliser cette pondération, nous ne disposons le plus souvent que de l'état 1024 dont nous avons vu (cf § 22.1.1.2.1) avec quelle prudence il importait de l'utiliser. Aussi, le nombre de personnes appartenant à des catégories de personnel susceptibles de se déplacer nous a-t-il parfois fournis une pondération de remplacement acceptable, avec toutefois la restriction que certaines catégories de personnel (les cadres par exemple) quoique numériquement inférieurs à d'autres (service de vente par exemple) représentent en raison même de leur qualité, un volume de dépenses de déplacement supérieur.

Par ailleurs, la consultation de la liste du personnel ainsi que le tirage au sort de l'échantillon, retar-

daient énormément le dépouillement des notes de frais, encore que celui-ci fut rendu facile puisque les recherches ne portaient plus sur l'ensemble des notes de frais de la société, mais seulement sur celles des personnes tirées au sort et sur un mois.

22.1.2.3. Ventilation d'une quote part des dépenses de déplacement pour 1962

La deuxième méthode était assez longue à mettre en oeuvre car elle multipliait les contacts à l'échelon le plus élevé et demandait à chaque fois de réexpliquer les tenants et aboutissants de l'enquête. A la ventilation des notes de frais d'un échantillon de personnes, nous avons substitué dans la troisième méthode, celle d'un pourcentage déterminé des dépenses de déplacement de l'année écoulée. Nous avons recherché la ventilation de la somme représentative de ce pourcentage dans les notes de frais du mois écoulé. Nous avons pris les notes de frais du mois précédent l'enquête et nous avons tiré au sort jusqu'à concurrence de la somme représentative du pourcentage choisi .

Toutefois, cette méthode qui a le mérite d'être simplifiée à l'extrême présente deux défauts d'ordre méthodologique : la part des dépenses de déplacement à exploiter varie selon les entreprises, si l'on veut avoir pour certaines, dont les dépenses peuvent être faibles, un nombre d'observations suffisant ; enfin, on ne peut pas savoir ce que cette part représente par rapport aux dépenses mensuelles.

22.1.2.4. Enquête qualitative

Devant la durée assez considérable des trois méthodes d'enquête précédentes, une quatrième, d'un esprit totalement différent, a été testée. Nous avons dû renoncer à la ventilation des frais de déplacement et y substituer un questionnaire visant à obtenir des renseignements sur les points suivants :

- Qui se déplace dans la société? (classement par catégories socio-professionnelles),
- Périodicité de ces déplacements,
- Motifs de ces déplacements : représentation, contrôle, foires, réunions de coordination, etc.
- Lieux de ces déplacements,
- Durée moyenne de ces déplacements.

Une seule personne (secrétaire général, directeur adjoint ou chef comptable) suffisait pour cette interview. Toutefois, la différenciation entre les frais de séjour, de transport et les déplacements à l'étranger, devenait parfaitement impossible et une estimation du montant total des dépenses de tourisme d'affaire s'averait irréalisable. Cette méthode a donc dû, elle aussi, être abandonnée.

22.2. L'enquête "province"

Afin d'étendre la portée des renseignements fournis par le sondage des notes de frais dans le cadre de l'enquête "Paris", nous avons effectué une enquête postale auprès de 280 entreprises de province.

22.2.1. La méthode

Cette enquête consistait à envoyer à chaque entreprise un questionnaire (cf annexe III) portant sur

les dépenses de déplacement et sur les dépenses de tourisme social effectuées en 1962. Ce questionnaire était accompagné d'une lettre circulaire expliquant l'objet et le champ de cette étude. Ainsi que le tableau du paragraphe 22.2.2. le montre, 26 % des entreprises ont répondu, ce qui, pour une enquête sans aucun caractère obligatoire, ni même officiel, est assez encourageant.

22.2.2. L'échantillon

L'échantillon a été établi selon les critères suivants :

- Branche d'activité,
- Importance relative des indemnités de déplacement remboursées en 1954, par branches d'activités,
- Taille des entreprises.

Branche d'activité

Afin de rendre l'échantillon plus homogène, il a été défini neuf grands secteurs d'activité constitués comme le montre le tableau n° I.

L'Administration et la fonction publique (code I.N.S.E.E. 68, 85 et 98 à 100) ont fait l'objet d'une enquête séparée (cf. § 22.4.)

T A B L E A U I

Composition des secteurs

N°	Dénomination du secteur	code I.N.S.E.E. à deux chiffres
I	Agriculture et industries alimentaires	01 à 05 40 à 46
II	Energie, extraction, sidérurgie	06 à 20
III	Industries mécaniques, électriques et chimiques	21 à 28 35 & 36
IV	Industries diverses, bâtiment	29 à 34 37 à 39 56 à 61
V	Industries textiles et cuirs	47 à 52
VI	Bois, presse, édition	53 à 55
VII	Transports	62 à 68
VIII	Commerces	69 à 79
IX	Services	80 à 84 86 à 97

Importance relative des indemnités de déplacement
remboursées en 1954 par branches d'activité

Nous avons utilisé pour connaître l'importance relative des indemnités de déplacement dans chaque branche d'activité, les résultats de l'étude effectuée par l'I.N.S.E.E. en 1956 sur les salaires déclarés en 1955 par l'industrie, le commerce et les professions libérales. Cette étude est en effet la dernière

qui ait recensé, pour les cadres seulement, le montant des frais de représentation, de mission et de déplacement par branche d'activité pour toute la France.

T A B L E A U II

Rapport entre les remboursements de frais et les salaires versés

Source : Etude 1956 de l'I.N.S.E.E. sur les "1024"

N°	Secteurs d'activité	Salaires bruts (millions de fs)	Remboursements de frais (millions de fs)	%
I	Agriculture et industries alimentaires	1.346,67	32,44	2,4
II	Energie, métallurgie, sidérurgie	4.943,41	70,70	1,4
III	Industries mécaniques, chimiques, électriques	6.658,66	115,62	1,7
IV	Industries diverses, bâtiment	5.206,38	123,98	2,4
V	Textiles et cuirs	3.440,82	37,07	1,1
VI	Bois, presse, édition	1.693,93	24,78	1,5
VII	Transports	3.295,63	35,76	1,1
VIII	Commerces	4.292,67	106,17	2,5
IX	Services	3.190,34	81,55	2,6
	T O T A L	34.070,94	628,01	

Le tableau suivant nous montre la distribution par secteur d'activité des entreprises composant notre échantillon ainsi que leur taux de réponse.

T A B L E A U III

Composition de l'échantillon "province" et taux de réponses

N°	Secteurs d'activité	Nombre d'entreprises tirées au sort	Nombre de réponses	%
I	Agriculture et industries alimentaires	39	18	46 %
II	Energie, métallurgie, sidérurgie	25	8	32 %
III	Industries mécaniques, électriques, chimiques	28	10	36 %
IV	Industries diverses, bâtiment	39	5	12 %
V	Textiles et cuirs	20	7	35 %
VI	Bois, presse, édition	25	8	32 %
VII	Transports	20	2	10 %
VIII	Commerces	39	8	20 %
IX	Services	45	6	13 %
	T O T A L	280	72	26 %

2.2.3. Enquête "V.R.P."

Le statut des V.R.P. (voyageurs, représentants, placiers) est régi par la loi du 18 Juillet 1937 aux termes de laquelle le V.R.P. est lié avec son ou ses employeurs par un contrat de louage de services ; à ce titre, le V.R.P. perçoit une commission mais n'est jamais remboursé de ses frais de déplacement.

Dans le cadre de cette étude, il doit être considéré comme un entrepreneur individuel qui, tout en travaillant pour une ou plusieurs entreprises possède son autonomie financière. Or, le V.R.P. par sa fonction est en déplacement entre 200 et 220 jours par an et de ce fait est un très important client des industries touristiques. D'autre part, les V.R.P. étaient 56.213 au 31 Décembre 1962 et le montant total de leurs frais de déplacement est presque égal au double de celui des Administrations.

Afin d'obtenir des V.R.P. volontaires, nous avons pris contact avec leur Fédération Nationale et lui avons demandé de bien vouloir transmettre le questionnaire à un échantillon de volontaires.

Cet échantillon a été établi à l'aide des statistiques d'employeurs et de V.R.P. par branche d'activité publiées par la Fédération Nationale des V.R.P.

22.4. L'enquête "Administrations"

22.4.1. Définition

L'enquête auprès des Administrations fut grandement facilitée par l'harmonisation des règles comptables qui règne dans la fonction publique.

En effet, les mêmes principes de remboursement des frais de déplacement se retrouvent dans tous les Ministères, en application des décrets et arrêtés relatifs aux déplacements des fonctionnaires.

Les dépenses que nous avons retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- Frais de missions,
- Frais de tournées,
- Frais de changement de résidence,
- Frais de représentation remboursés sur justificatifs.

Nous avons déjà expliqué dans les paragraphes 21.2.; 21.3. et 21.7. les modalités et les taux de remboursement des déplacements des fonctionnaires.

22.4.2. La méthode

Nous n'avons pas eu à utiliser au cours de cette enquête de questionnaires comparables à ceux utilisés pour les entreprises ou les V.R.P. En effet, dans le cadre de la loi de finance 1963, le Journal Officiel a publié pour chaque ministère un volume reprenant poste par poste le budget détaillé de chacun d'eux. Nous avons exploité dans chaque budget les chapitres suivants :

- Chapitre 31.01 : indemnités représentatives de frais du Ministre,
- Chapitres 34.01 et suivants :
 - a) déplacements temporaires,
 - b) changements de résidence.

Ainsi que les renseignements généraux suivants ;

- Moyens des services,
- Rémunération,
- Effectifs.

Nous avons ainsi exploité l'ensemble du budget général ainsi que les budgets annexes. Ces renseignements sont consignés dans un tableau récapitulatif au paragraphe 23.2.3.

*

* *

23. LES RESULTATS

23.1. L'enquête "entreprises"

Préalablement à tout commentaire, il est indispensable de souligner que les résultats qui vont suivre sont donnés à titre indicatif : s'ils représentent effectivement les phénomènes et les tendances observés chez les prospects de l'échantillon, il convient de préciser que les conditions d'obtention des composantes de ces résultats ont varié selon les méthodes utilisées. Cette étude avait essentiellement un caractère expérimental concernant la recherche et l'analyse d'un phénomène destiné à être étudié dans le cadre d'une enquête nationale. D'autre part, l'échantillon de par son caractère volontaire ne présente pas les conditions requises pour une extrapolation rigoureuse à l'échelon d'un secteur d'activité et a fortiori à l'échelon national.

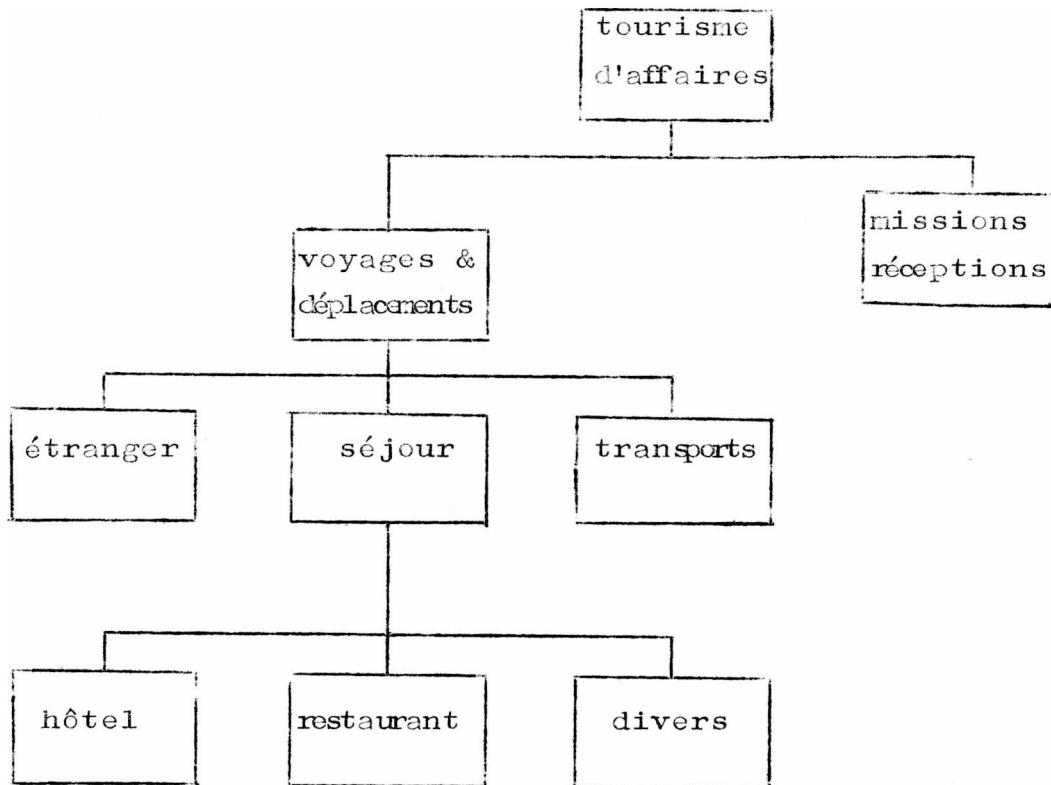
Des extrapolations ont été faites pour mieux saisir l'importance du phénomène, mais elles sont données sous toutes réserves.

23.1.1. Résultats "Paris"

Afin de mieux comprendre les résultats de l'enquête pilote, il semble utile de présenter un schéma de la distribution des différents postes qui composent le tourisme d'affaires :

S C H E M A n° I

Les composantes du tourisme d'affaires



La lecture de ce schéma nous permet de voir immédiatement que seuls le poste "séjour" avec ses composantes : hôtel, restaurant et divers, ainsi que le poste "missions et réceptions" doivent faire l'objet d'une analyse très détaillée dans le cadre de cette enquête.

N.B. Le poste "missions et réceptions" se compose essentiellement de frais de réception et peut être considéré pour près de 70 % comme des frais de restaurant ou de dinner-spectacle.

Ventilation du tourisme d'affaires

Ainsi que nous l'avons déjà vu, le plan comptable 1957 distingue deux sortes de dépenses en matière de tourisme d'affaires :

- Voyages et déplacements, compte n° 641,
- Missions et réceptions, compte n° 661.

L'importance de ces postes dans le montant total des dépenses de tourisme d'affaires est la suivante :

- Voyages et déplacements 85,36 %
- Missions et réceptions 14,64 %

(cf graphique n° I)

La part des frais de missions et réceptions est donc relativement faible : 1/6ème des frais de déplacement. Toutefois, nous allons voir qu'en fait, par rapport à ce qui nous intéresse directement dans cette étude, c'est-à-dire les frais de séjour, les frais de missions et réceptions revêtent une grande importance.

Ventilation des frais de voyages et déplacements

Le tableau suivant (cf tableau n° IV) ventile pour chaque secteur d'activité les frais de voyages et déplacements entre : étranger, transport et séjour. L'absence de frais effectués à l'étranger dans le secteur du bois, de la presse et de l'édition, provient du fait qu'aucun des prospectus de l'échantillon considéré n'avait effectué ce mois là de voyage à l'étranger. En déduire que les entreprises de ce secteur ne se déplacent pas à l'étranger serait donc plus qu'erroné. Ce tableau a été établi grâce à l'exploitation de plus de 1.500 notes de frais dans les sociétés de l'échantillon "Paris".

T A B L E A U I V

Enquête "Paris": les frais de déplacement et leur décomposition

Secteur d'activité	Etranger		Transports		Séjours		Total
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	Francs
Industries mécaniques électriques, chimiques	10.819	16	27.301	40,1	29.828	43,9	67.948
Industries diverses, bâtiment	6.284	9	23.049	33,0	40.705	58,0	70.038
Commerces	7.325	17,3	17.405	41,2	17.504	41,5	42.234
Industries alimentaires	4.190	9,6	11.246	25,8	28.169	64,6	43.605
Bois, presse, édition	-	0	9.248	38,7	14.614	61,3	23.862
Energie, métallurgie, sidérurgie	4.422	21,3	8.373	43,7	6.322	33,2	19.117
Services	16.000	20,0	45.000	55,5	20.000	24,5	81.000
T O T A L	49.040	14,1	141.622	40,7	157.142	45,2	347.804

La lecture de ce tableau nous permet de mesurer l'importance assez considérable que prennent les transports dans les frais de déplacement. Ce phénomène est surtout dû à l'emploi très généralisé de l'automobile pour les déplacements et au développement des transports aériens intérieurs (Air-Inter) qui entraîne une distorsion considérable entre le coût du voyage et le coût du séjour généralement très court (une journée en général).

A partir de ces résultats, nous avons établi un graphique (cf graphique n° II) qui souligne d'une façon plus schématique l'importance respective des frais de transport, des frais de séjour et des dépenses effectuées à l'étranger dans le tourisme d'affaires.

Afin de mieux saisir le phénomène du tourisme d'affaires dans son ensemble et de nous permettre de découvrir la part de ces dépenses qui reviennent aux activités touristiques placées sous la tutelle du Commissariat Général au Tourisme, nous avons, ainsi que le montre notre schéma sur la distribution des dépenses de tourisme d'affaires (cf schéma n° I), ventilé le poste frais de séjour entre :

- Hôtels,
- Restaurants,
- Divers.

Ventilation des frais de séjour

La rapidité des moyens de transport (transports aériens) ou leur commodité (automobile) accélèrent le phénomène précédemment constaté. En effet, non seulement la vitesse des transports diminue la durée des séjours, mais modifie la structure des dépenses d'hôtel et de restaurant : les frais d'hôtel dimi-

nuent au profit des frais de restaurant et ces derniers sont deux fois et demi plus importants que les frais d'hôtel. Il sera utile de comparer cette répartition des dépenses avec celles des V.R.P. dont le métier est de voyager sans cesse ainsi qu'à celle des fonctionnaires dont les déplacements consistent essentiellement en des missions dont la durée est parfois assez longue.

Le tableau suivant (cf tableau n° V) nous fournit par secteur d'activité la distribution des frais de séjour entre hôtel, restaurant et divers. Malgré les grands écarts entre la part des frais de restaurant et celle des frais d'hôtel selon les secteurs, nous remarquons que dans tous les cas, les frais de restaurant sont toujours supérieurs aux frais d'hôtel.

Les frais de séjour dans le secteur des services n'ont pu être ventilés. Ceci tient à l'absence quasi complète chez les prospects de ce secteur, de notes de frais. En effet, nous avons interviewé en général de petites sociétés (courtier, juré d'assurance maritimes, conseil en publicité, société d'engineering, etc.). Or, dans ces entreprises, seul le Président Directeur général ou le gérant et éventuellement le fondé de pouvoir ou l'adjoint direct se déplacent et bien entendu ces personnes ne s'imposent pas à elles-mêmes le contrôle de leurs propres dépenses.

T A B L E A U V

Enquête "Paris" : ventilation des frais de séjour

Secteurs d'activité	Hôtel		Restaurant		Divers		Total
	Francs	%	Francs	%	Francs	%	
Industries mécaniques, électriques, chimiques	7.247	24,1	18.864	63,4	3.717	12,5	29.828
Industries diverses, bâtiment	13.615	33,6	22.246	54,5	4.844	11,9	40.705
Commerces	3.933	22,5	11.768	67,2	1.803	10,3	17.504
Industries alimentaires	8.140	28,9	15.969	56,6	4.060	14,5	28.169
Bois, presse, édition	1.089	7,5	13.222	90,5	303	2,0	14.614
Energie, métallurgie, sidérurgie	964	18,5	4.004	73,5	1.354	8,0	6.322
T O T A L	34.988	25,52	86.073	62,76	16.081	11,72	137.142 (*)

(*) avec les Services : 157.142

Ainsi que nous l'avons déjà fait au paragraphe précédent pour les frais de déplacement, nous avons représenté graphiquement l'importance des frais d'hôtel, de restaurant et divers par rapport à l'ensemble des frais de séjour (cf graphique n° III). Ce dernier souligne la distorsion qui existe entre les frais d'hôtel et les frais de restaurant. Notre analyse sur la répartition des dépenses de séjour, par catégorie socio-professionnelle, nous fournira une explication partielle de ce phénomène.

Graphique récapitulatif de la répartition des dépenses de tourisme d'affaires

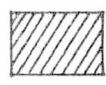
Afin de mieux pouvoir juger la part des dépenses de tourisme d'affaires des entreprises qui intéressent les activités touristiques, nous avons établi un graphique récapitulatif (cf graphique n° IV) qui est une synthèse des résultats précédents.

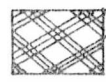
Ce graphique nous permet de constater que seuls 53,20 % (séjour + réceptions) des dépenses de tourisme d'affaires recensées dans une entreprise, nous intéressent directement. D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà souligné, nous voyons que les frais de réception, consacrés en très grande partie à des dépenses de restaurant, prennent une grande importance en ce qui concerne l'objet de notre étude. Ils représentent à eux seuls, en effet, la moitié des dépenses de restaurant effectuées par le personnel des entreprises au cours des déplacements, et sont supérieurs de près d'un tiers aux dépenses d'hôtel.

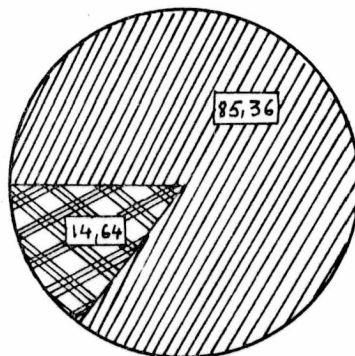
47.

GRAPHIQUE N° I

Ventilation du tourisme d'affaires des entreprises


 Voyages & déplacements


 Missions & réceptions

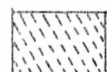


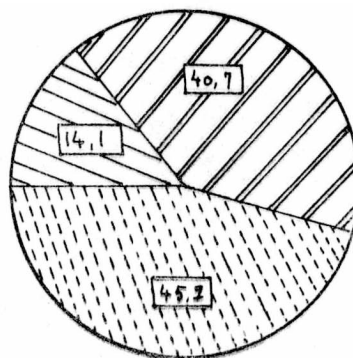
GRAPHIQUE N° II

Ventilation des frais de déplacement des entreprises

 Etranger


 Transport


 Séjour




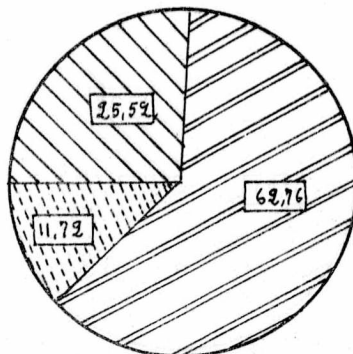
GRAPHIQUE N° III

Ventilation des frais de séjour des entreprises

 Hotel

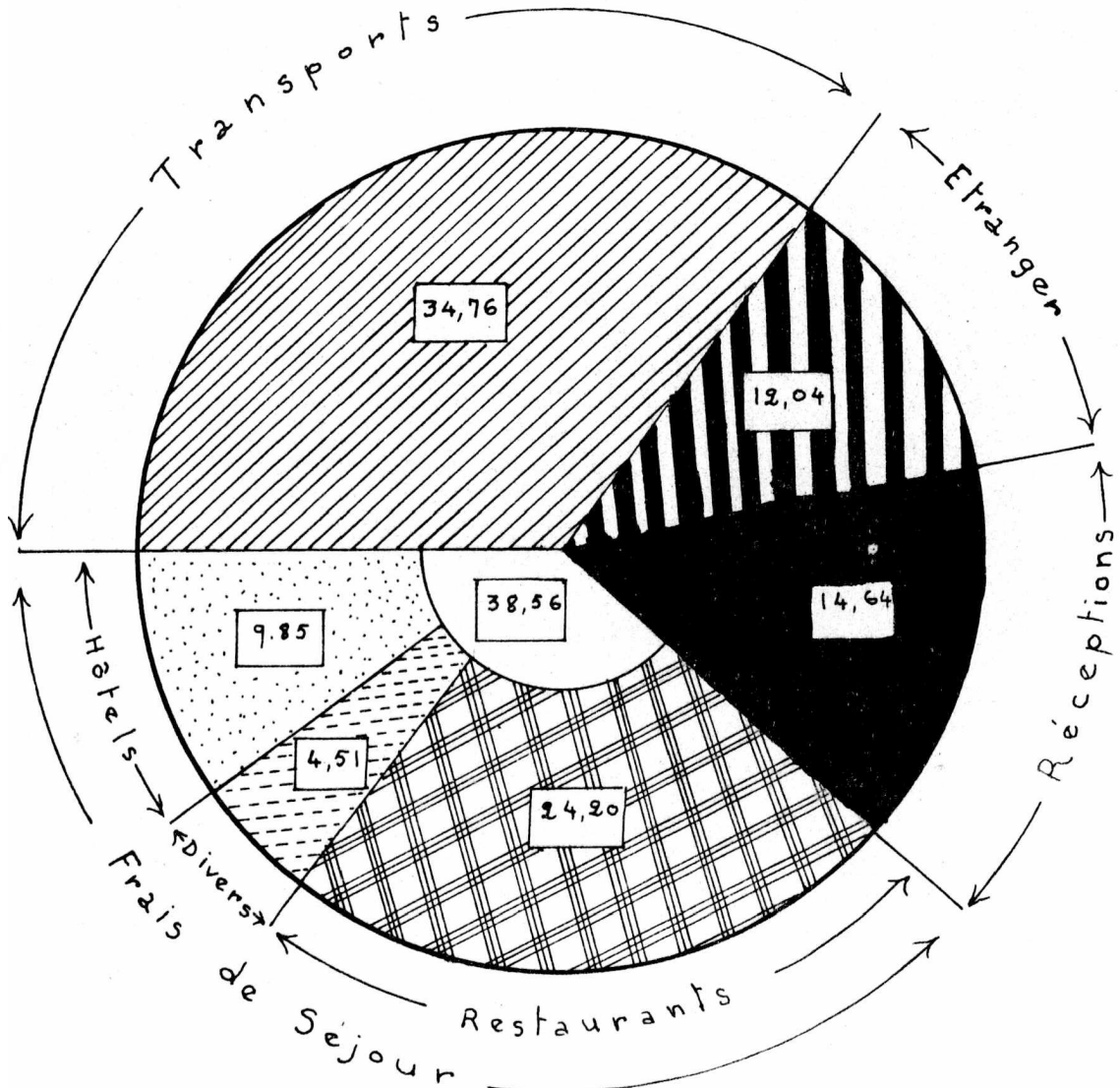
 Restaurant

 Divers



GRAPHIQUE N° IV

Graphique récapitulatif sur la ventilation par postes
des dépenses de tourisme d'affaires des entreprises



Entreprises Industrielles et Commerciales

(Secteur Privé et Semi-public)

Ventilation selon les catégories socio-professionnelles des dépenses de déplacement (cf tableau n° VI)

L'exploitation des notes de frais des entreprises nous a permis d'étudier non seulement la répartition globale au sein de l'entreprise, des dépenses de déplacement, mais la répartition par catégories socio-professionnelles.


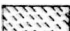

Nous avons retenu les catégories suivantes :

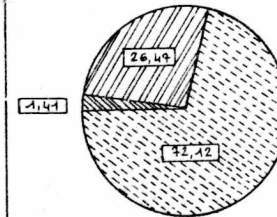
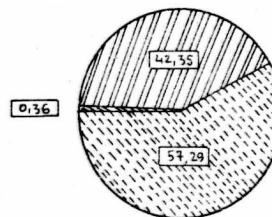
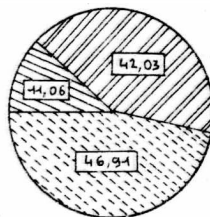
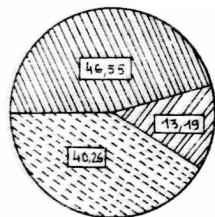
- Directeurs,
- Cadres,
- Représentants - vendeurs,
- Employés.

Nous avons volontairement laissé de côté les ouvriers: cette catégorie du personnel n'effectuant pratiquement jamais de déplacement (parfois, dans certaines entreprises, des ouvriers-monteurs ou des réparateurs doivent effectuer un déplacement, mais ces personnes, en raison de leur qualification sont souvent payées au mois et leurs dépenses sont classées avec celles des employés).

Les résultats de cette exploitation ont été consignés dans le tableau suivant (cf tableau n° VI) :

	DIRECTEURS							CADRES							VENDEURS REPRESENTANTS							EMPLOYES						
	Etranger		Transport		Séjour		TOTAL	Etranger		Transport		Séjour		TOTAL	Etranger		Transport		Séjour		TOTAL	Etranger		Transport		Séjour		TOTAL
	Francs	%	Francs	%	Francs	%		Francs	%	Francs	%	Francs	%		Francs	%	Francs	%	Francs	%		Francs	%	Francs	%	Francs	%	
Industries Mécaniques Electriques, Chimiques	8.910	91	513	5,2	573	3,8	9.796	1.492	8,5	7.542	43,1	8.488	48,4	17.552	447	1	19.219	47,5	20.867	51,5	40.503							
Industries diverses Bâtiment	2.099	87,5	-		300	12,5	2.399	4.005	16,2	10.802	43,6	9.978	40,3	24.785			11.327	29,5	27.021	70,5	38.348	180	4	920	20,4	3.406	75,6	4.506
Commerces	6.470	89,4	541	7,5	227	3,1	7.238	855	5	8.008	46,3	8.421	48,7	17.284			8.441	48,7	8.537	51,3	16.648			745	70	319	30	1.064
Industries Alimentaires et Agricoles	4.190	40,4	202	2	5.966	57,6	10.358			8.585	37,7	14.215	62,3	22.800			748	22,9	2.515	77,1	3.263			1.741	23,8	5.473	76,2	7.184
Bois Presse Edition			3.563	24,5	10.984	75,5	14.547			989	70,5	414	29,5	1.403			4.696	59,4	3.216	40,6	7.912							
Energie Métallurgie Extraction	703	18,9	1.523	41	1.489	40,1	3.715	3.719	51,7	2.298	32	1.179	16,4	7.196			4.552	55,5	3.654	44,5	8.206							
	22.372	46,55	6.342	13,19	19.339	40,26	48.053 (100,00)	10.071	11,06	38.254	42,05	42.695	46,91	91.020 (100,00)	447	0,36	48.653	42,35	65.810	57,29	114.980 (100,00)	180	1,41	3.376	26,47	9.198	72,12	12.754 (100,00)

 ETRANGER
 SEJOUR
 TRANSPORT



Plusieurs conclusions s'imposent :

. Les déplacements à l'étranger sont essentiellement le fait des cadres et des directeurs et pour ces derniers ce poste représente près de la moitié de leurs frais de déplacement.

. Plus on descend dans la hiérarchie et plus le rapport frais de séjour / frais de transport augmente : 1,10 pour les cadres, 1,36 pour les vendeurs, 2,76 pour les employés. Ceci s'explique par le fait que les cadres effectuent de brefs séjours, d'un à deux jours environ (voyages d'affaires), alors que les employés demeurent longtemps au même endroit (campagne de lancement d'un produit, participation à une foire-exposition, réalisation de travaux...).

Les directeurs présentent une exception à cette tendance, non parce qu'ils séjournent longtemps, mais parce que les frais occasionnés par leurs séjours, aussi brefs soient-ils, représentent en valeur une part considérable de l'ensemble des frais de déplacement. En effet, en raison de leur qualité, ils ne fréquentent que des hôtels et restaurants de grand luxe, d'où des dépenses de séjour anormalement fortes eu égard à la durée du déplacement. Ce phénomène est bien mis en évidence dans le tableau suivant (cf tableau n° VII) où nous découvrons que les directeurs effectuent près du cinquième des dépenses de déplacement ! Alors que numériquement ils sont certainement le groupe le plus faible.

T A B L E A U VII

Les dépenses de déplacement selon les
catégories socio-professionnelles

	Directeurs	Cadres	Vendeurs représentants	Employés	Total
Montant en fs	48.053	91.020	114.880	12.754	266.707
%	18,02	34,13	43,07	4,78	100,00

Tableau récapitulatif sur le rapport des frais de tourisme d'affaire sur le chiffre d'affaires et sur les salaires bruts (cf. tableau n° VIII).

Ce tableau a été établi à partir de l'exploitation des questionnaires généraux de l'enquête "Paris" et concerne donc les frais de déplacement, de mission et de réception sur l'ensemble de l'année 1962. Afin d'obtenir une idée plus juste de l'importance de ces dépenses, nous les avons rattachées au chiffre d'affaires et aux salaires bruts. Nous remarquons que les dépenses de tourisme d'affaires sont égales à 7,065 % de la masse des salaires bruts. Ce taux est extrêmement élevé, mais, ainsi que nous allons le voir au chapitre suivant, il va être fortement réduit par l'incorporation des résultats de l'enquête "Province".

T A B L E A U X VIII

Résultats de l'enquête "PARIS"

Secteurs d'activité	chiffre d'affaires 10 ³ Fr	appointe- ments + salaires 10 ³ Fr	Voyages déplacements réceptions 10 ³ Fr	nombre de salariés	moyenne frais par salarié Fr	Part des frais de déplacement dans	
						chiffre d'affaires	appointe- ments + salaires
Industries mécaniques, électriques et chimiques	1.206.444	148.018	12.364,31	12.317	1.003,9	1,02	8,35
Industries diverses, bâtiment	711.849	80.438	2.123,40	5.778	379,6	0,31	2,70
Commerces	469.252	23.450	2.927.88	3.187	918,7	0,62	12,48
Industries alimentaires	1.186.325	126.442	11.434,30	9.497	1.204,0	0,96	9,04
Bois, presse, édition	60.829	18.572	346,72	1.482	234,0	0,57	1,87
Energie, métallurgie, sidérurgie	4.766.423	242.371	16.592,00	17.395	927,2	0,35	6,85
Services	64.917	22.010	860,33	1.853	463,0	1,33	3,91
T O T A L	8.466.039	661.301	46.718,94	52.014	898,2	0,552	7,065

23.1.2. Résultats "province"

Tableau récapitulatif sur le rapport des frais de tourisme d'affaires sur les chiffres d'affaires et sur les salaires bruts (cf. tableau n° IX).

Ce tableau a été établi sur le même principe que celui de l'enquête "Paris", c'est-à-dire que nous avons exploité les questionnaires généraux qui avaient été envoyés par voie postale.

Ainsi que nous l'avions annoncé au paragraphe précédent, le rapport des dépenses de tourisme d'affaires sur la masse des salaires bruts pour l'enquête "Province" est bien plus faible que celui de l'enquête "Paris" : 2,972 % au lieu de 7,065 %.

Cette différence peut s'expliquer par la concentration à Paris d'un très grand nombre d'entreprises d'importance nationale et dont le champ d'activité recouvre la totalité du territoire français, alors qu'un très grand nombre d'entreprises provinciales ont une activité commerciale limitée au département ou à la province. Cette limitation du territoire de vente entraîne une diminution considérable des frais de déplacement.

Ce phénomène semble confirmé par la similitude du rapport des frais de tourisme d'affaires sur le chiffre d'affaires :

0,529 % pour la province,

0,557 % pour Paris.

En effet, les entreprises de Paris, tout en ayant des dépenses de tourisme d'affaires bien plus élevées que celles de province ont comparativement un chiffre d'affaires bien supérieur à celui de leurs homologues de Province ce qui corrige la distorsion entre ces deux catégories d'entreprises.

T A B L E A U X IX

Résultats de l'enquête "PROVINCE"

Secteurs d'activité	chiffre d'affaires 10 ³ Fr	appointements + salaires 10 ³ Fr	Voyages déplacements réceptions 10 ³ Fr	nombre de salariés	Moyenne frais par salarié Fr	Part des frais de déplacement dans	
						chiffre d'affaires	appointements + salaires
Industries mécaniques, électriques chimiques	1.120.145	264.342	7.067,91	19.088	370,28	0,63	2,67
Industries diverses, bâtiment	208.517	60.766	1.694,50	4.781	354,42	0,81	2,78
Commerces	802.195	47.480	1.902,19	4.906	387,73	0,24	4,01
Industries alimentaires	976.244	153.760	3.246,10	9.828	330,29	0,33	2,11
Bois, presse, édition	166.574	31.573	745,18	3.159	235,80	0,45	2,36
Energie, métallurgie, sidérurgie	921.071	204.818	8.371,33	15.428	542,60	0,90	4,08
Services	251.008	20.705	630,42	1.399	450,60	0,25	3,04
Transports	22.810	12.135	36,65	1.085	33,70	0,16	0,30
Textiles et cuirs	188.747	32.262	926,26	4.024	230,18	0,49	2,88
T O T A L	4.657.311	828.341	24.620,54	63.698	386,52	0,529	2,972

23.1.3. Résultats France entière

Nous avons regroupé les renseignements obtenus à Paris (cf tableau VIII) et en province (cf tableau IX) en un tableau récapitulatif pour l'ensemble de la France. (cf. tableau X).

Nous obtenons les pourcentages suivants :

Part des dépenses de tourisme d'affaire dans :

- les salaires bruts : 4,789 %,
- le chiffre d'affaires : 0,544 %.

Ces chiffres nous donnent un aperçu de l'importance assez considérable du phénomène du tourisme d'affaires dans l'ensemble de l'économie :

L'ensemble des dépenses du tourisme d'affaires (4,789% des salaires) devrait être presque égal au montant total du versement forfaitaire sur les salaires (5%) !

C'est la découverte de cette importance assez exceptionnelle que revêt le tourisme d'affaires en France qui nous a incité dans les pages qui suivent à essayer de définir quantitativement la place du tourisme d'affaires dans l'ensemble du tourisme Français, pour les entreprises industrielles et commerciales.

T A B L E A U X X

Résultats des enquêtes "PARIS et PROVINCE"

Secteurs d'activité	Chiffre d'affaires 10 ³ Fr	Appointements + salaires 10 ³ Fr	Voyages déplacements réceptions 10 ³ Fr	Nombre de salariés	Moyenne frais par salarié Fr	Part des frais de déplacement	
						chiffre d'affaires	appointements + salaires
Industries mécaniques, électriques, chimiques	2.326.589	412.860	19.432,22	31.405	618,76	0,83	4,71
Industries diverses, bâtiment	920.366	141.204	3.887,90	10.559	368,20	0,42	2,75
Commerces	1.271.447	70.930	4.830,07	8.093	598,82	0,38	6,81
Industries alimentaires	2.162.569	280.202	14.680,40	19.325	759,70	0,68	5,23
Bois, presse, édition	227.403	50.145	1.091,90	4.641	235,27	0,48	2,17
Energie, métallurgie, sidérurgie	5.687.494	447.189	24.963,33	33.323	749,13	0,44	5,58
Services	315.925	42.715	1.490,75	3.257	457,70	0,47	3,49
Transports	22.810	12.135	36,65	1.085	33,77	0,16	0,30
Textiles et cuirs	188.747	32.262	926,26	4.024	230,18	0,49	2,88
T O T A L	13.123.350	1.489.642	71.339,48	115.712	616,53	0,544	4,789

23.1.4. Essai d'extrapolation des résultats de l'enquête sur le secteur privé et semi-public à l'ensemble de la France

Deux bases de calcul s'offrent pour déterminer le montant total des dépenses de tourisme d'affaires des entreprises pour la France entière en 1962.

- les salaires,
- les chiffres d'affaires.

La dernière étude réalisée en France sur le montant des salaires déclarés (exploitation des états "1024") a été faite par l'I.N.S.E.E. en 1962 sur les salaires déclarés en 1961 et versés en 1960. Grâce aux taux d'accroissement de la masse de salaires publiés par l'I.N.S.E.E., nous arrivons à recomposer la masse théorique des salaires versés en 1962. Si nous appliquons le taux de 4,789 % indiqué au paragraphe précédent à cette somme, nous obtenons pour l'année 1962 à :

4.137,888 millions de francs pour le tourisme d'affaire des entreprises industrielles et commerciales

T A B L E A U X I

Le tourisme d'affaire des entreprises d'après les salaires bruts

(source : "1024")

	salaires bruts en millions de francs	Taux d'accroissement	Tourisme d'affaires
1960	70.766		3.388,984
1961	77.631	9,7%	3.717,749
1962	85.404	11,3%	4.137,888

Le chiffre d'affaires

La dernière étude portant sur les chiffres d'affaires des entreprises françaises (exploitation des B.I.C.) a été faite par le S.E.E.F. en 1963 sur les chiffres d'affaires et les B.I.C. déclarés en 1960 et effectués en 1959. Grâce à des taux d'accroissement des chiffres d'affaires des grandes entreprises publiés par le S.E.E.F., nous arrivons à recomposer le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales en France pour 1962. Si nous appliquons le taux de 0,544 % indiqué au paragraphe précédent à cette somme, nous obtenons pour 1962 : 3.365,184 millions de francs pour le tourisme d'affaire des entreprises industrielles et commerciales.

La différence entre ces deux résultats qui théoriquement devraient être identiques s'explique pour deux raisons :

- Le chiffre d'affaires indique pour l'ensemble des entreprises françaises est minoré :
 - . primo par le fait de la fraude fiscale particulièrement vive dans les déclarations des B.I.C.,
 - . secundo par l'incorporation dans ce chiffre d'une masse importante d'entreprises qui sont au forfait et dont le forfait (révisé seulement tous les deux ans) est inférieur au chiffre d'affaires réel.

T A B L E A U X I I

Le tourisme d'affaires des entreprises d'après leur chiffre

d'affaires

(source : B.I.C.)

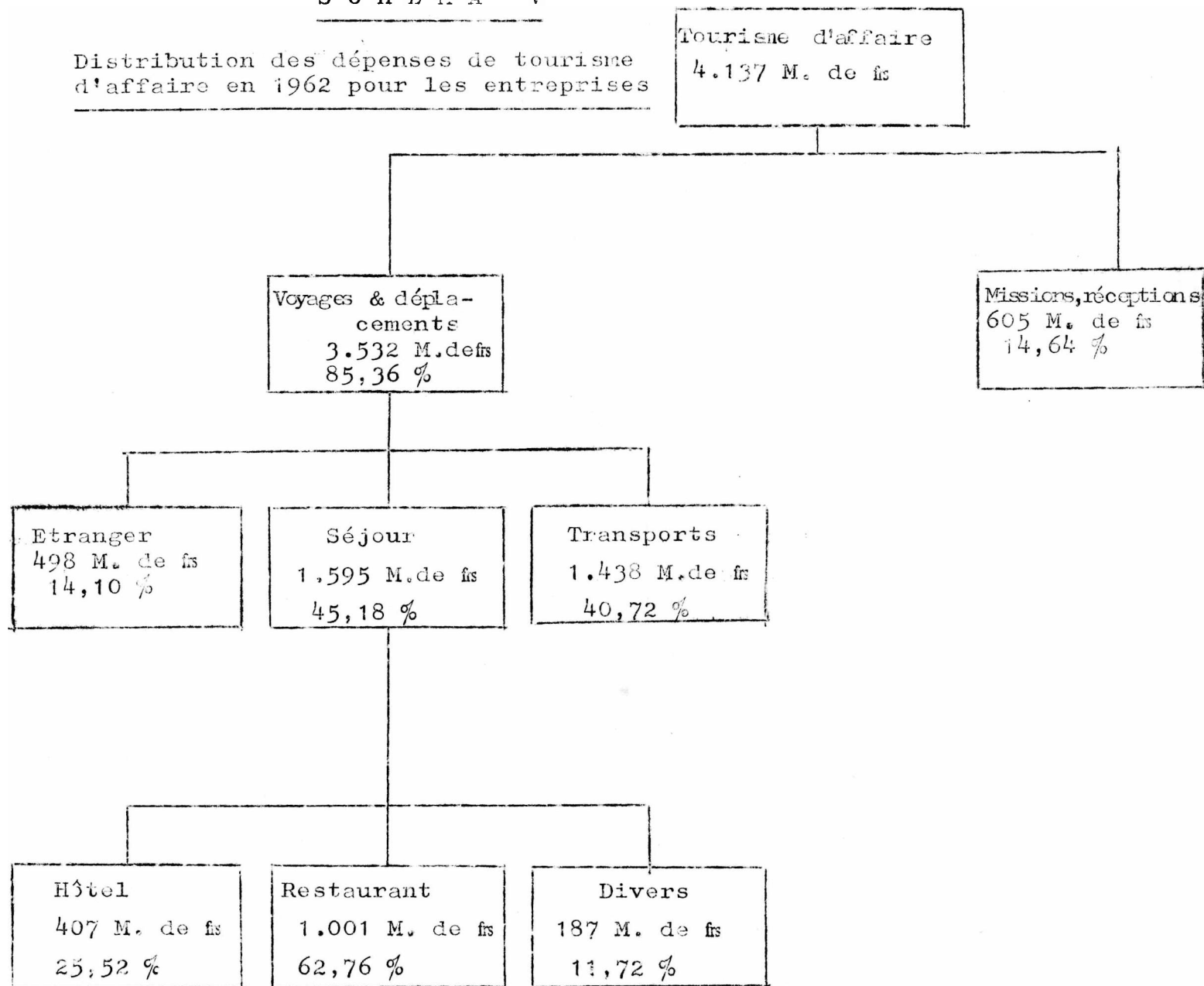
	Chiffre d'affaires en millions de fs	Taux d'accrois- sement	Tourisme d'affaires
1959	472.244		2.569,007
		12,1 %	
1960	529.385		2.879,854
		7,5 %	
1961	569.089		3.095,844
		8,7 %	
1962	618.600		3.365,184

Pour ces diverses raisons, nous avons retenu comme base de calcul le montant total des salaires bruts versés en France dans le secteur privé et semi-public en 1962, car il semble que ce soit le chiffre le moins entaché d'erreurs.

Nous pouvons donc considérer qu'en 1962, les entreprises industrielles et commerciales françaises ont dépassé 4.137,888 millions de francs en frais de voyage, déplacement, mission et réception. Cette somme se ventilant comme suit :

S C H E M A V

Distribution des dépenses de tourisme d'affaire en 1962 pour les entreprises



Répartition des dépenses de tourisme d'affaires par secteur d'activité

L'enquête pilote nous a fourni pour chaque secteur d'activité un taux représentant le pourcentage des dépenses de tourisme d'affaires par rapport à la masse des salaires bruts versés dans les secteurs d'activité (cf tableau n° X).

En prenant pour base les salaires de 1960 déclarés en 1961 (exploitation des 1024 par l'I.N.S.E.E. - Statistiques et études financières - Janvier 1963) nous avons recomposé par secteur d'activité la masse des salaires versés en 1960. Puis à ces sommes nous avons appliqué le taux des dépenses de tourisme d'affaires correspondant.

C'est ainsi que nous avons obtenu pour 1960 le montant des dépenses de tourisme d'affaires pour chaque secteur étudié.

Le tableau ci-après indique par ordre décroissant l'importance de ces dépenses et la part de chaque secteur d'activité dans l'ensemble des dépenses de tourisme d'affaires (cf. tableau XIII).

Une extrapolation de ces résultats à l'année 1962 n'a pu être faite en raison de l'absence de taux d'accroissement annuel des salaires par branche d'activité à deux chiffres.

Toutefois, nous avons essayé de comparer ces résultats pour 1960 à ceux d'une étude effectuée il y a sept ans par l'I.N.S.E.E.

T A B L E A U XIII

Répartition des dépenses de tourisme d'affaires par
secteur d'activité

1 9 6 0

	S e c t e u r s	%	Millions de francs
1	Mécanique, chimie	23,05	666,404
2	Commerces	22,01	636,509
3	Energie, métallurgie	18,29	528,894
4	Divers, bâtiment	10,83	313,222
5	Services	6,83	197,393
6	Transports	6,24	180,581
7	Textiles, cuirs	5,34	154,082
8	Alimentation	4,68	135,469
9	Bois, presse, édition	2,72	78,41
	T O T A L	100,00	2.890,964

En 1956, l'I.N.S.E.E. a publié une étude portant sur l'exploitation des états "1024" sur les salaires déclarés en 1955 et versés en 1954. Cette étude est la dernière en date qui ait recensé d'une manière exhaustive les colonnes 11, 12, 13, 14 et 15 des états "1024" concernant les frais de représentation, de mission et de déplacement, ainsi que les frais professionnels et les indemnités pour frais d'emploi.

Cette exploitation, tout en ayant le mérite d'exister possède deux défauts qui rendent son application à l'étude présente assez difficile.

Tous les postes sus mentionnés ont été bloqués en un poste unique : indemnités pour frais d'emploi et remboursements de frais. Ce poste est donc considérablement gonflé par tous les frais professionnels autres que les déplacements (vêtements de travail, primes de risques, fournitures spéciales etc.).

L'état "1024" ne donne que les frais de déplacement et de représentation des "cadres". Or, les dépenses de ces derniers ne représentent qu'environ 50 % du total des frais de déplacement remboursés par les entreprises.

Enfin, l'état "1024" est un document dont la valeur des résultats en ce qui concerne les frais de déplacement est plus que contestable.

Le tableau suivant nous fournit par ordre décroissant l'importance relative de chaque secteur dans l'ensemble des dépenses de tourisme d'affaires.

T A B L E A U X I V

Répartition des indemnités pour frais d'emploi

par secteur d'activité

1 9 5 4

	Secteurs	%	Millions de Francs
1	Divers, bâtiment	19,74	123,98
2	Mécanique, chimie	18,42	115,62
3	Commerces	16,91	106,17
4	Services	12,98	81,55
5	Energie, Métallurgie	11,26	70,70
6	Textiles, cuirs	5,90	37,07
7	Transports	5,69	35,76
8	Alimentation	5,16	32,44
9	Bois, presse, édition	3,94	24,78
	T O T A L	100,00	628,01

Source : Exploitation des états "1024" en 1956 par l'I.N.S.E.E.

La comparaison de ces deux derniers tableaux nous permet de constater une assez grande similitude dans la classification des secteurs d'activité selon le montant de leur dépense de tourisme d'affaires ou de leurs indemnités pour frais d'emploi et remboursement de frais.

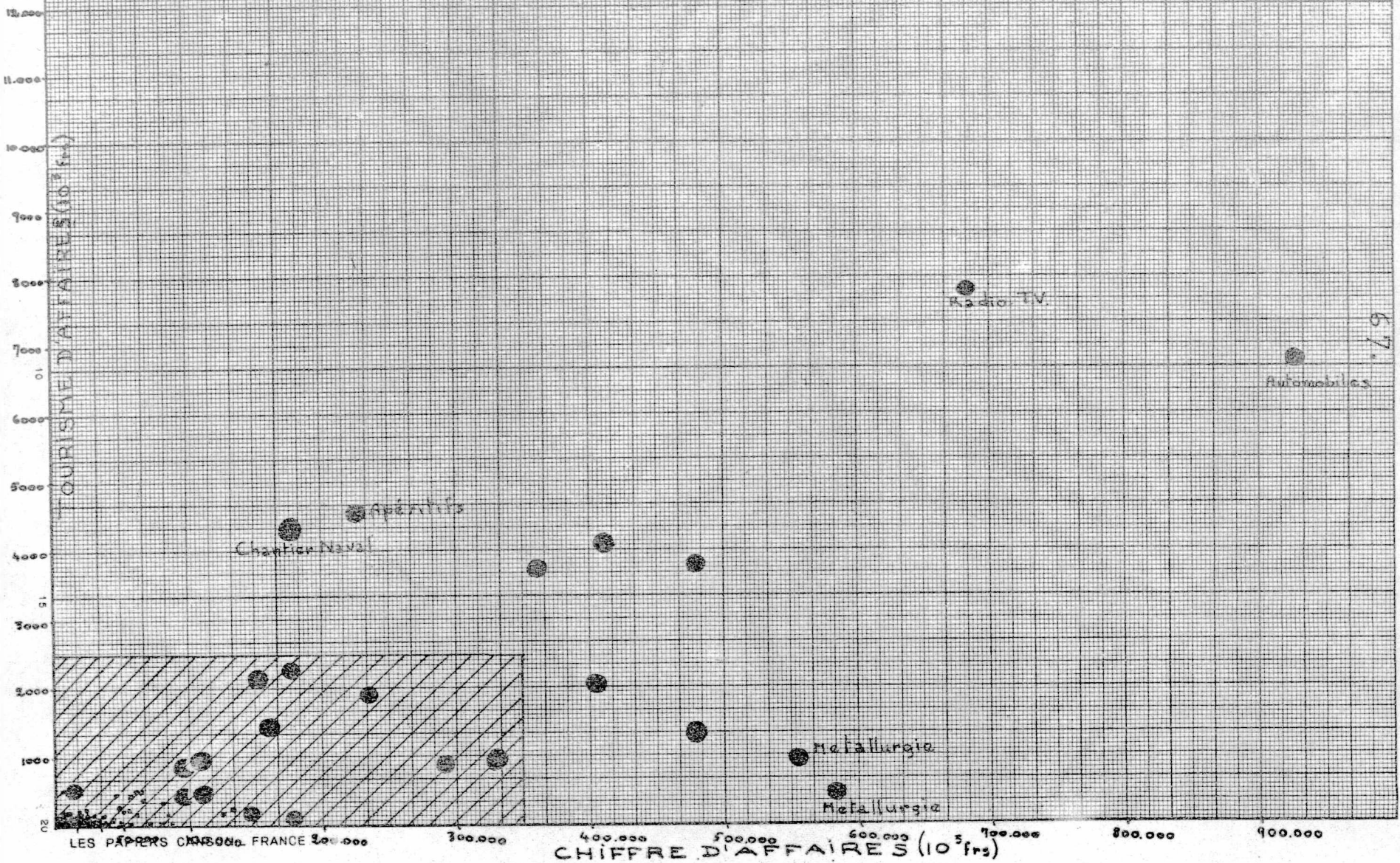
Devant l'importance des dépenses de tourisme d'affaires par rapport au chiffre d'affaires des entreprises et à leurs salaires bruts, nous avons essayé de voir si il existait une corrélation entre les dépenses de tourisme d'affaires et d'une part le chiffre d'affaire et d'autre part les salaires bruts.

Nous avons donc établi deux sortes de graphiques :

- Les graphiques A et A' qui indiquent en abscisse le chiffre d'affaires en milliers de francs et en ordonnée les dépenses de tourisme d'affaires en milliers de francs. Afin de faciliter la lecture du graphique A, pour les entreprises ayant de faibles dépenses de déplacement, nous avons agrandi le secteur hachuré et l'avons reporté sur le graphique A'.

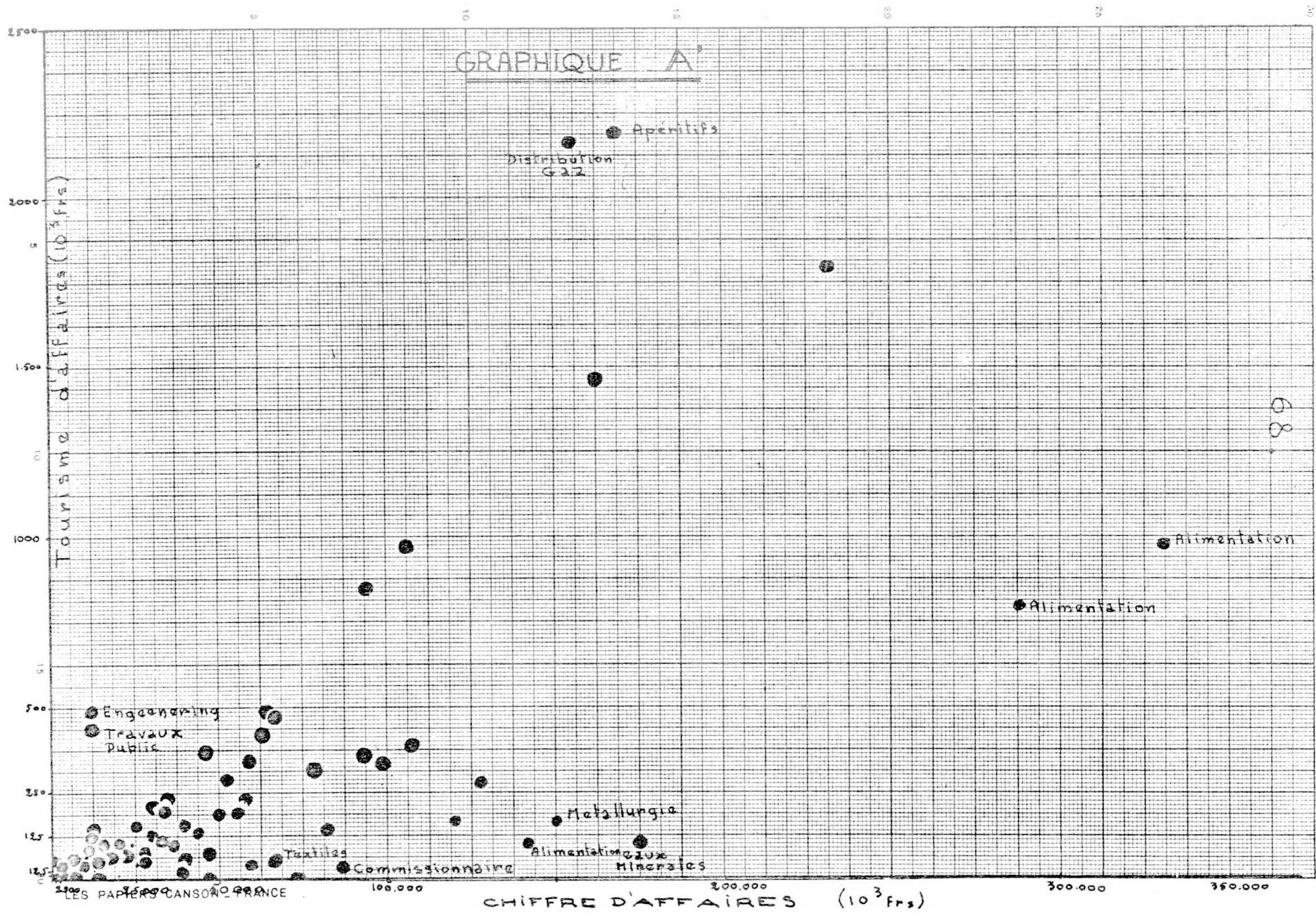
- Les graphiques B et B' qui indiquent en abscisse les salaires bruts en milliers de francs et en ordonnée les dépenses de tourisme d'affaires en milliers de francs. Le même désir de faciliter la lecture du graphique B nous a incité à faire le graphique B' qui est un agrandissement du secteur hachuré dans le graphique B.

GRAPHIQUE A

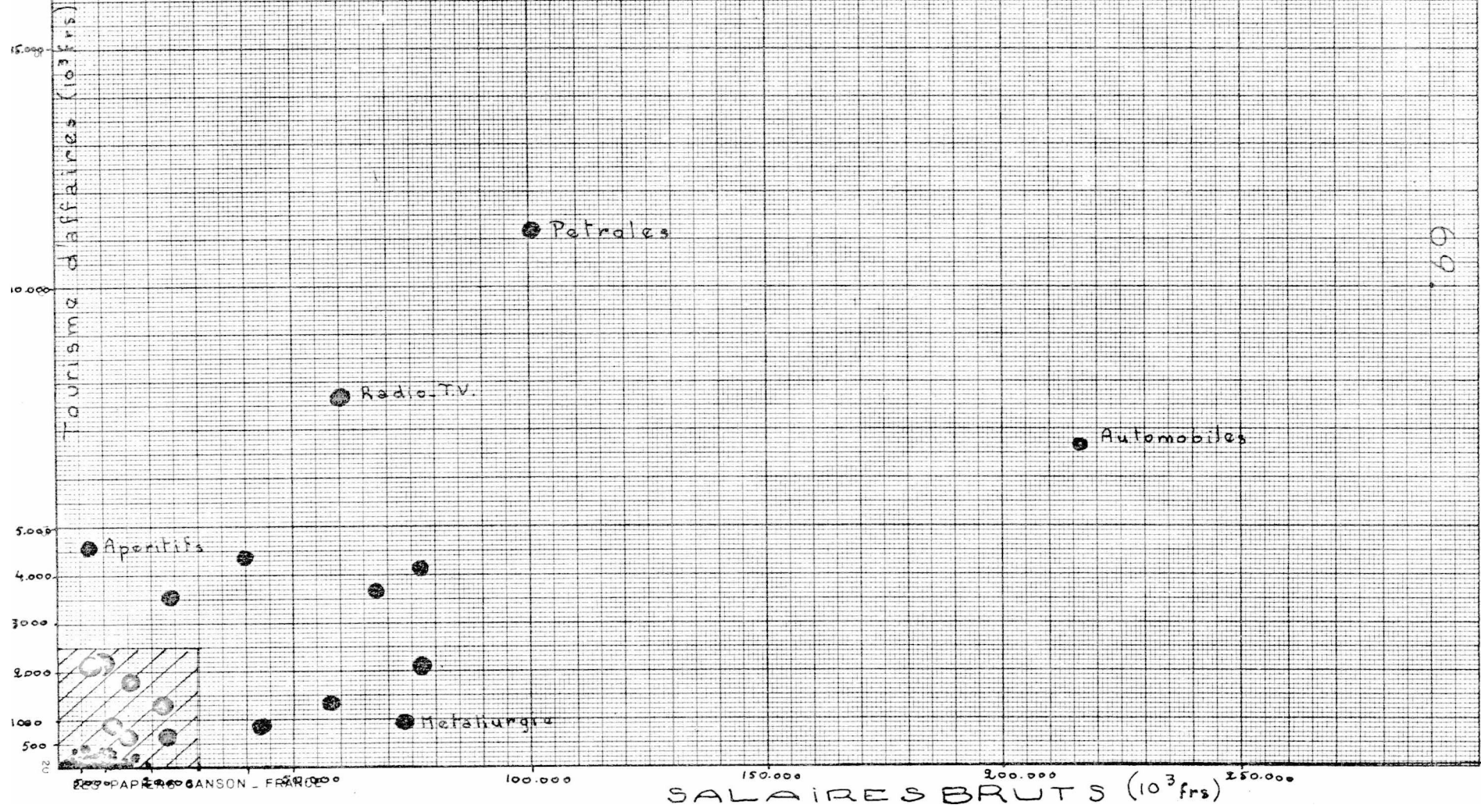


67.

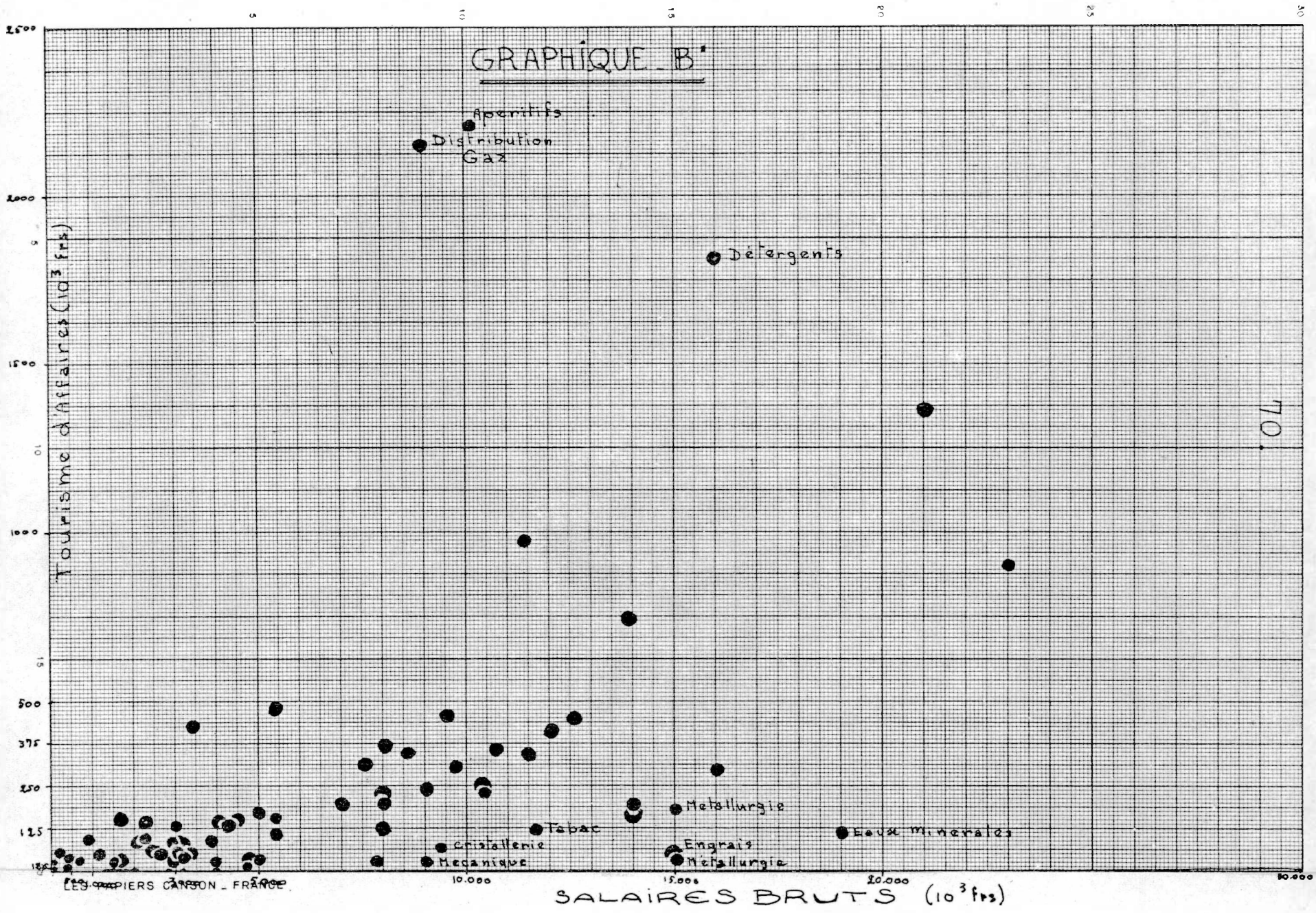
LES PAPIERS CHASSE FRANCE 300.000 300.000 400.000 500.000 600.000 700.000 800.000 900.000
 CHIFFRE D'AFFAIRES (10⁵ frs)



GRAPHIQUE B



69.



70.

LES PROPRIETAIRES CARSON - FRANCE

SALAIRE BRUTS (10³ frs)

La lecture de ces graphiques nous montre l'absence de corrélation entre les dépenses de tourisme d'affaire et le chiffre d'affaires des entreprises d'une part ou les salaires bruts d'autre part.

Certes, une certaine tendance peut sembler exister si nous ne tenons pas compte des points extrêmes dans chaque graphique (nous avons indiqué pour ces points la branche d'activité de l'entreprise) mais il faudrait un nombre d'observations infiniment plus élevé pour confirmer ou infirmer cette tendance.

Il est à remarquer dans les graphiques B et B' une certaine homogénéité pour les points extrêmes: il semblerait que les entreprises dont le rapport des frais de tourisme d'affaires sur les salaires bruts est exagérément faible soient des entreprises du secondaire, alors que dans le cas inverse, celles dont ce rapport est exagérément élevé soient des entreprises du tertiaire.

*

* *

23.2. Enquête auprès des V.R.P.

Ainsi que nous l'avons souligné au paragraphe 22.3.1., la définition même du V.R.P. est d'être un "voyageur". Toutefois, la structure des dépenses de déplacement des V.R.P. est essentiellement fonction de leur territoire de vente. Il se présente en effet deux possibilités :

. Le V.R.P. a reçu comme territoire de vente le département de son lieu de résidence et éventuellement les départements limitrophes.

Exemple : le V.R.P. habitant Paris et visitant les trois Seine ; dans ce cas, le représentant a beaucoup de frais de transport et de restaurant, mais rentre généralement le soir chez lui.

. Le V.R.P. a reçu non pas un département, mais une région entière (Bretagne, Provence, Nord, etc.) et habite soit dans cette région ou même parfois complètement en dehors de cette région, dans ce cas, en raison même de l'étendue de son territoire il ne peut rentrer chez lui le soir et le séjour à l'hôtel est pour lui quotidien.

Nous avons donc jugé utile d'étudier en plus de l'ensemble des V.R.P. le cas particulier des représentants devant séjourner régulièrement à l'hôtel afin de comparer la structure de leurs dépenses de séjour à celles des salariés d'une entreprise et à celles des fonctionnaires.

23.2.1. Ventilation des dépenses de tourisme d'affaire pour l'ensemble des V.R.P.

Pendant 205 jours par an, un V.R.P. dépense en moyenne 100 fs par jour pour ses déplacements

(transports compris), cette somme se répartissant approximativement comme suit :

- Transports.....	53,74	frs	
			(Hôtel..... 5,09 frs
- Frais de séjour..	46,26	frs	(Restaurant... 21,85 frs
			(Café..... 11,87 frs
			(Réceptions.. 7,45 frs
Total des frais de déplacement par jour...	100,00	frs	

Ces renseignements ont été reproduits sur un graphique comparable à celui qui a été établi pour les entreprises. (cf. graphique n° V).

Le très faible pourcentage réservé à l'hôtel, 5,09 % est dû au phénomène précédemment souligné, de l'incorporation dans le nombre des V.R.P. de représentants qui rentrent chez eux tous les soirs.

Les frais de café sont bien plus importants (11,87%) que les frais divers des salariés d'une entreprise (4,51 %) car généralement le V.R.P. emporte une commande non pas chez le client mais devant un comptoir !

La dépense annuelle moyenne en frais de séjour (hôtel, restaurant, café et réception) est de 9.458 frs par V.R.P.

Le nombre de V.R.P. en activité au 1er janvier 1963 étant, selon la Fédération Nationale des V.R.P., de 38.528, nous pouvons estimer le montant total des dépenses de séjour des V.R.P. de la France entière à environ :

364.397.824 francs

Cette somme se ventilant comme suit :

. Hôtel.....	40.083.760	frs
. Restaurant..	172.141.542	frs
. Café.....	93.504.482	frs
. Réceptions..	58.668.040	frs

D'autre part, il est utile de rattacher les dépenses de déplacement, ainsi que nous l'avons fait pour les entreprises, au chiffre d'affaires et aux commissions et salaires des V.R.P.

Part des dépenses de déplacement dans le chiffre d'affaires : 1,20 %.

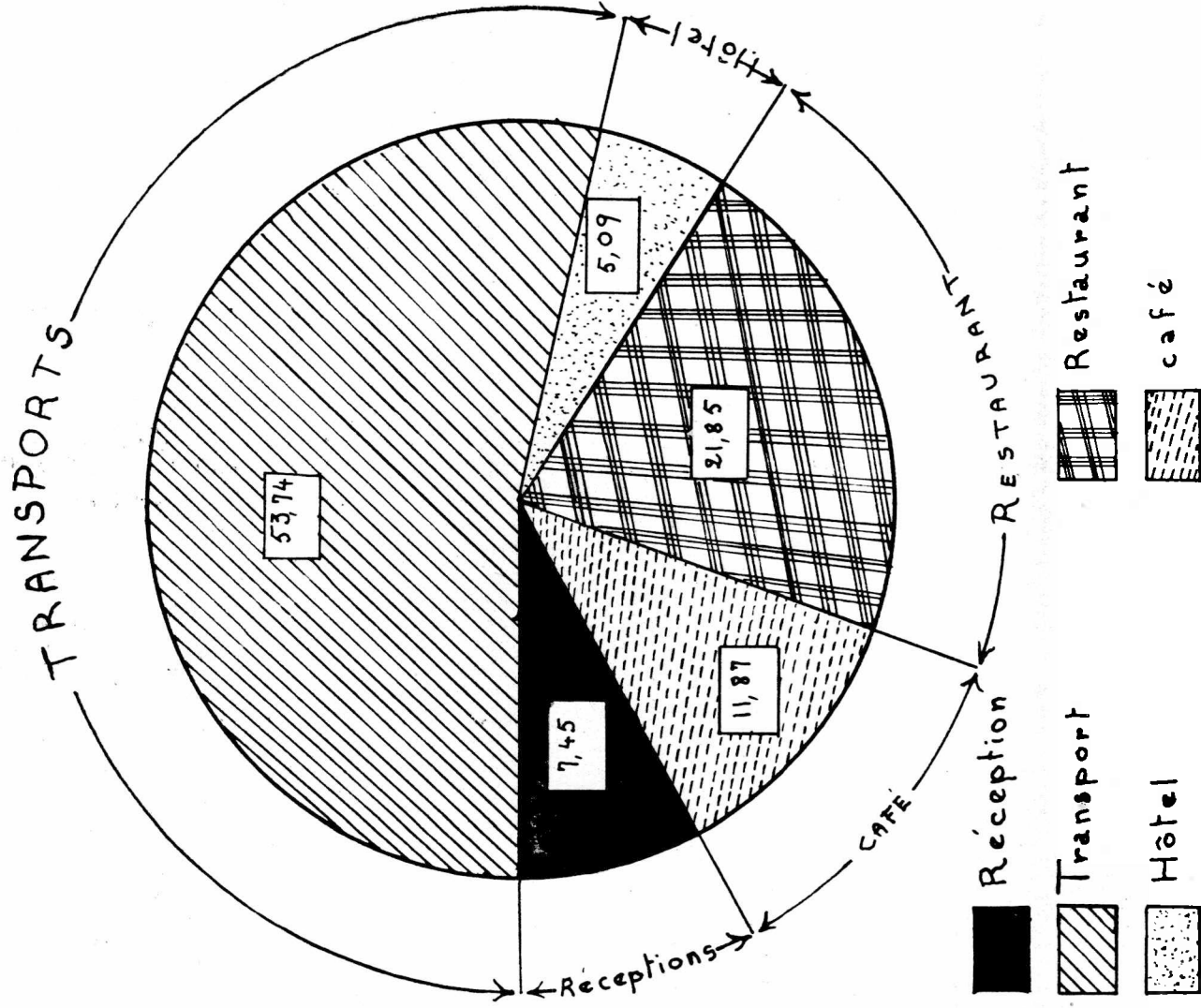
Part des dépenses de déplacement dans les commissions et salaires : 42,16 %.

Nous voyons que ce pourcentage est très élevé et il confirme bien le caractère itinérant du représentant. Les V.R.P., toutes proportions gardées, sont de loin les plus gros clients des hôtels, cafés, restaurants dont ils constituent une fidèle clientèle.

Afin de pouvoir comparer la structure des dépenses de séjour des V.R.P., nous avons établi un graphique (cf graphique n° VI) afin de le mettre en parallèle avec celui du paragraphe suivant.

GRAPHIQUE N° V

Ventilation des dépenses de tourisme d'affaires
des V.R.P.



23.2.2. Structure des dépenses de déplacement des V.R.P. ayant des frais d'hôtel

Nous obtenons pour ces V.R.P. la ventilation suivante de leurs frais de séjour :

. Hôtel.....	29,30 %
. Restaurant....	43,93 %
. Réceptions....	14,85 %
. Café.....	11,92 %

La dépense quotidienne moyenne en frais de déplacement s'élève par V.R.P. à 119,90 fs dont :

- 69,49 fs pour les transports,
- 50,41 fs pour les frais de séjour.

La part des dépenses de déplacement dans les commissions et salaires s'élève à 45,18 %, soit 3,02 % d'augmentation par rapport à l'ensemble des V.R.P. Un graphique a été établi (cf graphique n° VII) indiquant la distribution des frais de séjour des V.R.P. "grands voyageurs".

Si nous comparons les graphiques VI et VII, nous voyons que le rapport des frais de restaurant sur les frais d'hôtel passe de 4,3 à 1,5.

De même, les frais de café passent de 25,66 % des frais de séjour à 11,92 % au profit des frais d'hôtel.

Lorsque nous mettons le graphique VII en parallèle avec celui des entreprises, nous retrouvons sensiblement la même répartition en volume des frais de séjour.

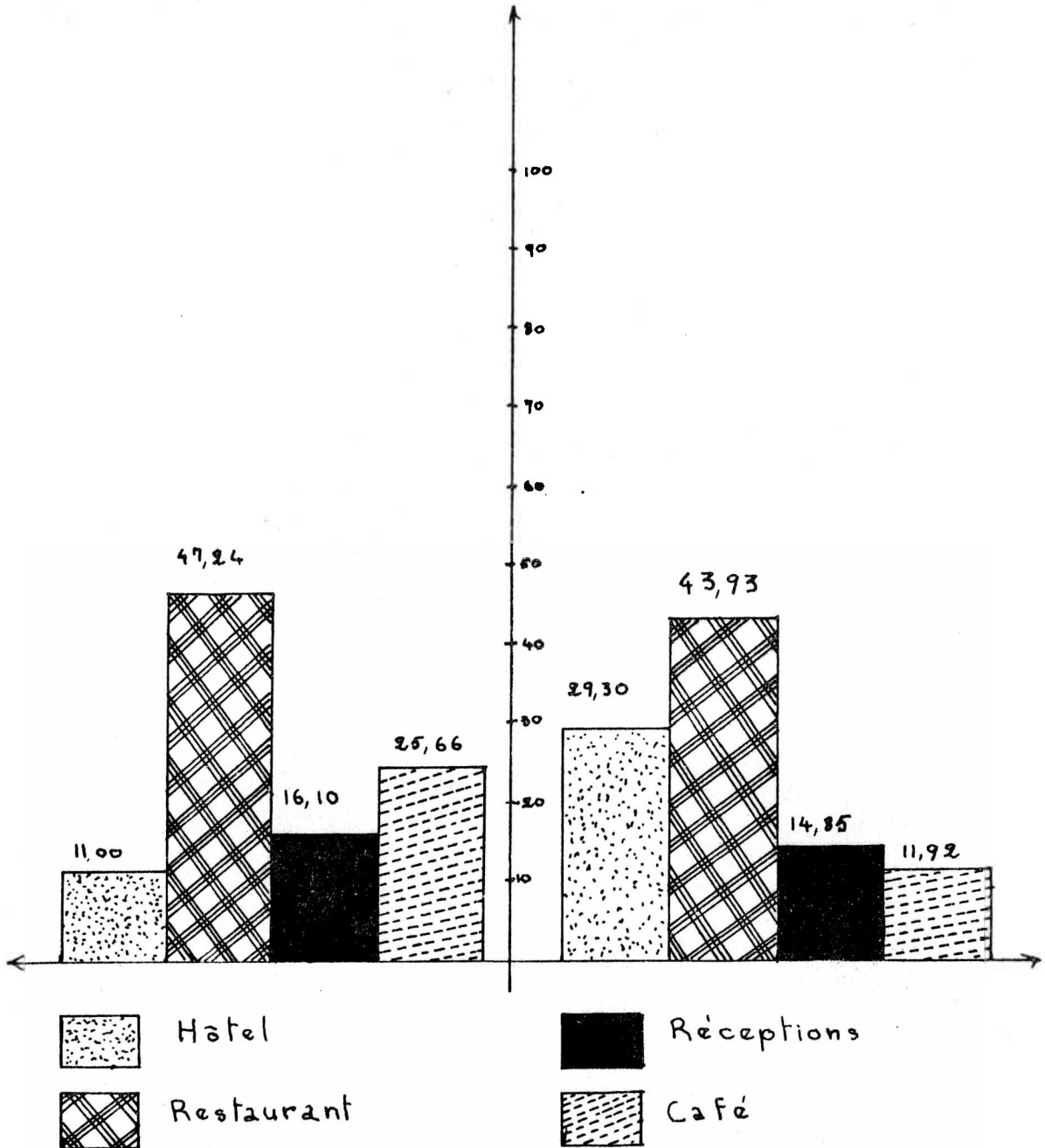
Distribution des Frais de Séjour

GRAPHIQUE N° VI

Ensemble des V.R.P

GRAPHIQUE N° VII

V.R.P. ayant des frais d'hôtel



LES FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18									
	Effectif	Dépenses Mo. / Serv.	Repr Minist.	DEPLACEMENTS					CHANGEMENT DE RESIDENCE				Congés	Rép. et Justificatifs	TOTAL 3+9+12 +13+14	15x100 2	15 1	5+6+9	18x100 15	8x100 15	-12x100 15	Rémunération					
				Missions Etranger	Missions Tournées	Trans- ports	TOTAL	Hôtel	Mutation	Trans- ports	TOTAL																
Industrie	3.188	67.261	45,6		656,6	662,0	4.198,4	2.497,0	4,1		27,8	31,9			2544,5	3,78	0,790	1.322,7	51,9	98,4	-1,3				46.017		
Finances	117.194	4.528.614	22,7	530,8	53.344,0	7.258,0	15.740,8	56.667,8	288,5	110,0	4.437,0	4.895,5	2.658,0	4.189,0	65.435,0	0,57	0,560	40.885,5	62,5	86,6	7,5				39.995.568		
Affaires étrangères	3.945	251.237	45,6																						427.424		
Affaires algériennes	1.280	486.398						300,0							300,0	0,46	0,230	-		100	0				3.295		
Justice	17.740	448.158	15,6	31,6	4.452,0	880,5	4.076,0	3.440,4	67,7	233,0	629,5	630,2	208,0		4.283,9	0,96	0,240	2.400,2	55,9	80,4	-14,7				271.217		
Territoriales O.M.	4.733	41.030	154,7	24,9	84,5		0,6	110,0			74,0	754,0	828,0		4.097,7	2,66	0,640	84,5	7,7	-10,1	15,8				25.684		
Légion d'honneur	343	45.700	7,0		2,4			2,4							94	0,06	0,270	2,4	25,5	25,5	0				3.740		
Ordre Libération	7	290			0,9			0,9							0,9	0,34	0,430	0,9	100,0	100	0				160		
Santé Publique	2.464	76.399	15,6	20,9	342,5	738,7	733,5	1.835,6					92,6		1.943,8	2,54	0,790	4.081,2	55,6	94,4	4,1				34.784		
Rapatriés	4.183	40.300	15,6	10,0	446,0			456,0							471,6	1,47	0,390	446,0	94,6	96,7	0				15.748		
P. et T.	250.034	4.945.000	15,6	758,0	52.869,0	19.936,0	2.194,0	75.757,0	305,5	100,0	3.089,0	3.434,5	2.092,0		84.359,1	4,74	0,340	13.110,5	86,7	89,8	4,1				3.707.000		
Affaires culturelles	4.340	169.085		246,0	578,0	8,6	278,5	1.091,1	4,4	2,6	45,0	49,0		6,8	4.136,9	0,67	0,260	588,0	51,7	95,4	4,3				48.778		
Anciens Combattants	6.314	409.404	15,6		562,0		305,9	967,9	19,8	46,9	30,4	67,4			950,6	0,87	0,150	581,8	61,2	91,3	9,1				54.953		
Monnaies Médailles	247	427.000		10,0	25,0			35,0							35,0	0,03	0,040	25,0	77,4	100	0				16.000		
Travail		120.093						2.843,0							2.843,0	2,36				100	0					92.755	
Education Nationale	509.922	7.741.573	46,6	169,0	44.695,0	1.871,0	10.861,0	24.598,0	66,6	395,0	3.965,0	4.426,6	4.636,0		53.701,2	0,44	0,066	13.634,6	40,5	73	-15,4				6.204.327		
Coopération	556	171.453	43,0	26,0	842,0		10,0	848,0	1,0		0,5	4,5	4,0		896,5	0,52	1,60	813,0	90,7	94,6	0,2				40.538		
Imprimerie Nationale	2.123	86.000			42,0			42,0							42,0	0,04	0,006	42,0	100	100	0				38.000		
Construction	8.183	144.424	15,6	40,0	1.349,0	963,0	959,0	3.340,0	98,0	84,0	344,0	506,0			3.832,6	1,96	0,470	2.390,0	63,0	86,4	-15,2				104.360		
Transports S.T.P.	74.646	1.355.252	15,6	3.778,7	4.858,4	1.371,2	20.850,0	30.838,5	347,7	73,9	4.226,5	4.643,4	874,0	42,0	53.380,4	2,46	0,450	6.582,5	19,6	92,4	4,9				654.551		
Armées	6.993	10.705.710	20,9	42,5	7.435,0	62,0	44.499,5	94.483,5	4.258,4	-	12.056,9	28.322,5	974,4		423.804,3	1,45	17,90	11.805,4	9,5	16,3	22,9				5.564.762		
Mer Ministre	4.259	190.960	61,7	672,3	4.647,7	808,0	4.995,0	3.278,9	-10,4	5,0	223,4	238,5	49,0	674,7	4.521,9	2,26	1,00	2.436,1	56,4	75,9	5,5				6.677		
Agriculture	49.844	396.845	15,6	-	4.577,0	6.294,3	7.465,5	15.288,6	84,3	82,0	521,4	690,2	423,6	-	16.449,0	4,45	0,930	7.940,0	48,2	93,1	4,2				223.877		
Intérieur	83.452	1.812.482	15,6	57,5	42.870,0	1.424,0	44.084,0	25.455,5	389,5	247,7	226,1	2.853,3	21,2	240,4	28.266,0	1,55	0,340	14.387,0	50,9	88,9	-10,4				998.040		
Caisse d'Epargne	4.479	512.000	-	3.000,0	9.000,0	-	-	12.000,0				6.040,0		1.000,0	19.120,0	3,33	16,200	9.000,0	44,5	63,2	34,6				92.000		
Départements D.O.M.		55.008	27,0		436,4	43,5	0,2	459,4	42,4	7,4	281,2	304,0	4.333,0	5,0	4.780,0	3,24		454,4	8,5	7,8	-19,0				21.247		
Service des Essences		718.000			20,0			20,0							20,0											32.000	
Prestation Sociale Ag.		3.209.000				40,9		40,9							40,9			40,9								4.000	
	4.724.723	45.121.990	578,2	9.208,3	141.844,3	44.944,3	86.024,4	355.937,8	5.932,5	1.484,5	34.817,7	55.444,4	13.270,0	3.427,3	430.980,3	399,3	25,21	189.697,2								22.398.204,30	
				282.994					42.274,7																		
				337.663,6																							

Source: Loi de Finances 1963.

Les fonctionnaires n'ont pas de frais de réceptions car aucune dépense de ce genre ne leur est remboursée. D'autre part, les frais de café et les frais divers n'existent pas. Le fonctionnaire en déplacement doit avec ses quatre vacations quotidiennes subvenir à tous ses besoins.

Les taux de base pour les indemnités de mission ont été fixés par l'arrêté du 22 Septembre 1960 du Ministre du Budget et du Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (cf tableau n° XV bis).

Le montant total des frais de déplacement paru dans la loi de finance 1963 s'élève à :

430,980 millions de francs

Toutefois, en raison de l'absence de renseignements détaillés dans les budgets de certains ministères, seule une partie de cette somme a pu être ventilée avec précision.

Nous avons réussi à ventiler selon les pourcentages indiqués ci-après, la somme de :

337,663 millions de francs

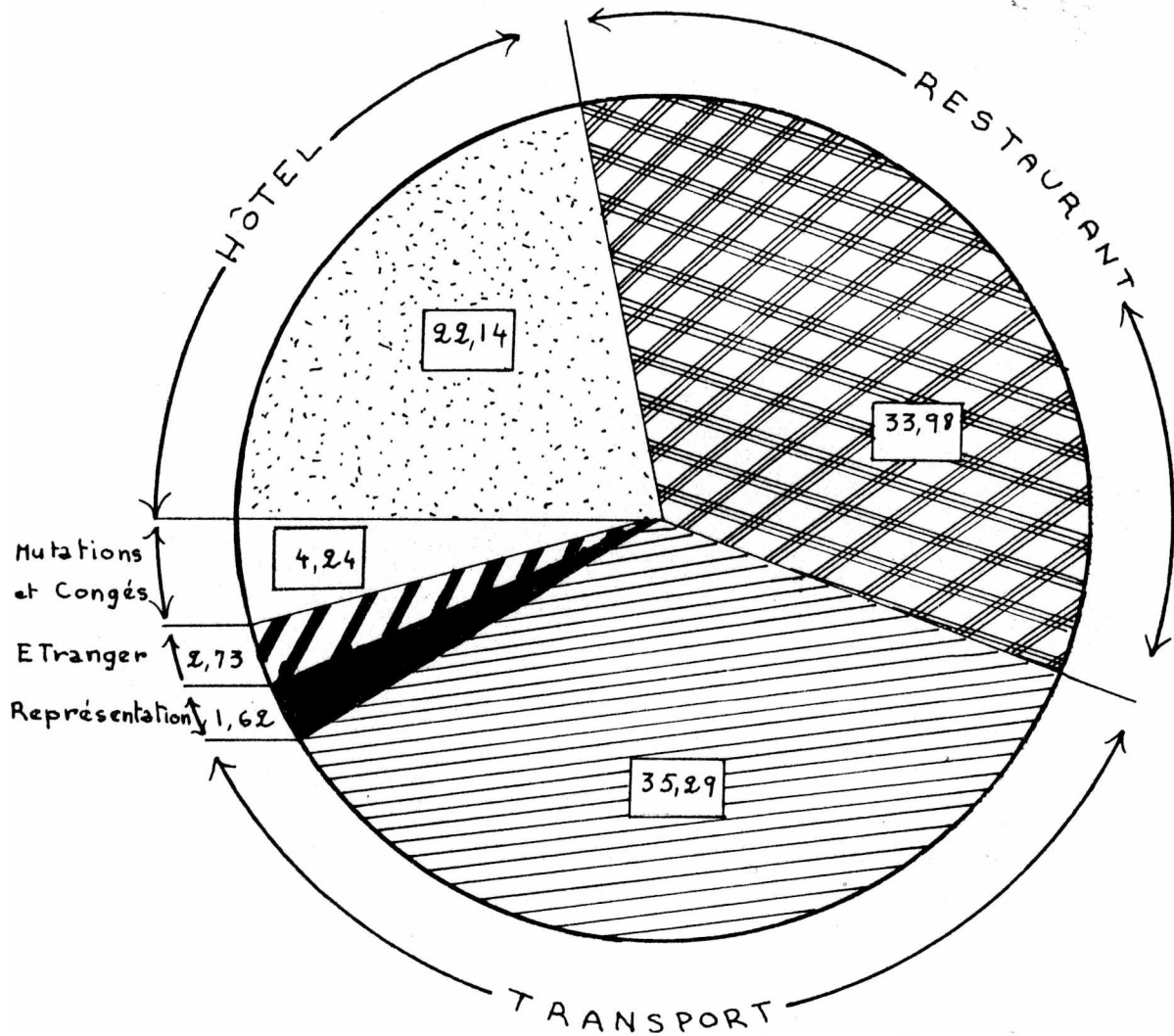
soit 78,34 % du montant total des frais de déplacement.

Cette somme se distribue ainsi :

. Transports.....	35,29 %
. Restaurant	33,98 %
. Hôtel.....	22,14 %
. Mutations et congés.....	4,24 %
. Etranger	2,73 %
. Indemnités de représentation.	1,62 %

GRAPHIQUE N° VIII

Ventilation des dépenses de tourisme d'affaires
des Administrations



Ainsi que nous l'avons déjà fait pour les entreprises et les V.R.P., nous avons établi un graphique (cf graphique n° VIII) qui récapitule les pourcentages indiqués ci-dessus.

Si nous comparons ce graphique avec son homologue pour les entreprises (cf graphique n° IV) et celui des V.R.P. (cf graphique n° V), plusieurs remarques viennent à l'esprit.

Les frais de transport des fonctionnaires sont beaucoup moins élevés (par rapport au total des frais de déplacement) que ceux du personnel des entreprises du secteur privé et semi-public. Ce phénomène peut s'expliquer pour deux raisons :

- L'utilisation de l'automobile pour les déplacements est beaucoup moins généralisée chez les fonctionnaires que dans le secteur privé ;

- Les fonctionnaires, lors d'une mission (plus de 40 % du total des frais de déplacement) ont des frais de séjour infiniment plus élevés que leurs frais de transports, car leur travail ne consiste généralement pas à prospecter, mais à faire des recherches en un lieu déterminé. Cette propension à séjourner plus qu'à se déplacer entraîne une augmentation de la part des frais d'hôtel dans l'ensemble des frais de séjour.

Il est d'ailleurs intéressant de comparer le graphique suivant (cf graphique n° IX) qui représente la ventilation des frais de séjour, avec celui des V.R.P. prospectant dans un territoire extérieur à leur département de domicile (cf graphique VII).

83.

GRAPHIQUE N° IX

Distribution des frais de séjour dans l'Administration

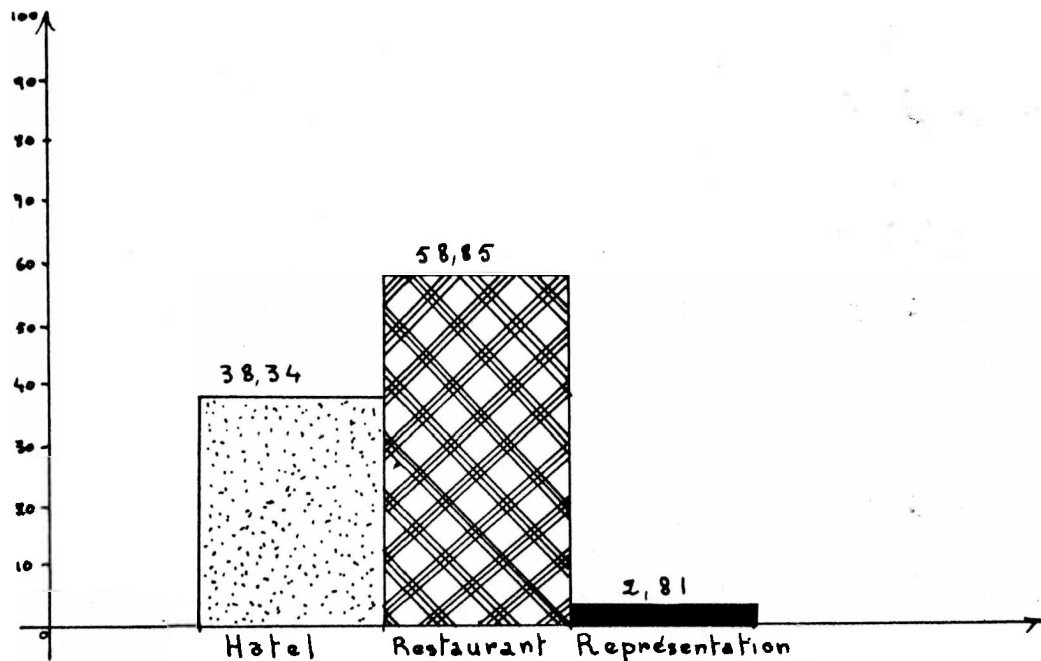


TABLEAU N° XV bis

Taux de vacation dans la Fonction Publique

Missions effectuées en Metropole	Taux de base de l'indemnité de Mission	Taux de la Majoration pour décoller
Groupe I	8,3 F.	6,1 F.
Groupe II & III	6,7 F.	4,9 F.
Groupe IV	5,2 F.	4,4 F.

Il est symptomatique de constater que, dans ces deux cas, le rapport des frais de restaurant sur les frais d'hôtel est égal à 1,5, alors que ce rapport s'élève à 2,4 pour les entreprises et à 4,3 pour l'ensemble des V.R.P.

Dernière remarque enfin : les fonctionnaires vont très peu à l'étranger et ces déplacements sont-ils encore le fait d'un nombre très limité de Ministères.

Il convient, pour les calculs, que nous allons effectuer dans notre essai d'extrapolation au chapitre suivant de modifier légèrement ces chiffres pour la fonction publique. En effet, notre base de recherches fut la loi de finance pour 1963, il nous faut donc réajuster nos chiffres pour 1962. Nous pouvons considérer que le taux d'accroissement de la consommation des Administrations aura été sensiblement le même pour la période 1962-1963 que pour 1961-1962, soit 7,9 %.

Les dépenses de déplacement des Administrations se distribuent donc comme suit pour 1962 :

Total des dépenses de déplacement :

399,425 millions de fs

. Hôtels (22,14%).....	88,433 millions de fs		
. Restaurant (33,98%).....	135,725	"	"
. Transports (35,29%).....	140,957	"	"
. Mutations et congés(4,24%)..	16,935	"	"
. Etranger (2,73%).....	10,904	"	"
. Représentation (1,62%).....	6,471	"	"

24. CONCLUSIONS

Il nous a paru intéressant de récapituler en deux tableaux l'ensemble des résultats que nous avons obtenu auprès des entreprises, des V.R.P. et des Administrations.

Le tourisme d'affaires en France en 1962 (cf tableau XVI)

Les entrepreneurs (entreprises et V.R.P.) et les Administrations ont, en 1962, dépensé 5.325,131 millions de francs en voyages, déplacements, missions et réceptions, qui se décomposent comme suit :

Etranger.....	508,931 millions de fs	(9,56 %)
Transports.....	2002,651 " " "	(37,61 %)
Séjour	2813,549 " " "	(52,83 %)

Les entreprises industrielles et commerciales représentent à elles seules plus des trois-quart de ces dépenses.

L'absence dans notre tableau de frais de déplacement à l'étranger pour les V.R.P. tient à la stricte limitation au territoire national des activités des V.R.P.

*

* *

T A B L E A U XVI

Le tourisme d'affaire en France en 1 9 6 2

	Transports		Etranger		Séjour (1)		Total	
	Millions de fr	%	Millions de fr	%	Millions de fr	%	Millions de fr	%
Administrations	140,957	7,04	10,904	2,14	247,564	8,80	399,425	7,50
V.R.P.	423,422	21,14	-	-	364,396	12,95	787,818	14,79
Entreprises	1.438,272	71,82	498,027	97,86	2.201,589	78,25	4.137,888	77,71
T O T A L	2.002,651	100,00	508,931	100,00	2.813,549	100,00	5.325,131	100,00
	37,61		9,56		52,83			
	→ 100,00 ←							

(1) y compris réceptions

Les frais de séjour effectués en France en 1962
(cf tableau XVII).

Dans ce tableau, nous avons décomposé l'ensemble des frais de séjour (2.813,549 millions de fs) entre hôtel - restaurant - réceptions - et divers, café.

Nous avons bloqué dans le poste "réception" les indemnités de représentation et les frais de mutation et congés versés dans l'Administration, ceci afin de ne pas multiplier les postes et alourdir ainsi ce tableau.

Nous obtenons donc la décomposition suivante :

Hôtel.....	535,765 millions de fs	(19,04 %)
Restaurants..	1309,392	" " " (46,54 %)
Réceptions..	687,860	" " " (24,45 %)
Divers,café.	280,532	" " " (9,97%)

Nous voyons immédiatement l'importance considérable des frais de restaurant (près de la moitié des dépenses de séjour) mais, si nous rajoutons à ce chiffre la part des frais de repas ou de diner-spectacle qui se trouve englobée dans les frais de réception, nous obtenons une dépense pour l'année 1962 de 1.792,110 millions de fs dans les restaurants.

En effet, nous pouvons considérer que la totalité des frais de réception des V.R.P. consiste en des invitations à des repas et que, ainsi que nous l'avons mentionné au paragraphe 23.1.1., 70 % des frais de réception des entreprises (soit 424,050 millions de fs) consistent en des déjeuners ou des diners d'affaires.

T A B L E A U XVII

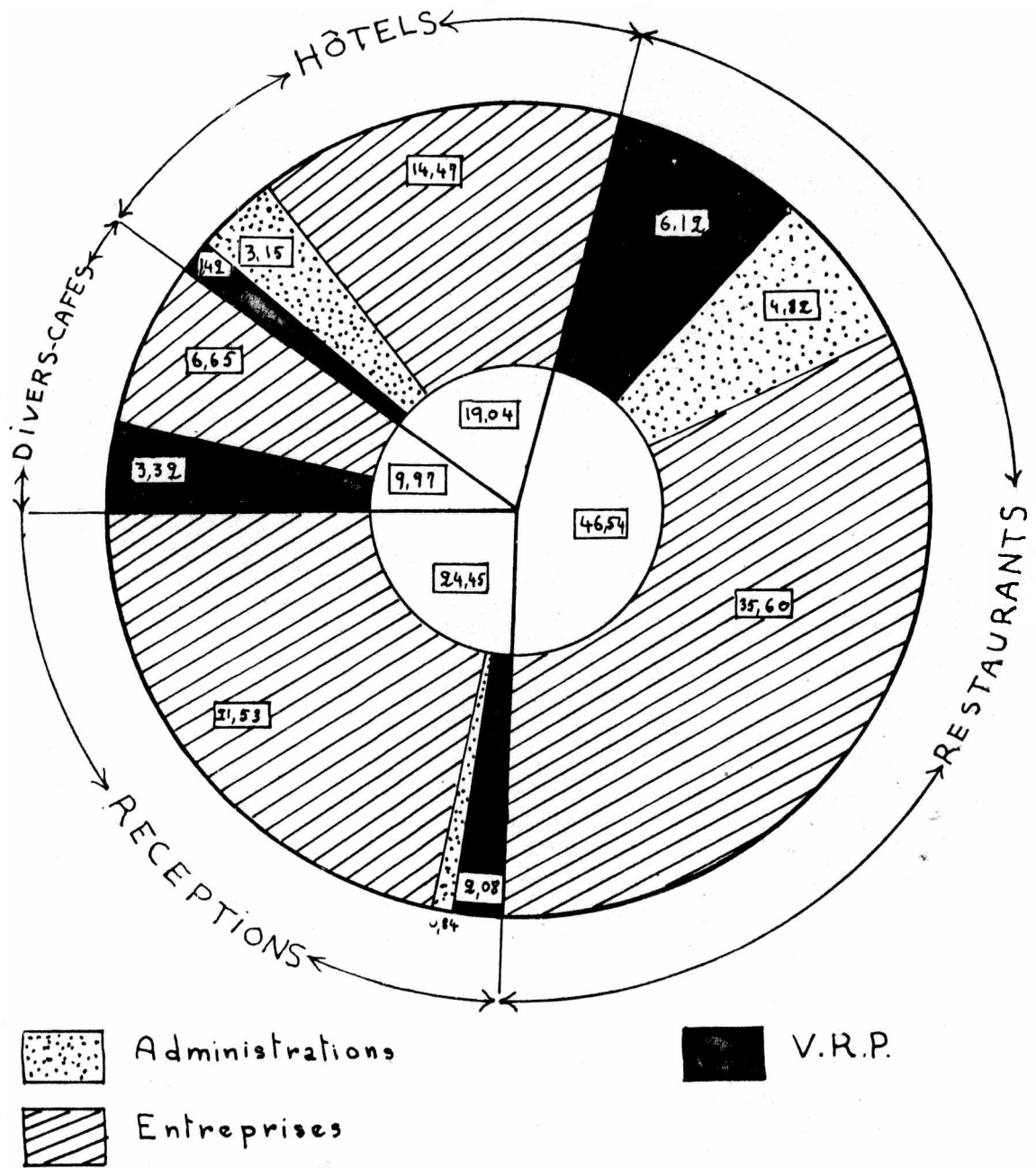
Décomposition des dépenses de séjour effectuées en France en 1962

	Hôtels		Restaurants		Réceptions		Divers, café		Totaux	
	Millions de frs.	%	Millions de frs.	%	Millions de frs.	%	Millions de frs.	%	Millions de frs.	%
Administrations	88,433	16,5	135,725	10,4	23,406 (1)	3,4			247,564	8,80
V.R.P.	40,083	7,5	172,141	13,1	58,668	8,5	93,504	33,3	364,396	12,95
Entreprises	407,249	76,0	1.001,526	76,5	605,786	88,1	187,028	66,7	2.201,589	78,25
T O T A L	535,765	100,0	1.309,392	100,0	637,860	100,0	280,532	100,0	2.813,549	100,00
	19,04 %		46,54 %		24,45 %		9,97 %			
	→ 100,00 % ←									

1) Y compris les indemnités de représentation, mutation et congés.

GRAPHIQUE N° X

Ventilation des frais de séjour effectués en France en 1962



Dans ces conditions, les dépenses effectuées dans les restaurants s'élèvent à 1.792,110 millions de fs, soit 63 % de l'ensemble des frais de séjour.

Afin d'avoir une idée plus juste de l'importance de cette participation des entreprises et des Administrations au chiffre d'affaires des activités touristiques, nous avons comparé ce résultat à la consommation des particuliers dans les hôtels, cafés et restaurants.

Comparaison de la dépense des particuliers et de celle des entreprises et des Administrations dans les hôtels restaurants et cafés en 1962 en millions de fs

	Consommation des particuliers	Consommation des entreprises et des Administrations	$\frac{2 \times 100}{1}$
	1	2	
Hôtels	1.798	535	29 %
Restaurants	5.579	1.792	32 %
Cafés	8.327	280	3 %

Nous voyons que tant pour les hôtels que pour les restaurants, la consommation des entreprises et de la Fonction publique en restaurants et hôtels serait presque égale au tiers de celle des particuliers ! Cette constatation met en relief l'importance considérable des "non-particuliers" dans le chiffre d'affaires des hôtels, restaurants, et cafés et souligne la nécessité d'étudier plus en détail avec des moyens beaucoup plus larges, un phénomène qui jusqu'à ces derniers temps a été particulièrement sous-estimé voire même méconnu.

LE TOURISME

SOCIAL

3. LE TOURISME SOCIAL

31. DEFINITIONS ET IMPORTANCE DU TOURISME SOCIAL

31.1. Le concept de tourisme social

Le concept actuel de tourisme social est ambigu : il recouvre des éléments hétérogènes et souvent opposés quant à leur nature juridique, leur caractère de fonctionnement et leurs buts.

Cette ambiguïté n'est pas un fait local propre à une nation : toutes les tentatives effectuées sur le plan international pour donner une définition du phénomène, acceptée de tous, ont échoué, et l'on a entendu au Congrès du Tourisme Social à Milan (1962), proposer en séance générale une dizaine de définitions très différentes, et dans les rapports individuels ou interventions, plus de cinquante, toutes aussi divergentes. Toutefois, à travers la diversité de ces propositions, une idée générale peut se dégager : celle qui tendrait à présenter un aspect du tourisme social comme l'ensemble des rapports et phénomènes d'ordre touristique, existant de par la participation au tourisme de classes sociales, économiquement défavorisées ; cette présentation permet évidemment des interprétations bien différentes, suivant les niveaux de vie des nations, suivant leur système social ou bien encore suivant l'importance et la variété de leur équipement touristique.

En fait, il est indispensable de distinguer :

1. Le phénomène "tourisme social", comme phénomène économique-social ;

2. Les moyens propres à le développer, qui sont :

- d'une part, la politique sociale se rapportant à l'élévation du niveau de vie, à l'aide aux vacances, à l'aménagement des congés, à l'aide apportée à certains types d'équipement, etc.

- d'autre part, les formes de tourisme les plus aptes à répondre aux besoins du tourisme social.

Le seul fait d'englober sous la dénomination "tourisme social" les besoins des classes les plus défavorisées d'une nation en matière de tourisme, l'augmentation croissante de la participation de ces classes au tourisme, les équipements les plus susceptibles de répondre à cette demande, conduit à des confusions qui ne peuvent trouver de classification que dans l'arbitraire. Ainsi, a-t-on vu à ces Congrès Internationaux du Tourisme Social présenter à peu près toutes les formes existantes du tourisme (mis à part quelques équipements d'un luxe évident), comme pouvant être de "tourisme social - de la croisière aux voyages organisés par des Agences, de l'avion à la bicyclette, de l'hôtel au camping.

Il est évident que toutes ces formes de tourisme présentent à des degrés divers et de différentes manières, un aspect social. Mais comme elles ne peuvent avoir de caractère ségrégatif (sinon par le biais économique), on ne peut dire qu'elles soient destinées seulement à telle ou telle couche de population, et que telle forme de tourisme est "sociale" ou que telle autre ne l'est pas (ceci à quelques exceptions près d'équipements à "caractère social", sans but lucratif et répondant à des critères bien précis).

L'analyse de l'objet formel "tourisme" par des sciences telles que la Sémantique, la Sociologie, l'Economie et le Droit, ne nous livre d'ailleurs aucune classification qui permette de distinguer les équipements de tourisme ou de tourisme social.

Par exemple : les catégories socio-professionnelles d'un échantillon d'usagers de certains villages de vacances ou de camps de tourisme ne sont pas sensiblement différentes des catégories socio-professionnelles d'un échantillon de clients d'hôtels de la même région (la seule différence notée étant celle du nombre d'enfants) et la fréquentation étrangère dans ces types d'équipement touristique peut être similaire, mais l'une de ces formes est classée "tourisme" et l'autre "tourisme social".

Si le campeur choisit souvent cette forme de tourisme par raison d'économie, beaucoup sont campeurs par goût et l'on découvre actuellement que quelques-uns de ces campeurs deviennent une clientèle nouvelle pour le restaurateur moyen, au repas de midi.

Le caravaning est classé "tourisme social". Or, l'étude des amortissements du matériel de caravane ainsi que les frais qu'entraîne son utilisation le mettent au-dessus du prix de journée de certaines pensions de famille, d'hôtels de préfecture et d'hôtels une étoile. Cependant, le caravaning est "tourisme social" et les pensions de famille n'en font pas partie . La répartition par catégorie socio-professionnelle des usagers des caravanes est d'ailleurs très instructive :

- Cadres d'entreprises 27 %
- Fonctionnaires 25 %

- Ouvriers et employés salariés.....	19 %
- Commerçants	13 %
- Professions libérales	11 %
- Cultivateurs	1,2 %
- Divers	3,8 %

Il n'y a pratiquement pas d'acheteurs de caravane à crédit d'un revenu mensuel inférieur à 800 fs et un sur trois gagne plus de 1.100 fs par mois (1) ; l'amortissement d'une caravane est extrêmement lourd, quant à la location elle atteint et dépasse 1.000 fs par mois, en été.

Le logement chez des parents et certaines locations peuvent être des hébergements moins onéreux que le village de Vacances Familiales ou la Maison Familiale à prix fixe, mais il n'est jamais parlé de location ou d'hébergements en maisons particulières comme "tourisme social", sauf pour les gîtes Ruraux.

Si l'on étudie le phénomène sous un autre angle, nous nous heurtons à d'autres difficultés :

- Le caractère lucratif de certaines formes de tourisme, classées comme "tourisme social", les place dans la même catégorie (juridique et fiscale) que les types d'hébergements traditionnels, et un bon nombre de terrains de camping sont des affaires commercialement plus rentables que des hôtels, pour multiples raisons : investissements réduits, service insignifiant, rotation rapide de la clientèle, etc.

(1) Revue du Plein air et du Camping.

Sous cet angle, on ne peut distinguer que deux types d'équipements : les équipements à but commercial, les équipements sans but lucratif - cette dernière tranche représentant réellement le tourisme à "caractère social".

Il serait fastidieux de multiplier les exemples, mais ils sont nombreux, ainsi le fait souligné dans l'étude que certaines nomenclatures présentent des équipements de "tourisme social" pour usagers à partir de 14 ans seulement et d'autres à partir de l'enfance.

Nous voyons ainsi apparaître la nécessité d'un certain regroupement des formes diverses de tourisme - sans appellation péjorative - mais sans en négliger toutefois les caractères. Ce regroupement devrait, en France, être concrétisé au niveau des tutelles dont la dispersion porte un préjudice certain au développement harmonieux du tourisme et tout particulièrement aux formes les plus aptes à répondre aux besoins de vacances des classes les plus défavorisées.

*

* *

31.2. La place des équipements de "tourisme social" dans l'ensemble du tourisme français

L'aide des entreprises pour les vacances est bien un acte en faveur du tourisme social, puisque cette participation vise à permettre aux travailleurs et à leur famille la libre accession aux formes diverses de tourisme. Quelle est cette aide ? S'adresse-t-elle aux seuls travailleurs ou vise-t-elle à soutenir certaines formes de tourisme ? Et quelle est l'importance de cette aide par rapport à l'ensemble des formes de tourisme classées jusqu'ici comme hébergements de tourisme social ? ou plus exactement comme celles pouvant répondre le mieux dans l'immédiat aux besoins des travailleurs.

Pour répondre à ces questions, il est indispensable de situer ces formes dans l'ensemble des activités de tourisme, mais la nomenclature des formes de tourisme étant trop restreinte par types d'équipements, nous devons prendre pour mesure, non pas les capacités des hébergements, mais les journées d'utilisation à partir des travaux de l'I.N.S.E.D. et de l'I.F.O.P. recoupées par les déclarations des organismes fédéraux regroupant les usagers du tourisme.

Notons qu'il est nécessaire de considérer uniquement les utilisateurs français : adultes et enfants. L'aide aux vacances des entreprises porte en effet non seulement sur des équipements pour adultes, mais aussi sur des équipements pour enfants, et un bon nombre d'enfants prennent leurs vacances avec leurs parents.

Cette dernière constatation est très importante,

la plupart des enquêtes sur les vacances séparant artificiellement les enfants de moins de 14 ans et les plus de 14 ans, rendant ainsi toute appréciation caduque. Or, la tendance (confirmée en 1962 et 1963) est à l'utilisation des formes de tourisme en groupe familial au complet :

- 1/10ème seulement des français sont partis seuls en 1962 et plus de 3/10ème avec un groupe familial de quatre personnes et plus. Ceci est d'ailleurs mis en relief par le fait qu'en 1961, sur la masse des enfants partant en vacances, 55 % étaient partis avec leurs parents et 19 % en colonies de vacances ou camps de jeunes, les autres étant partis chez des amis ou dans leur famille : d'où la nécessité d'intégrer cette masse de véritables touristes aux chiffres habituels ne portant que sur les adultes.

Pour situer correctement les masses d'utilisateurs, il est nécessaire de revenir aux enquêtes de 1962, notamment l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les vacances des français en 1961 (les sondages récents sont effectués sur un nombre restreint de personnes et souvent limités aux urbains). Enfin, nous devons revenir à cette période pour obtenir les documents complets des divers organismes, susceptibles de fournir des données indispensables aux recoupements. Toutefois, il sera toujours possible de rectifier ces chiffres en fonction de l'évolution 1962-1963, mais cette évolution ne changera pas considérablement les masses (1).

(1) Les formes de tourisme qui seraient susceptibles de dépasser une croissance de 10 % sont indiquées au tableau XVIII sur la distribution des journées-vacances selon les formes de tourisme.

Le tableau XVIII sur le nombre de journées-vacances des français selon les formes de tourisme a été établi à partir de la synthèse des résultats de l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les vacances des français en 1961 (1).

Au nombre de séjours adultes indiqué par l'enquête (16.026.000) a été ajouté celui des séjours des enfants qui sont partis en vacances avec leurs parents, ou sans leurs parents, dans la famille ou chez des amis, soit 5.334.000 séjours, les enfants étant partis en vacances de cette manière représentant 46,6 % de l'effectif total s'élevant à 11.488.000.

Le total des journées-vacances adultes + enfants a été obtenu en multipliant le total des séjours par leur durée moyenne (19,6 jours) et a été ventilé selon la répartition des séjours par modes d'hébergement indiqué par l'I.N.S.E.E. pour les vacances des adultes.

Enfin, en ajoutant au total des journées-vacances adultes + enfants, les journées-vacances des enfants en colonie de vacances ou en organisation de jeunesse (34.200.000) on obtient l'ensemble des journées-vacances des français.

Les recoupements effectués grâce aux documents publiés par des organismes spécialisés font apparaître parfois des différences considérables dans les appréciations, ainsi pour le camping, les villages de vacances, Maisons Familiales et camps de toile.

(1) cf Etude et Conjoncture - Mai 1962 - page 413 à 464.

T A B L E A U XVIII

Distribution des journées-vacances utilisées par les Français (1)

Formes de tourisme	% approxi- matif	Masse globale des journées- utilisateurs	d o n t		Selon d'autres sources
-Hôtellerie classée) -Pensions de famille) -Hôtels de préfecture)	20,3	91.685.000	Hôtels de tourisme	61.500.000	
-Hébergements classés comme les plus favo- rables au "tourisme social"	(2) 20,5	92.336.000	Camping.....	42.284.000	78.000.000
			V.V.F., Camps, Caravanes, M.F.V.....		
			Auberges de Jeunesse, gîtes ruraux, etc....	15.852.000	7.653.300
			Colonies de vacances et camps de jeunes...	34.200.000	42.200.000 (3)
-Hébergements divers non classés (4)	59,2	268.836.000	Locations et logement chez l'habitant.....	46.949.000	
			résidences secondaires, chez parents ou amis..	33.911.000 187.976.000	
T O T A L	100,0	452.857.000			

(1) Ensemble des Français adultes + enfants, y compris les séjours à l'étranger (13%), d'après l'enquête I.N.S.E.E.

(2) Formes de tourisme ayant augmenté de plus de 10 % en 1963 par rapport à 1962.

(3) Le nombre des enfants partis en colonies de vacances n'aurait atteint qu'un million d'après l'I.N.S.E.E. avec une durée moyenne de séjour de 30 jours alors qu'il est estimé à 1,5 million par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports pour 1962.

(4) Bien que les recoupements, pour ces types de vacances soient très difficiles, il semble que la masse des journées en résidences secondaires ait été minimisée et la masse des journées-vacances chez parents et amis, majorée.

Pour le camping, ces différences s'expliquent souvent par l'incorporation des campeurs étrangers à la masse des campeurs français. Or, certains camps reçoivent une proportion d'étrangers dépassant 50% et les chiffres fournis par les gestionnaires des camps ne sont pas toujours exacts, les déclarations minimisant évidemment le nombre de nuitées. Quant au camping sauvage, les appréciations sont très difficiles, d'autant que certains campeurs pratiquent le camping sauvage en utilisant occasionnellement les camps. C'est pourquoi, la base la plus sérieuse semble, pour les campeurs français (adultes et enfants), les éléments de l'enquête auprès des utilisateurs.

En ce qui concerne les Villages de Vacances, il semble que les inventaires aient été incomplets et pour les Maisons Familiales de Vacances, la capacité moyenne a été sous-estimée par les Services Officiels.

Il faut d'autre part remarquer que nos estimations sur les hébergements offerts par le tourisme social établies dans le tableau XVIII à partir de l'enquête I.N.S.E.E. sont quelques peu divergentes de celles du Commissariat Général au Tourisme. (cf tableau XIX).

Selon nos estimations, les "formes économiques" du tourisme représenteraient donc environ 20 % de l'ensemble de celui-ci. Ce pourcentage peut d'ailleurs être rapproché d'une estimation faite à partir des types d'hébergements.

Ces chiffres ne sont pas contradictoires, ils représentent des approches différentes du phénomène touristique et fournissent des données, soit

T A B L E A U X X I X

Comparaison des estimations sur les hébergements "tourisme social"

Nombre de journées-vacances à partir des estimations de l'INSEE (vacances des Français en 1961) (1)	Nombre de journées-vacances selon le le Commissariat au Tourisme (Vacances des Français en 1961)
-Camping individuel (10,1 de l'ensemble..... 42.284.000	-Camping et camps de tourisme..... 62.000.000
-M.F.V. (1,4 de l'ensemble des séjours)..... 5.861.000	-Maisons familiales..... 2.360.000
-Divers) Villages de vacances)..(2,1 de Auberges de Jeunesse)l'ensemble 8.791.000 Camps)des séjours)	-V.V.F..... 2.000.000
-Gîtes.....(2) 1.200.000	-Auberges de Jeunesse..... 561.000
	-Auberges rurales..... 225.000
	-Refuges..... 77.300
	-Camps tourisme..... 1.230.000
	-Gîtes..... 1.200.000
T O T A L.....(3) 58.136.000	T O T A L..... 69.653.300

(1) Tous séjours à 19,6 journées par utilisateur (vacances des Français en 1961).

(2) Le chiffre de 1.200.000 gîtes est parfaitement compatible avec les résultats de l'enquête de l'INSEE selon lesquels 1,8 % des personnes partant en vacances descendent chez l'habitant dans des gîtes ruraux, ce qui représenterait 7.500.000 journées-vacances.

(3) Il faut ajouter à ce chiffre 34.200.000 journées-vacances en colonies de vacances pour obtenir le chiffre de 92.336.000 journées pour le tourisme social indiqué dans le tableau précédent.

du point de vue des utilisateurs, soit du point de vue des moyens d'utilisation.

Répartition des journées-vacances selon les formes de tourisme.

	Hôtellerie traditionnelle	Tourisme social	Hébergements non classés
D'après l'enquête INSEE : avec intégration des enfants de moins de 14 ans...	20,3	20,5	59,2
D'après l'enquête INSEE : sans les enfants de moins de 14 ans...	21,9	14,4 (1)	63,7
D'après les données sur les types d'hébergement y compris les CV & camps de jeunes	23,5	26,5	50,0
(1) d'après une estimation de la part des gîtes ruraux.			

Retard des équipements sur les besoins en tourisme de la population aux faibles revenus

On a estimé récemment que la libre accession aux loisirs supposait un minimum de salaire de l'ordre de 1.000 à 1.500 fs - suivant le type de ménage (1) -. Si nous nous fondions sur ce critère

(1) C.H.E.A. (Centre des Hautes Etudes Administratives) :

T A B L E A U XX

ESTIMATIONS DES PERSONNES NE PRENANT PAS DE VACANCES POUR RAISONS FINANCIERES

DANS CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES LES PLUS DEFAVORISEES

C.S.P.	Ensemble des non partants adultes	% des non-partants adultes pour raisons financières	total des non-partants adultes pour raisons financières	total des non-partants de moins de 14 ans	total général des non-partants
Personnel de service.	442.000	55,3	244.426	33.594	278.020
Ouvriers.....	5.939.000	49,2	2.921.988	1.113.803	4.035.841
Employés.....	1.001.000	46,0	460.460	108.426	568.886
Salariés agricoles...	965.000	45,8	441.770	173.618	615.388
Non-actifs.....	4.497.000	44,1	1.983.177	83.174	1.066.351
Agriculteurs.....	4.373.000	10,4	454.722	115.073	544.269
Ensemble.....	<u>17.217.000</u>		<u>6.506.543</u>	<u>1.602.212</u>	<u><u>8.108.755</u></u>

pour déterminer l'importance des besoins en équipements économiques de tourisme, les chiffres seraient énormes. En se contentant d'interpréter les données de l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les personnes qui ne sont pas parties en vacances, pour des raisons économiques et en se limitant aux salariés, aux non-actifs et aux agriculteurs, nous obtenons une appréciation plus proche des besoins minima. (cf tableau XX).

Nous pouvons déterminer les choix des formes de tourisme effectuées par cette masse de 8 millions de personnes, dans la mesure où nous transposons les choix décelés dans l'enquête 1962, en nous limitant aux formes de tourisme qui intéressent cette étude, donc en supposant que le plus grand nombre de ces personnes irait en location, chez des amis ou des parents et en reprenant les pourcentages indiqués par l'enquête I.N.S.E.E. pour les formes de tourisme social.

T A B L E A U X X I

Répartition probable des non-partants selon les formes de tourisme

Choix probable chez des amis, parents, en location et divers	En gîte rural auberge ou chez l'habitant	en Maisons Familiales de vacances	en camping	en villages de vacances, auberges ou camps de toile
84,6 %	1,8 %	1,4 %	10,1 %	2,1 %
6.860.009	145.957	113.522	818.984	170.283

En tenant compte de la moyenne des jours-vacances hors domicile des adultes et en supposant que parmi les catégories sociales retenues, le marché des jeunes qui ont pris des vacances en 1961 soit doublé dans un proche avenir, c'est-à-dire passe de 381.204 à 762.408, nous obtenons l'estimation suivante des besoins en tourisme social.

T A B L E A U X X I I

Estimation du nombre de journées vacances par forme de
tourisme social nécessaires aux non-partants

Formes de tourisme	En gîte ru- ral, auberge ou chez l' habitant	en Maisons Familiales	en camping	en villages de vacances auberges ou camps detoile	En colonies de vacances ou camps de jeunes
Nombre de jours-va- cances	3.692.270	2872.106	21211.685	4.308.159	11.436.120

Ces données nous permettent d'extraire le nombre d'équipements nécessaires, sur les bases moyennes des journées de fonctionnement et de la capacité des types d'hébergement :

- Gîtes ruraux	4.500
- Maisons Familiales	448
- Camps ordinaires.....	883 hectares
- Villages de vacances	124
- Auberges, centres de jeunes, refuges, etc.....	482
- Colonies de vacances	1.900

Cependant, cette interprétation des besoins ne peut être considérée qu'en tant qu'indicatif minima, car elle ne tient pas compte de nombreux éléments qui ont été retenus dans des études plus complètes, notamment , de l'allongement des congés payés, de la demande en formes nouvelles de tourisme d'autres catégories socio-professionnelles, et principalement de la modification des tendances qui porte les utilisateurs du tourisme à s'orienter de plus en plus vers les formes nouvelles de vacances : villages, M.F.V., camping, etc. au lieu des choix traditionnels ; cette nouvelle tendance étant fortement appuyée par les faits suivants :

- le secteur "location" est saturé et fait l'objet d'une telle surenchère qu'il s'éloigne de plus en plus des possibilités des catégories socio-professionnelles indiquées. Nous avons ainsi noté des surenchères de l'ordre de 500 % dans certaines régions.
- les possibilités de logement chez des amis et parents semblent être épuisées, ceux qui avaient des amis et parents ayant utilisé ces moyens, alors que nombreux parmi ceux qui sont restés l'ont fait parce qu'ils n'avaient ni amis ni parents à la campagne, à la mer ou à la montagne.
- les résidences secondaires sont évidemment réservées aux personnes ayant les moyens de les construire et de les conserver.

En se fondant sur ces données, nous obtenons divers résultats permettant de proposer une estimation raisonnable du retard sur les besoins actuels

en forme économiques d'hébergement (cf tableau **XXLII**).

Ce tableau montre clairement que d'après nos estimations, les équipements de tourisme social pour adultes devraient être triplés ou quadruplés. Il faut toutefois reconnaître que les objectifs du IVème Plan de Modernisation et d'Equipement sont beaucoup plus modestes que ceux auxquels nous parvenons.

*

* *

TABLEAU XXIII

Composition des équipements actuels, des objectifs du Plan et des besoins en matière d'hébergements complémentaires

Formes d'hébergements complémentaires	Equipement actuel (en 1962)	Les objectifs du IV ^e Plan	Equipements nouveaux à réaliser d'après l'enquête
Gîtes ruraux et chambres chez l'habitant	3.750 (1)	4.000	15.000
Maisons Familiales de vacances	408	100	1.000
Camps ordinaires et de tourisme	2.729	4 à 500	3.000
Villages de vacances	60 (2)	50 à 75	200
Auberges de Jeunesse, centres de jeunes et refuges	396 (3)	-	800
Colonies de vacances	10.000 (4)		3.000

(1) uniquement auberges rurales et gîtes de France. Leur nombre atteindrait 4.200 en 1963

(2) estimation

(3) uniquement Auberges de Jeunesse et refuges de montagne

(4) y compris les centres de vacances englobant en plus des colonies de vacances (8.000 environ) les centres d'hébergement pour jeunes de 14 à 18 ans

31.3. Chiffre d'affaires des équipements économiques de tourisme

Camping

Le chiffre de 3,50 fs a été souvent avancé comme prix de revient de la journée-campeur. Mais cette somme ne peut couvrir que les taxes de camp, l'ancrage, l'entretien du matériel, l'entretien, les frais d'utilisation et une partie des achats alimentaires. Si l'on y ajoute la totalité de ces achats calculés sur la base des prix de revient habituels en colonie de vacances ou Maison Familiale, nous dépassons 6 fs. Il s'agit là d'une somme minima n'incluant pas les frais de déplacement.

Caravaning

En location ou en propriété, le coût d'amortissement d'une caravane et son entretien descend très rarement en-dessous de 4 fs par jour et par personne. Cet amortissement est souvent de 6 fs et plus, sans compter les frais de transport ; les taxes de camp sont plus élevées. Comme pour le camping, on peut ajouter le prix minima d'achat de nourriture.

Maisons familiales de vacances

Villages de vacances

Auberges de jeunesse

Les prix de revient sont bien connus pour chacun de ces types d'hébergement. Les coûts réels d'amortissement sont rarement inférieurs à 3,50 fs et atteignent parfois 5 fs. Les deux masses complémentaires principales du prix de revient sont

constituées par l'alimentation et les frais de personnel. L'ensemble est rarement inférieur à 10 fs et la moyenne atteint 11,50 fs.

Colonies de vacances

Classes de neige

C'est peut être dans ce type d'équipement que l'on trouve la plus grande diversité de valeurs d'investissements et donc, la plus grande variation d'amortissements. Les classes de neige (en construction neuve) ont un coût par lit dépassant parfois 10.000 fs et un amortissement par jour et par enfant dépassant 5 fs. Par contre, certaines colonies de vacances n'atteignent pas 3 fs par jour d'entretien. Le prix d'achat nourriture moyenne : 3,60 fs, le personnel et l'entretien portent la moyenne du prix journalier au-dessus de celui des Maisons familiales et V.V.F.

En tenant compte de ces divers éléments et des prix moyens de journée dans chaque catégorie, une approximation du chiffre d'affaires peut être établie à partir des données de l'enquête INSEE:

- Camping	253.000.000
- M.F., V.V., Auberges.....	180.500.000
- Colonies de vacances, camps, classes de neige	410.400.000
	<u>843.900.000 fs</u>
	=====

*

* *

32. EVOLUTION DU TOURISME SOCIAL ET TYPOLOGIE

32.1. Politique sociale des entreprises et des Comités d'Entreprise en matière de tourisme

- . Avant 1945

Depuis bien longtemps, des entreprises se sont préoccupées d'organiser des déplacements, voyages, camps de vacances et colonies de vacances pour les enfants de leurs salariés, et nous retrouvons des dépenses à caractère de tourisme antérieurs à 1930, dans les bilans de certaines entreprises. Ces dépenses concernaient des équipements ayant un caractère exclusif d'entreprise.

La période de 1918 à 1945 peut être considérée à ce point de vue du tourisme dans l'entreprise comme celle où est apparue le maximum de ces réalisations, dont les exemples les plus caractéristiques sont les maisons de vacances MICHELIN ou le centre de vacances des Charbonnages à la Napoule.

- . Après 1945

Depuis 1945, une légère évolution s'est opérée par le fait de la prise en charge de ces dépenses, dans un certain nombre d'établissements, par le Comité d'Entreprise ; cette évolution se manifestant par un dégagement envers les réalisations d'entreprises, au profit d'investissements hors de l'entreprise afin que le travailleur ne retrouve pas, lors de ses vacances, les mêmes personnes, la même ambiance que dans son travail.

En 1963, nous pouvons déceler dans ce courant d'évolution diverses nuances : ainsi la position d'un certain nombre de représentants du Patronat, exprimée par M. Georges VILLIERS, président du

C.N.P.F. :

" Le patronat semble avoir dépassé en la matière
 " les formules paternalistes du siècle dernier :
 " sport corporatif - réalisation MICHELIN et pense
 " qu'il vaut mieux aider les collectivités locales,
 " tant sur le plan financier que sur le plan ani-
 " mateurs (1).

Cette position est exprimée d'une autre manière
 par des chefs d'entreprise , ainsi M. A. LE BLANC :

" La politique suivie en matière de vacances est
 " d'inciter aux vacances plutôt que les organiser
 " ou les offrir. (2)

Les comités d'entreprise, effectivement gérés
 par des représentants syndicaux ont des points de
 vue sensiblement différents suivant l'orientation
 des représentants majoritaires : dans quelques
 comités à majorité C.G.T., l'opposition à toute
 participation aux formes de tourisme se manifeste,
 alors que d'autres comités de majorité différente
 proposent une participation accrue de l'entreprise
 au tourisme familial.

Dans les Comités d'entreprises effectuant des dé-
 penses en matière de vacances, nous rencontrons
 la tendance générale déjà exprimée : aide préf-
 érentielle à un tourisme libre de caractère d'en-
 treprise - ce qui se concrétise par des inves-
 tissements dans des organismes spécialisés, offrant

(1) Déclaration de H. G. VILLIERS à des membres du C.N.P.F. le
 11 Juin 1963.

(2) Société des Ets LE BLANC, Août 1963.

des places en échange aux travailleurs de l'entreprise, le Comité d'Entreprise conservant le contrôle de ces places réservées. De ce fait, il peut s'exercer une participation des travailleurs à la gestion des moyens de vacances, ainsi que l'exprimait M. A. GENTIL (C.F.T.C.) dans son étude sur les Oeuvres Sociales des Comités d'Entreprises :

" Le contrôle des travailleurs, par l'intermédiaire
 " de leurs organisations doit être réel et efficace.
 " Il doit s'exercer non seulement sur la conception
 " des réalisations (maisons familiales, villages
 " de toile, ensembles de bungalows, gîtes ruraux,
 " organisations de circuits touristiques), mais
 " plus encore sur leur gestion (organisation in-
 " terne, prix, services rendus), le choix des ac-
 " tivités de loisirs, leur orientation culturelle
 " qui doit être une des caractéristiques des réa-
 " lisations ouvrières. En effet, le temps des va-
 " cances qui reste un temps de détente, doit être
 " pour les travailleurs un moyen de culture et
 " l'occasion d'un contact avec d'autres milieux,
 " monde paysan, travailleurs d'autres entreprises .

Deux dernières tendances se manifestent enfin depuis trois ou quatre ans :

1. Celle d'investir non plus seulement en faveur des enfants et des adolescents, mais aussi en faveur des familles. Jusqu'en 1945, les dépenses en matière de tourisme à caractère social ont été en leur presque totalité consacrées aux colonies de vacances, camps ou centres de jeunes, alors que désormais les dépenses en faveur des villages de vacances, Maisons Familiales, gîtes ruraux ont pris place dans les budgets des Oeuvres Sociales.

2. La tendance à l'aide financière directe : cette aide atteignait près de 4 % du budget des oeuvres sociales des entreprises en 1958 et a certainement augmenté depuis. Les éléments recueillis par l'étude-pilote n'ont malheureusement pas permis de comparaisons sur ce point.

*

* *

32.2. TypologieDéfinition des différents types de dépenses à caractère touristique, faites dans le cadre d'une aide sociale

Ces types de dépenses excluent les dépenses de "congrés éducation", versés par certains comités (exemple : BREGUET) aux travailleurs de l'entreprise qui les utilisent. Cette participation peut atteindre 20 fs par jour et par personne.

Le sondage n'ayant pu être réalisé sur un nombre suffisant d'entreprise, la liste n'est pas limitative.

Les dépenses des entreprises, des comités ou des mutuelles d'entreprises en matière de tourisme social peuvent se classer en trois catégories :

1. Dépenses d'investissement
2. Dépenses de fonctionnement
3. Dépenses d'utilisation

Les deux premières catégories se subdivisent d'elles-mêmes en dépenses effectuées dans le cadre des réalisations de l'entreprise et des dépenses faites dans le cadre de réalisations extérieures à l'entreprise. Ces catégories répondent à la variété de la politique sociale de l'entreprise ou du comité d'entreprise (1), certaines entreprises restant axées sur la réalisation d'entreprise - dont il faut ensuite assurer le fonctionnement - certaines, par contre, investissant à l'extérieur en échange de places ou de lits ; d'autres enfin

(1) cf. chapitre des tendances.

n'apportant d'aide que directement aux travailleurs ou à leur famille, leur laissant le choix de la colonie de vacances ou des formes de tourisme familial. Il est à noter que certaines entreprises effectuent parallèlement ces trois types de dépenses.

32.2.1. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement effectuées dans le cadre de l'entreprise

<u>D'après l'objet d'investissement</u>	<u>Exemple d'entreprises ayant effectué ce type de dépenses</u>
- Colonies de vacances d'entreprises	- Renault, E.D.F., Thomson, Nord-Aviation, S.N.E. .I.I.A. etc.
- Centres de vacances d'adultes et maisons de vacances d'adultes	- Charbonnages, B.N.C.I., P.&T. . . . Neyrpic, Renault, etc.
- Villages de toile ou bungalows	- Sud-Aviation.

Dépenses d'investissement dans des équipements extérieurs

<u>D'après l'objet d'investissement</u>	<u>Exemple d'entreprises ayant effectué ce type de dépenses</u>
- V.V.F. ou Maisons Familiales de vacances	- Banque de France, Nord-Aviation, Aéroport de Paris, Olida.
- Colonies de vacances, inter-entreprises ou diverses	- Neyrpic, Banques, société Unilever.

32.2.3. Dépenses de fonctionnementDépenses de fonctionnement pour les réalisations
d'entreprises

D'après l'objet de la dépense	Exemple d'entreprises ayant effectué ce type de dépenses
- Colonies de vacances et camps itinérants	- Hispano-Suiza, Air-France, Renault
- Week-end de neige et camps d'hiver	- Sud-Aviation, Shell
- Maisons de vacances en location, fonctionnement hôtelier, locations d'hô - tels.	- R.A.T.P., Chantiers navals de la Ciotat
- Villages de toile, bun- galows	- E.D.F., Sud-Aviation
- Circuits touristiques, soit par organisations directes, soit par agences	- B.N.C.I., Banque de France, Le Blanc et Cie

Dépenses de fonctionnement pour des réalisations
extérieures

D'après l'objet de la dépense	Exemple d'entreprises ayant effectué ce type de dépenses
- Colonies diverses: UFOVAL, U.F.C.V., Inter-entreprises, paroissiales, municipales	- C.C. de Montrouge
- Camping familial	- Péchiney
- Subvention à des organismes ayant reçu des familles du personnel	- Peugeot

32.2.4. Dépenses en aide aux utilisateursExemple d'entreprises

- Indemnité de 60 fs par enfant pour plus de 1.000 enfants sans utilisation précise...	C.G., T.S.F.
- Participation de l'entreprise aux séjours de jeunes en caravanes U.F.O.V.A.L. et en séjours de neige, + de 10 fs par jour et par jeune	S.N.E.C.M.A.
- Indemnité de 30 à 50 fs par enfant.....	Breguet
- Adolescents en hôtels, sports d'hiver. Participation de + de 12 fs par jour et par personne	Air-France
- 40 à 80 fs d'indemnité par enfant en C.V. extérieures ou vacances familiales.....	C.G.C.T.
- A tous les enfants : 50 à 80 fs. Aux travailleurs : suivant leurs charges pour les vacances familiales	Electro-Cable
- Participation sur frais de remontées mécaniques en hiver	Banque de France
- Pour séjours en Maisons Familiales, divers: 2/3 des frais par enfant	Chantiers St Nazaire
- Aide aux vacances: 100fs pour 2.700 enfants	Olida
- Prêt de matériel camping et sports d'hiver	E.D.F., G.D.F., Nord-Aviation

- Participation aux frais de séjour dans les Maisons Familiales de vacances:270 fs par jour et par personne.....	Aéroport de Paris
- Indemnité kilométrique (0,02 fs par km parcouru), livret de vacances	Le Blanc et Cie

Nota : Un type de dépense est plus difficilement saisissable : il s'agit des dépenses incluses notamment dans le budget sportif : dépenses de déplacement et de séjour. De plus, certaines dépenses des entreprises ou des Comités d'Entreprise touchent encore plus directement le tourisme, par exemple : Clubs nautiques et skis-clubs. L'étude reste à faire.

*

* *

33. ETUDE SUR LES DEPENSES DES ENTREPRISES POUR LE TOURISME SOCIAL

33.1. Limites de l'étude et difficultés pratiques

33.1.1. Limites de l'étude

L'étude a porté sur les réponses à la partie du questionnaire général concernant les dépenses à caractère touristique dans les entreprises. Soixante et onze réponses ont été utilisables pour la province et vingt neuf réponses pour la région parisienne, de plus une trentaine de monographies d'oeuvres sociales de grosses entreprises ont été utilisées pour compléter l'échantillonnage de la partie "typologie". Enfin, le budget des oeuvres sociales des administrations a fourni des éléments intéressants, quoique l'absence d'une ventilation suffisante dans ce budget n'ait permis que des interprétations limitées.

Les entreprises interrogées étaient d'importance très variable; la plus petite ayant 9 salariés et une masse de salaires de 98.638 fr., la plus grosse 15.510 salariés et une masse de salaires de 216.262.115 fr.

33.1.2. Eléments de l'étude

Les éléments d'étude étaient restreints, faute de questionnaires séparés ; ainsi, l'aide au tourisme n'a pu être décelée que par grandes masses, desquelles il n'a pas été possible d'extraire l'aide directe apportée au tourisme sous formes de primes, subventions, et bons-vacances (cf. typologie), la seule ventilation portant sur l'aide aux vacances des enfants (colonies de vacances) et sur les

vacances d'adultes.

Dans les résultats, le sigle C.V. représentera le tourisme des jeunes et le sigle M.V.F. et V.V., le tourisme adulte. L'aide directe apportée aux vacances est supposée incluse dans chaque ensemble.

33.1.3. Valeur des résultats

L'échantillonnage limité des entreprises, les estimations globales sur le chiffre d'affaires du tourisme économique, l'impossibilité d'obtenir à la date de l'étude des données précises sur les salaires en France pour 1962, ne permettent que des approximations très larges de la participation des entreprises au tourisme économique. Toutefois, une référence importante permet de tester les résultats: en juin 1960, M. GENTIL, avec la collaboration de la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. faisait paraître une étude sur les oeuvres sociales des Comités d'Entreprise. De cette étude, il a été possible d'extraire des chiffres qui peuvent être confrontés aux résultats de notre enquête, et comme on pourra le constater, ils donnent aux dépenses des oeuvres sociales pour le tourisme économique en 1959, un caractère similaire aux résultats que nous obtenons (cf annexe V).

33.1.4. Difficultés pratiques

La première difficulté que met en lumière l'étude pilote est la suivante : les dépenses en matière de tourisme d'affaire et les dépenses en matière de tourisme social sont de nature si différente qu'elles demandent à être analysées séparément (chacune formant un tout), et l'expert se voit

contraint, pour tirer des résultats valables, de construire deux questionnaires destinés à des personnes et des services différents, dans l'entreprise.

En effet, les dépenses en matière de déplacement sont des dépenses de fonctionnement de l'entreprise, utilisant le tourisme comme moyen et ayant un caractère de production, alors que les dépenses des entreprises en matière de tourisme et vacances sont liées par nature au tourisme.

Cette distinction s'exprime d'ailleurs dans l'entreprise par les voies différentes selon lesquelles s'effectuent les dépenses :

- alors que les frais de déplacement sont réglés par la comptabilité ordinaire de l'entreprise, les dépenses de tourisme et vacances sont effectuées, dans la plupart des cas, par les oeuvres sociales des entreprises ou des comités d'entreprises.

Les dépenses effectuées par les comités d'entreprises obligent notamment l'enquêteur, qui veut analyser le détail des dépenses, à s'adresser non plus à la comptabilité générale, mais au comité d'entreprise, par le fait que n'apparaissent dans la comptabilité de l'entreprise que les montants des subventions accordées à ces comités d'entreprises, d'où l'obligation d'une démarche supplémentaire.

L'étude fait apparaître une autre difficulté :

- nous avons déjà signalé au chapitre du tourisme social l'ambiguïté du concept, ici nous nous heurtons de front aux problèmes des nomenclatures :

les entreprises englobent pour la plupart dans l'objet de leur aide les différentes formes de vacances-tourisme sans distinction d'âge, alors que cette distinction est très souvent retenue dans les statistiques officielles.

La nuance est importante puisque les résultats obtenus seront sans commune mesure si l'on prend l'un ou l'autre champ d'étude. De ce fait, nous serons contraints dans les résultats d'introduire des distinctions selon l'une ou l'autre perspective.

*

* *

33.2. RESULTATS33.2.1. Généralités

Le pourcentage des entreprises interrogées participant aux dépenses de tourisme économique s'établit ainsi :

- en province 39 %
- à Paris 51 %

Sur les entreprises ne participant pas aux dépenses de tourisme, 21 n'ont pas de budget d'oeuvres sociales (36 %). Par contre, dans les entreprises participant aux vacances-tourisme, 7 seulement effectuent cette dépense directement, sans passer par le budget des oeuvres sociales.

Sur l'ensemble des entreprises interrogées, celles qui ne participent pas aux dépenses de tourisme économique ne sont pas seulement des petites entreprises :

- 3 ont plus de 2.000 salariés
- 3 ont plus de 1.500 salariés
- 3 ont plus de 1.000 salariés
- 3 ont plus de 500 salariés
- 4 ont moins de 500 salariés

La masse des salaires pour 1961-1962 n'est pas encore publiée. Néanmoins, on peut se référer à la dernière étude de l'I.N.S.E.E. pour les salaires 1960 et interpréter ainsi la masse minimum des salaires pour 1961.

- secteur privé..... 62.000 millions de fr

12.000 " " "

D'autre part, le nombre de Comités d'entreprise en France, d'après les syndicats et l'étude de M. A. GENTIL sur le tourisme social, dépasserait 12.000.

Pour apprécier la dépense des entreprises et des Administrations pour le tourisme et les vacances, il convient de placer cette dépense :

1. Par rapport à la masse des salaires bruts et au nombre de salariés ;
2. Par rapport au budget des oeuvres sociales.

33.2.2. Importance de la dépense des entreprises et des Administrations par rapport à la masse des salaires

Dépenses des entreprises

L'analyse de la dépense faite par catégorie d'activité des entreprises (Paris et province) et suivant l'importance de la dépense par rapport à la masse des salaires est représentée au tableau XXIV.

Afin d'approfondir l'étude des différences entre les diverses catégories d'entreprise, on a donné au graphique XI une représentation de l'importance de la participation des entreprises, en tenant compte des utilisateurs (adultes ou enfants).

Le tableau XXV donne la ventilation entre Paris et la province, des dépenses de tourisme social. On notera que d'après l'enquête, la participation est plus importante en province

Dépenses d'administration

L'absence de documents suffisamment détaillés ne nous permet pas d'établir avec certitude le rapport dépenses tourisme économique et masse des salaires de l'Administration, mais nous disposons d'éléments suffisants pour obtenir le rapport budget général-dépenses tourisme. La dépense en tourisme économique représente 0,01 % du budget général et l'on peut établir à partir de ce chiffre que la dépense tourisme-vacances dans les Administrations, par rapport aux salaires n'atteint pas 0,04 %.

*

* *

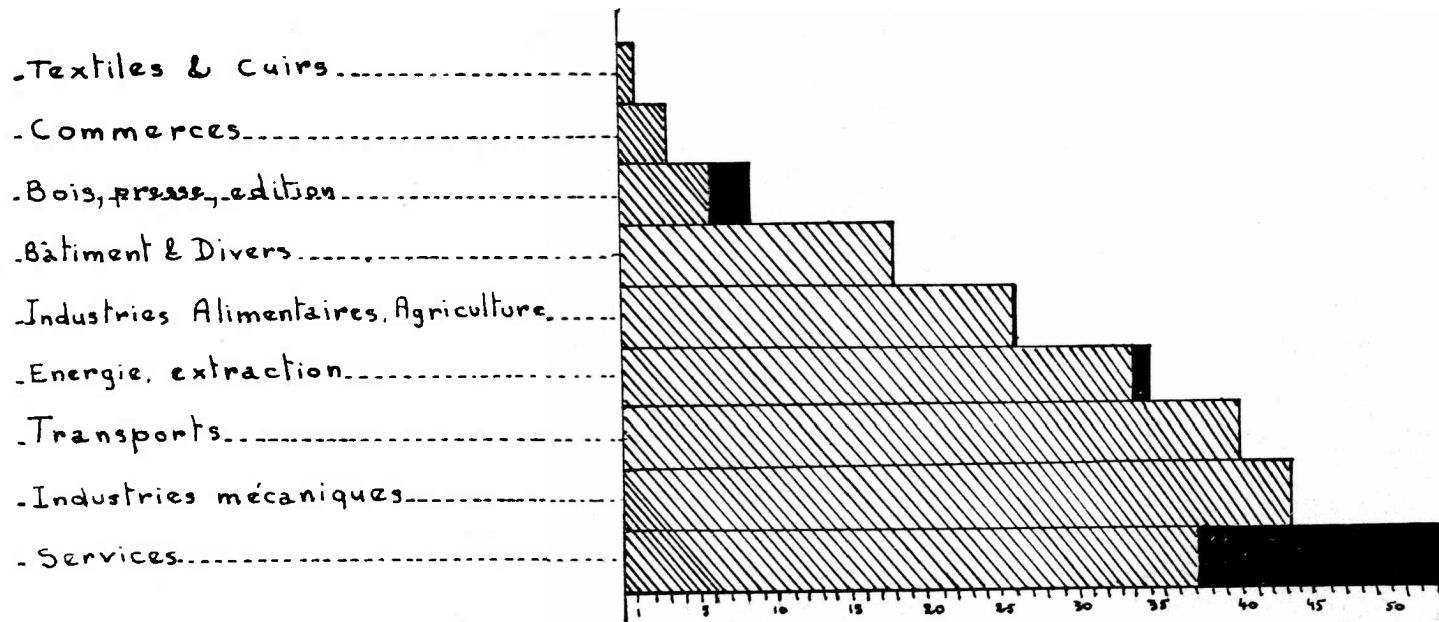
T A B L E A U XXIV

Dépenses des entreprises pour le tourisme
social

Secteurs d'activité	% de dépenses en tourisme social par rapport à la masse des salaires	Dépenses par salarié en fs	
		C.V.	M.F. & V.V.
Transports	0,7	41	-
Services	0,4	38	17
Industries mécaniques, électriques, chimiques	0,4	44	-
Energie, extraction sidérurgie	0,3	34	0,90
Industries alimentaires	0,2	26	0,10
Industries diverses, bâtiment	0,16	18	-
Commerces	0,04	3,60	-
Bois, presse, édition	0,02	6	2,34
Textiles, cuirs	0,01	1,20	-
Total PARIS	0,29	32,68	0,22
Total PROVINCE	0,37	36,56	1,10
T O T A L	0,33	34,00	0,78

GRAPHIQUE XI

Classification des Secteur d'activité selon l'importance des
depenses en tourisme social par salarié en francs



Colonies de Vacances



M.F. & V.V.

T A B L E A U XXV

Dépenses de tourisme social par
salarie

% dépenses pour le tourisme par rapport à la masse des salaires	Dépenses par salarié		
	pour C.V.	pour tourisme adultes	total
<u>Secteur privé</u>			
PARIS..... 0,29	32,68fs	0,22fs	32,90fs
PROVINCE..... 0,37	36,56fs	1,10fs	37,66fs
<u>Moyenne générale.</u> 0,33	34,00fs	0,78fs	34,78fs
<u>Administrations..</u> 0,04	non ventilé		4,60

33.2.3. Importance de la dépense par rapport aux oeuvres sociales

Budget général des oeuvres sociales

L'étude de M. A. GENTIL sur le budget des oeuvres sociales en 1959, proposait la valeur de 2 % sur la masse des salaires, comme complément social non obligatoire versé aux oeuvres sociales de l'entreprise.

Les résultats de l'étude-pilote approchent de ce même chiffre, mais seulement pour Paris. La province, par contre, dépasse à peine 1,5 %. En ce qui concerne l'Administration, ce taux descend aux environs de 0,3 %.

Montant de la participation des entreprises aux oeuvres sociales
par rapport à la masse des salaires

Ensemble des entreprises	Entreprises		Administration
	Paris	Province	
1,7 %	2 %	1,5 %	0,3 %

En fait, les résultats de l'enquête-pilote semblent plus proches de la réalité pour présenter un taux valable s'appliquant à toutes les entreprises, donnant des compléments sociaux non obligatoires, alors que le taux de 2 % communément admis représente une moyenne concernant les entreprises effectivement cotisantes.

Pourcentage de la dépense de tourisme économique
par rapport aux oeuvres sociales

Le tableau XXVI nous donne la participation des entreprises au tourisme des jeunes (colonies de vacances), au tourisme des adultes et à l'ensemble du tourisme économique.

*

* *

T A B L E A U XXVI

Part du tourisme économique dans le budget des
oeuvres sociales des entreprises

Secteurs d'activité	% des dépenses en tourisme économique par rapport aux oeuvres sociales	Ventilation	
		dépenses en C.V.	Dépenses en tou- risme adulte
Industries mécani- ques, électriques, chimiques	18,0	18,0	-
Transports	38,0	38,0	-
Energie, extraction, sidérurgie	20,5	20,0	0,5
Textiles, cuirs	1,0	1,0	-
Services	24,0	17,0	7,0
Industries alimen- taires	16,06	16,0	0,06
Industries diverses bâtiment	13,0	13,0	-
Bois, presse, édition	10,3	7,5	2,8
Commerces	8,5	8,5	-
Total PARIS	16,59	16,48	0,11
Total PROVINCE	22,30	21,60	0,70
T O T A L	19,44	19,40	0,40

33.2.4. Résultats

Deux voies nous sont offertes pour aboutir à une évaluation de ce type de dépenses :

1. en l'estimant d'après la masse générale des salaires,
2. en l'extrayant des dépenses générales des oeuvres sociales.

La distinction sera toujours faite par rapport au tourisme des jeunes (C.V.) et par rapport au tourisme adulte (M.F.V. et V.V.).(1)

Estimation des dépenses en tourisme économique par la masse des salaires :

. Masse des dépenses	
Secteur Public	5.200.000 frs
. Masse des dépenses	
Secteur Privé	198.600.000 frs
T O T A L	203.800.000 frs

Répartition de la dépense :

. Maisons familiales et villages familiaux de vacances..	4.300.000 frs
. Colonies de vacances.....	199.500.000 frs

L'estimation, par l'intermédiaire du montant approximatif du budget total des oeuvres sociales qui d'après l'enquête représenterait 1,7 % de l'ensemble des salaires, nous donne des chiffres très proches :

(1) pour plus amples informations sur le fonctionnement des Maisons Familiales, cf. annexe VI.

Masse des dépenses :

Secteur Public	5.100.000 frs
Secteur privé.....	204.500.000 fr
	<hr/>
	209.600.000 frs
	=====

Répartition de la dépense

Maisons familiales et villages familiaux de vacances	4.500.000 frs
Colonies de vacances	205.100.000 frs

Nous prendrons l'estimation minima comme élément de comparaison, ainsi que nous l'avons fait jusqu'alors.

En tenant compte des estimations avancées pour le chiffre d'affaires du tourisme social: 843900.000frs la participation globale des entreprises et des Administrations au tourisme social atteindrait : 24,15 %.

Comme nous l'avons déjà signalé, il n'a pas été possible, dans cette étude, de déceler l'importance de l'aide directe aux familles, celle-ci restant incluse dans la participation des entreprises aux Maisons Familiales de vacances, Villages Familiaux de vacances ou aux colonies de vacances.

Cependant, si nous ne tenions pas compte de cette aide, il serait possible d'interpréter la participation des entreprises comme uniquement orientée vers le fonctionnement des Maisons Familiales, des Villages de Vacances ou des Colonies de Vacances, ce qui est inexact. Nous devons donc

donner une estimation de cette aide directe aux foyers.

L'étude de M. A. GENTIL (déjà citée) permettait d'extraire la valeur de 3,7 % du budget des oeuvres sociales (annexe 1); mais cette valeur était établie par rapport à des entreprises ayant toutes un budget des oeuvres sociales et donnant une participation globale de 23,87 % au tourisme économique, contre 19,44 % dans notre étude. La transposition nous permet d'obtenir 3,02 % comme valeur de dépense en aide directe aux familles par rapport au budget des oeuvres sociales. Soit la ventilation suivante de l'aide globale au tourisme économique en milliers de francs

- Aide directe aux familles...	31.660.....	15,54 %
- Dépenses pour colonies de vacances.....	168.575.....	82,71 %
- Dépenses pour M.F. et V.F.V.	3.565.....	1,75 %
	T O T A L	
		203.800
		=====

Les dépenses des entreprises, rapprochées du chiffre d'affaires total du tourisme économique représentent 24,14 % de ce chiffre d'affaires, se répartissant ainsi, en milliers de francs :

Part des entreprises et des Administrations dans le chiffre d'affaires du tourisme social

. <u>Chiffre d'affaires global...</u>	843.900	
. Aide totale des entreprises..	203.800.....	24,14 %
dont :		
. Aide aux familles.....	31.660.....	3,75 %
. Colonies de vacances.....	168.575.....	19,97 %
. M.F. et V.V.F.....	3.565.....	0,42 %

Les chiffres d'affaires des colonies de vacances, Maisons Familiales et Villages Familiaux de vacances ont été estimés à : 180.500.000 fs pour les Maisons Familiales et Villages de vacances, et à : 410.400.000 fs, pour les colonies de vacances. Les dépenses des entreprises pour ces formes de tourisme représenteraient donc en pourcentage :

<u>Dépenses des entreprises et Administrations par rapport au chiffre d'affaires des M.F., V.V.F., ou C.V.</u>			
	Chiffre d'affaire	Participation des : entreprises et Administrations	
M.F. V.V.F.	180.500.000	3.565.000	1,97 %
Colonies de vacances	410.400.000	168.575.000	41,07 %

*

*

*

33.3. Conclusions

Les dépenses des entreprises pour le tourisme économique sont donc importantes quand elles sont effectuées en faveur des jeunes ou des enfants, et minimales pour les adultes.

Mais cette constatation demande à être replacée dans son contexte historique :

- la participation des entreprises aux colonies de vacances est très ancienne et cette dépense s'effectuait dès avant l'instauration des comités d'entreprise, alors que la participation au tourisme d'adultes est très récente et semble se développer grâce à deux facteurs :

- le développement des comités d'entreprise,
- l'attention croissante que les travailleurs français et leurs représentants portent aux problèmes des vacances d'adultes.

Deux sondages effectués auprès d'entreprises dont le budget social avait été analysé dans l'étude de M. A. GENTIL permettent de supposer que la participation des entreprises au tourisme adulte augmenterait de 30 à 50 % par an ; mais, seule l'étude définitive sera en mesure d'établir le taux réel de croissance.

Les différentes manières dont sont effectuées ces dépenses ont aussi une grande importance : si les entreprises s'orientent réellement vers un type de dépenses concernant des équipements extérieurs à l'entreprise, le tourisme économique serait alors en mesure de se développer rapidement (en

envisageant une Caisse centralisant ces participations). Une campagne de diffusion auprès des entreprises et des comités d'entreprises serait alors d'une grande utilité.

Mais, pour cela, il est indispensable que l'étude définitive apporte tous les éléments d'une connaissance précise du phénomène.

Dans cette perspective, l'étude définitive devrait couvrir trois zones de recherches :

1. Etude auprès des comités d'entreprise interrogés par M.A. GENTIL au cours de l'enquête 1959, pour établir une courbe d'évolution des dépenses sociales à caractère touristique de l'entreprise.

2. Reprise de l'étude-pilote sur une plus grande échelle, afin de déceler les dépenses passées, actuelles et à venir des entreprises en ce qui concerne le tourisme social. L'étude aurait pour fondement les résultats d'une enquête réalisée à partir d'un nouveau questionnaire. Ce questionnaire permettrait notamment de recueillir des données importantes suivant les types d'équipements à prévoir et les périodes suivant lesquelles s'effectue la dépense : tourisme d'été ou d'hiver.

3. Etude auprès d'organisations de tourisme économique, profitant des dépenses d'entreprises, en vue d'effectuer un recoupement de l'étude auprès des entreprises et une analyse plus poussée de la typologie.

*

* *

TABLE DES ANNEXES

	<u>Pages</u>
ANNEXE n° I - Questionnaire sur les dépenses des entreprises profitant à l'industrie touristique (enquête "Paris").....	140
ANNEXE n° II - Questionnaire sur le sondage des notes de frais (enquête "Paris").....	142
ANNEXE n° III - Questionnaire sur les dépenses des entreprises profitant à l'industrie touristique (enquête "province")	143
ANNEXE n° IV - Questionnaire tourisme d'affaires représentants de commerce	144
ANNEXE n° V - Note sur les oeuvres sociales des comités d'entreprise par M.A.Gentil.....	146
ANNEXE n° VI - Note sur le fonctionnement d'une Association de Maisons Familiales de Vacances	147

*

* *

ANNEXE n° I

QUESTIONNAIRE SUR LES DEPENSES DES

ENTREPRISES PROFITANT A L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

I - GENERALITES

1.1 - Raison Sociale

1.2 - Adresse

1.3 - Catégorie d'activité de l'entreprise .

1.4 - Situation de l'entreprise enquêtée (rayer les mentions inutiles) :

1.41 - Entreprise comprenant un seul établissement

1.42 - Siège Social d'une entreprise comprenant plusieurs établissements

1.43 - Etablissement distinct du Siège Social de l'entreprise

1.5 - Personnel :

1.51 - Nombre total de salariés dans l'entreprise

1.52 - Ventilation :

15.21 - Direction

15.22 - Cadres

15.23 - Représentants

15.231 - Exclusifs

15.232 - V.R.P. Cartes multiples

15.24 - Employés

15.241 - Chauffeurs-livreurs

15.242 - Démonstrateurs

15.243 - Autre personnel voyageur

15.25 - Ouvriers

II - ANALYSE DE LA COMPTABILITE

2.1 - Renseignements financiers sur 1962 :

2.11 - Chiffre d'affaires annuel de l'entreprise, taxes comprises

2.12 - Salaires bruts (personnel payé à l'heure)

2.13 - Appointements bruts (personnel payé au mois)

2.14 - Montant des commissions au personnel (autre que V.R.P.)

2.2 - Voyages, Déplacements, Missions et Réceptions pour 1962 :

2.21 - Voyages et déplacements (chiffre comptable)

2.22 - Missions et réceptions (chiffre comptable)

2.23 - Frais de représentation, de mission et de déplacement des Cadres
(chiffre indiqué sur le 1.024)

2.3 - Oeuvres sociales :

2.31 - Budget annuel des oeuvres sociales

2.32 - Ventilation :

2.321 - Colonie de vacances

2.322 - Camps de jeunesse

2.323 - Caravanes de jeunes

2.324 - Vacances adultes

2.325 - Maisons familiales de vacances

2.326 - Loisir plein air (excursions, week-end, etc...)

ANNEKE N° II

Sondage, notes de frais

MOIS _____

Renseignements sur l'intéressé				Frais de déplacement								
N°	Nom	Fonction dans la Société	Voyage Durée	Région ou Ville	Dépenses transports			Dépenses séjour			Missions et Réceptions	
					Fer	Air	Route	Hôtel	Restaurants	Di-vers		For-fait

ANNEXE n° IIIQUESTIONNAIRE SUR LES DEPENSES DES
ENTREPRISES PROFITANT A L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

- 1.1 - Raison sociale
- 1.2.- Adresse
- 1.3.- Code d'activité I.N.S.E.E. de l'entreprise
- 1.4 - Personnel :
 - 1.41 - Nombre total de salariés dans l'entreprise
 - 1.42 - Ventilation
 - 1.421 - Direction
 - 1.422 - Cadres
 - 1.423 - Représentants (si non cadres)
 - 1.424 - Employés
 - 1.425 - Ouvriers
- 2.1 - Renseignements pour 1962 figurant dans la comptabilité générale :
 - 2.11 - Chiffre d'affaires annuel, taxes comprises
 - 2.12 - Appointements (charges sociales comprises)
 - 2.13 - Salaires (charges sociales comprises)
 - 2.14 - Voyages et déplacements
 - 2.15 - Missions et réceptions
- 2.2 - Renseignements pour 1962 figurant sur l'état 1024 :
 - 2.21 - Frais de représentation, de mission et de déplacements des cadres
- 2.3-- Oeuvres sociales :
 - 2.31 - Budget 1962 des oeuvres sociales
 - 2.32 - Ventilation :
 - 2.321 - Colonies de vacances
 - 2.322 - Maisons familiales de vacances
 - 2.323 - Autres

ANNEXE n° IV

QUESTIONNAIRE TOURISME D'AFFAIRES

REPRESENTANTS DE COMMERCE

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1 - PROFESSION (rayer les mentions inutiles)

- 1.1. - V.R.P. à cartes multiples, uniquement à la commission
- 1.2. - V.R.P. à carte unique ayant un fixe et un pourcentage sur le chiffre d'affaires
- 1.3. - V.R.P. à carte unique ayant un fixe et ses frais remboursés entièrement
- 1.4. - V.R.P. à carte unique ayant un fixe, un pourcentage sur le chiffre d'affaires et ses frais remboursés en tout ou en partie

2 - BRANCHE D'ACTIVITE

3 - CHIFFRE D'AFFAIRES

- 3.1. - Chiffre d'affaires réalisé annuellement
- 3.2. - Montant annuel des commissions
- 3.3. - Montant annuel du salaire

4 - REGION PROSPECTEE

II - FRAIS DE DEPLACEMENT

5 - IMPORTANCE DES DEPLACEMENTS

- 5.1. - Nombre de jours de voyage par an

ANNEXE N° VNOTE SUR "LES OEUVRES SOCIALES DES COMITES D'ENTREPRISE" PAR A. GENTIL

Cette étude a été faite à partir de monographies des Oeuvres Sociales de 25 Comités d'Entreprise. Les résultats de cette étude demandent à être interprétés puisque notre étude-pilote porte sur des entreprises de toutes catégories, dont une bonne partie n'avait pas de Comité d'Entreprise.

Néanmoins, il est possible d'extraire les données suivantes à partir des chiffres fournis dans cette étude :

- Estimation de la subvention aux Comités d'Entreprise

en 1959 pour l'ensemble des Entreprises..... 750.000.000 de Fr

- Ventilation des dépenses en Tourisme Economique par rapport aux budgets sociaux des 25 entreprises :

<u>Colonies de Vacances</u>	<u>M. Fam. et adultes</u>	<u>Aide directe</u>
19,7 %	0,47 %	3,7 %

Les dépenses en Tourisme Economique des Entreprises auraient donc représenté en ce cas..... 180.000.000 de Fr

- Colonies de Vacances.....	148.500.000
- M.F. et V.V.F.	3.600.000
- Aide directe aux vacances	27.900.000

Ces résultats donnent certainement une estimation trop forte, puisqu'obtenus à partir de dépenses d'entreprises ayant toutes un Comité d'Entreprise. Néanmoins, elles donnent déjà une répartition des masses de dépenses en Tourisme Economique, similaires à celles que nous présentons dans notre étude.

A N N E X E VI

Note sur le fonctionnement d'une
Association de Maisons Familiales
de vacances

Les formes actuelles d'hébergement du tourisme économique résultent d'une évolution dont l'origine se situe à la fin du XIXème siècle, avec les premiers développements du camping, des Auberges de Jeunesse, des refuges de montagne et des Maisons Familiales.

Les Maisons Familiales doivent retenir particulièrement notre attention car leurs principes de fonctionnement ont servi de bases à la création de nos modernes villages et clubs de vacances.

Les Maisons Familiales se sont adaptées aux nouvelles aspirations des vacanciers, et soixante-dix ans après leur apparition, elles peuvent encore être considérées comme la forme la plus économique des hébergements fixes, et celle qui répond le mieux aux besoins des personnes désirant passer leurs vacances en famille. En 1963, les Maisons Familiales offrent des services qui, vraisemblablement, serviront de modèle à l'organisation du tourisme économique de demain.

Faute de pouvoir analyser toutes les formes de tourisme économique, il est donc intéressant d'étudier la "Maison Familiale" en choisissant la réalisation d'une Association gestionnaire caractéristique et ouverte aux problèmes d'avenir.

*

* *

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

"RENCUVEAU", siège social : COURCHEVEL 1.550
(savoie)

- Nombre d'adhérents : environ 3.000 familles représentant
15.000 personnes.

- Réalisations actuelles :

- Le Centre Familial de COURCHEVEL..... 300 places
- Le Centre de ROCHE-BERANGER 450 "
- Le Centre de LOCTUDY 150 "

*

* *

HISTORIQUE

En 1953, l'Association "RENOUVEAU" a été fondée dans le but de développer les loisirs et les vacances familiales. Son promoteur, un professeur d'enseignement général, avait déjà créé des Centres de Jeunes et recherchait à cette époque la formule idéale de Maisons Familiales. Aidé par un groupe d'amis, il a ouvert une première maison en 1953 à MIEUSSY (Haute Savoie). Cette première maison saisonnière, d'équipement très modeste, ne pouvait fonctionner qu'en été ; elle fut remplacée dès 1954 par la Maison Familiale de COURCHEVEL, un ancien hôtel de 80 places, qui fut agrandi et aménagé considérablement au cours des années suivantes. Le Centre Familial de COURCHEVEL dispose actuellement de près de 300 lits.

Le fonctionnement du Centre de COURCHEVEL, ouvert été et hiver, fut pour l'Association un très riche terrain d'expériences dans le domaine de la réception des familles, de l'organisation de leurs loisirs de vacances, et notamment par la mise à la disposition des familles, de sports réputés jusqu'alors trop onéreux, comme le ski.

En 1958, l'Association fonde un "Ski-Club", qui est actuellement un des clubs les plus importants de France. Mais, les demandes de séjour se faisant chaque année de plus en plus nombreuses et pressantes, l'Association décide, en 1958, de réaliser un grand ensemble de conception nouvelle, répondant le mieux possible aux besoins des familles en vacances et permettant une pratique plus économique des sports de montagne, en hiver et en été.

Les études, menées en deux ans, aboutissent en 1961 à la réalisation du Centre Familial de ROCHE-BERANGER, groupant deux Maisons Familiales en un seul ensemble, avec une capacité de plus de 400 places. Ce Centre, le premier de ce type en France, ouvre une voie nouvelle au Tourisme Social.

En 1963, l'Association "RENOUVEAU" ouvre une Maison Familiale en Bretagne, à LOCTUDY (Sud-Finistère) et crée un Club de Voile, afin de permettre à ses adhérents l'apprentissage et la pratique des dériveurs.

L'Association envisage actuellement diverses réalisations en montagne et à la mer.

STRUCTURE JURIDIQUE ET GESTION

L'Association est établie selon la loi de 1901 et gérée par un Conseil d'Administration de 20 membres, représenté par un bureau de 6 membres; diverses commissions spécialisées complètent le Conseil d'Administration : commissions financières, culturelle, des travaux, etc.

Un directeur général dirige l'ensemble du fonctionnement des maisons et l'activité des divers groupements : club de voile, de ski, de cinéma, activités culturelles diverses.

Le directeur général est assisté d'un directeur administratif, d'un foyer-directeur permanent, à COURCHEVEL et à ROCHE-BERANGER. La direction du centre de LOCTUDY est assurée par des bénévoles, adhérents de l'Association depuis quelques années.

INVESTISSEMENTS ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Investissements : La première Maison Familiale de l'Association était en location, les seuls investissements - très réduits - concernaient le matériel.

1. COURCHEVEL

L'achat de l'hôtel, situé à COURCHEVEL 1.550, s'est fait en viager sur caution du fondateur, et la plupart des investissements des premières années se sont effectués par auto-financement. Cependant, en 1957, un emprunt a été obtenu auprès de la Caisse Centrale du Crédit Hôtelier Commercial et Industriel (forme complémentaire du tourisme), d'un montant de 70.000 fs, pour la construction d'une cuisine et d'un jardin d'enfants ; puis, en 1961, un emprunt de 340.000 fs, auprès d'un Comité d'Entreprise, pour la construction d'une nouvelle aile du bâtiment principal et d'un salon des parents.

2. ROCHE-BERANGER

Ce centre a été réalisé par des prêts répartis de la manière suivante :

- 50 % de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 50 % répartis entre :
 - . Allocations Familiales Régionales et Caisse Nationale d'Allocations Familiales et de Sécurité Sociale,
 - . Caisse d'Epargne,
 - . Caisses complémentaires de retraites et mutuelles,
 - . Comités d'Entreprise.

Le total des investissements est de 2.300.000 fs, soit un peu plus de 5.000 fs par lit ou 500 fs au m², équipements compris, soit une réalisation exceptionnellement économique.

3. LOCTUDY

Un prêt de 250.000 fs sur quinze ans est demandé à la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier Commercial et Industriel, et le solde, environ 350.000 fs, à une Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse Centrale.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES MAISONS & ACTIVITES DIVERSES DE L'ASSOCIATION.

En 1962, le budget de l'Association était de 1.590.000 fs.

Recettes :

- . Les subventions ne représentent que 0,03 % des recettes;
- . Les recettes diverses : ciné-club, ski-club, remboursements : 4 %;
- . Les participations aux frais des adhérents : 92 %.

Ces participations aux frais doivent retenir notre attention, car l'Association "RENOUVEAU" pratique un système original :

La participation aux frais, selon les revenus.

Il y a donc une péréquation entre les familles, certaines payant plus, d'autres moins : les catégories diverses s'étalent pour les adultes : de 2 à 3 fs par jour jusqu'à 17 fs par jour ; les enfants ont un barème moins élevé suivant leur âge.

Ce système a fait croire, bien à tort, que "RENOUVEAU" recevait presque essentiellement que des familles de revenus moyens et élevés. Or, le fait est que "RENOUVEAU" reçoit des familles ayant une participation aux frais élevée (donc ayant un certain revenu), mais elles ne représentent qu'une catégorie indispensable à l'équilibre du fonctionnement et permettent l'accès à des familles moins favorisées ne payant que le minimum.

La moyenne des participations de l'été 1963 a été :

- A ROCHE-BERANGER	<u>9,48 fs</u>
- A COURCHEVEL	<u>10,18 fs</u>

ce qui suppose un grand nombre de catégories basses et d'enfants.

La Caisse d'Allocations Familiales de Paris, qui a 50 places réservées en permanence à ROCHE-BERANGER, avait des prix de séjour, pour adultes, de l'ordre de 11 à 7 fs.

Le nombre de journées à COURCHEVEL et ROCHE-BERANGER a dépassé, en 1962 : 110.000.

Dépenses :

Les éléments composant le prix de revient s'établissent ainsi (en pourcentage) :

. Alimentation	27,39
. Petit matériel et outillage	1,50
. Entretien	2,10
. Matières consommables (chauffage, eau, éclairage)	6,33

. Frais de personnel et charges	25,59
. Impôts et taxes	0,54
. Locations	3,32
. Redevances "Les Loisirs"	12,55
. Transports et déplacements	2,52
. Frais financiers	0,78
. Assurances et frais divers de gestion	2,91
. soit un total de	<u>85,53</u>
. Amortissements	8,19
. Provisions	<u>6,28</u>
T O T A L	100,00

CONCLUSIONS

La Maison Familiale est un hébergement spécialisé ; sa formule ne peut, certes, être généralisée, mais par contre certains de ses caractères pourraient être transposés et adaptés à un public plus vaste.

Les Maisons Familiales, il faut le rappeler, sont trop peu nombreuses; gênées par des règlements administratifs qui les considèrent plus comme des établissements sanitaires que des établissements de tourisme, elles ne peuvent se multiplier - l'absence de crédits suffisants est aussi un lourd handicap à l'expansion souhaitée. Mille Maisons Familiales seraient nécessaires dans les trois ou quatre ans à venir.

Les Comités d'Entreprise de par leurs possibilités d'investissements et de prêts pourraient jouer le rôle de promoteurs de cette formule d'hébergement économique dont pourraient ainsi bénéficier plus largement les salariés des entreprises.

*

* *

SOMMAIRE DES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES ET DES SCHEMAS

<u>TABLEAUX</u>	<u>Pages</u>
I . - Composition des secteurs d'activité.....	33
II . - Rapport entre les remboursements de frais et les salaires versés (source "1024")	34
III . - Composition de l'échantillon "province" et taux de réponse	35
IV - - Les frais de déplacement et leur décomposition.. (enquête "Paris")	42
V - - Ventilation des frais de séjour (enquête "Paris")	45
VI - - Ventilation par catégories socio-profession- nelles	50
VII - - Les dépenses de déplacement selon les catégories socio-professionnelles	52
VIII - - Résultats de l'enquête "Paris"	53
IX - - Résultats de l'enquête "Province"	55
X - - Résultats des enquêtes "Paris" et "Province"....	57
XI - - Le tourisme d'affaires des entreprises d'après les salaires bruts	58
XII - - Le tourisme d'affaires des entreprises d'après leur chiffre d'affaires.....	60
XIII - - Répartition des dépenses de tourisme d'affaires par secteur d'activité en 1960	63
XIV - - Répartition des indemnités pour frais d'emploi par secteur d'activité en 1954	65
XV - - Les frais de déplacement de la fonction publique;	79
XVbis - - Taux de vacation dans la fonction publique	83
XVI - - Le tourisme d'affaires en France en 1962	86
XVII - - Décomposition des dépenses de séjour effectuées en France en 1962	88
XVIII - - Distribution des journées-vacances utilisées par les Français	100
XIX - - Comparaison des estimations sur les hébergements de tourisme social	102

XX	- Estimation des personnes ne prenant pas de vacances pour des raisons financières dans les catégories socio-professionnelles les plus défavorisées	104
XXI	- Répartition probable des non-partants selon les formes de tourisme	105
XXII	- Estimation du nombre de journées-vacances par forme de tourisme social nécessaire aux non-partants	106
XXIII	- Comparaison des équipements actuels, des objectifs du Plan et des besoins en matière d'hébergements complémentaires	109
XXIV	- Dépenses des entreprises pour le tourisme social	128
XXV	- Dépenses de tourisme social par salarié	130
XXVI	- Part du tourisme économique dans le budget des oeuvres sociales des entreprises	132

GRAPHIQUES

I	- Ventilation du tourisme d'affaires des entreprises	47
II	- Ventilation des frais de déplacement des entreprises	47
III	- Ventilation des frais de séjour des entreprises	47
IV	- Ventilation par postes des dépenses de tourisme d'affaires des entreprises	48
V	- Ventilation des dépenses de tourisme d'affaires des V.R.P.	75
VI	- Distribution des frais de séjour pour l'ensemble des V.R.P.	77
VII	- Distribution des frais de séjour pour les V.R.P. ayant des frais d'hôtel	77
VIII	- Ventilation des dépenses de tourisme d'affaires des Administrations	81

	<u>Pages</u>
IX - Distribution des frais de séjour dans l'Administration	83
X - Ventilation des frais de séjour effectués en France en 1962	89
XI - Classification des secteurs d'activité selon l'importance des dépenses en tourisme social par salarié	129
A - Tourisme d'affaires et chiffre d'affaires	67
A' - (détail)	68
B - Tourisme d'affaires et salaires bruts	69
B' - (détail)	70

SCHEMAS

I - Les composantes du tourisme d'affaires	40
II - Distribution des dépenses de tourisme d'affaires en 1962 pour les entreprises	61

*

* *

10 SEP. 1970

102. n° 1

6 MAI 1970

